

MAIRIE : LE CANNET DES MAURES
REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 FEVRIER 2026

Séance n° 02

CM 25/02/2026



J.L.L.

TABLE DES MATIERES

Nombre de délibérations prises : 13

Objet : Mise à disposition de la salle du Recoux aux candidats des élections municipales 2026 [2026/admg/13]	2
Objet : Dépôt du nom et du logo de la commune à titre de marque et encadrement de l'usage des armoiries communales [2026/admg/14]	5
Objet : Reprise anticipée des résultats 2025 et affectation de l'excédent de fonctionnement au budget 2026 - budget principal [2026/fin/15]	8
Objet : Reprise anticipée des résultats 2025 et affectation de l'excédent de fonctionnement au budget 2026 - budget annexe de l'eau potable [2026/fin/16]	11
Objet : Reprise anticipée des résultats 2025 et affectation de l'excédent de fonctionnement au budget 2026 - budget annexe de l'assainissement [2026/fin/17]	14
Objet : Vote des taux des impôts directs communaux 2026 [2026/fin/18]	17
Objet : Approbation du budget primitif 2026 – Budget principal [2026/fin/19]	19
Objet : Approbation du budget primitif 2026 – Service public local de l'eau potable [2026/fin/20]	21
Objet : Approbation du budget primitif 2026 – Budget annexe de l'Assainissement [2026/fin/21]	23
Objet : Approbation principe d'acquisition des parcelles cadastrées E 214 et E 217 sises Blégier [2026/pu2d/22]	25
Objet : Approbation de la convention de financement du renforcement de la station de traitement des eaux usées nécessaire au raccordement de la ZAC VARECOPOLE [2026/pu2d/23]	27
Objet : Autorisation de signature d'une convention de partenariat d'objectifs et de financement avec le Comité d'Animation « CACM » – Année 2026 [2026/sport/24]	30
Objet : Subventions de fonctionnement 2026 [2026/sport/25]	32

Mise en ligne : le mardi 03 mars 2026

 LE CANNET DES MAURES	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> Envoyé en préfecture le 03/03/2026 Reçu en préfecture le 03/03/2026 Publié le 03/03/2026 ID : 083-218300317-20260225-2026_ADMG_13-DE </div> 
Séance n° 02 CM 25/02/2026	

CM_25022026

**MAIRIE : LE CANNET DES MAURES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 FEVRIER 2026**

Nombre de conseillers en exercice : 27	Présents : 22	Pouvoirs : 05	Votants : 27
---	----------------------	----------------------	---------------------

L'an deux mille vingt-six et le mercredi vingt-cinq février à dix-huit heures (25/02/2026), le conseil municipal de la commune du Cagnet des Maures, dûment convoqué le dix-neuf février (19/02), s'est réuni, en salle du conseil municipal sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR, Maire**.

ADJOINTS PRESENTS							
A. DEL PIA	C. MORETTI	JP. GROSSO	V. VESCOVI	P. MARTOS	S. PIN	P. GAUBERT	C. BOTRINI
CONSEILLERS PRESENTS							
J. DEGOUVE	G. DEBOVE	R. BAILE	JP. VINCENT	P. RAFFAELLI	D. BERTRAND	C. DUDON	
P. CANEPE	N. TITEUX	R. FOUQUET	S. MARCO	C. BOUCLY	C. RAFFAELLI		

ABSENTS (pouvoirs)	A. HERIN donne pouvoir à R. BAILE J. MORETTI donne pouvoir à C. BOTRINI B. VARENNE donne pouvoir à C. MORETTI R. SPINOSA donne pouvoir à S. PIN L. HAMANDA donne pouvoir à C. RAFFAELLI
ABSENTS NON EXCUSE	

AUTRES PARTICIPANTS
M. ARANCIBIA – directeur général des services
JL. RAVIOLA – directeur général adjoint des services
E. GARCIA – responsable du service finances et développement économique
A. SCAMPS – assistante du directeur général des services

Nomenclature 8.5

Objet : Mise à disposition de la salle du Recoux aux candidats des élections municipales 2026 [2026/admg/13]

VU les lois du 30 juin 1881 sur la liberté de la presse et du 28 mars 1907 relative aux réunions publiques fixant les conditions dans lesquelles les réunions électorales peuvent être tenues ;

VU l'article L. 2144-3 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article L. 47 du Code électoral ;

VU l'article L. 52-8 du Code électoral ;

VU l'arrêt du Conseil d'État (CE, 11 mars 2002, n° 256542, élections municipales, Commune de Vigy) ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: auto;"> Envoyé en préfecture le 03/03/2026 Reçu en préfecture le 03/03/2026 Publié le ID : 083-218300317-20260225-2026_ADMG_13-DE </div>
Séance n° 02 CM 25/02/2026	

CM_25022026

VU l'arrêt du Conseil d'Etat, « Association Caen demain », du 15 octobre 1969 ;

VU l'arrêt du Conseil d'Etat « Iforel » du 19 août 2002 ;

VU la note explicative portée dans la note de synthèse.

CONSIDERANT la programmation des élections municipales en 2026.

Conformément aux dispositions de la loi du 30 juin 1881 sur la liberté de réunion et de la loi du 28 mars 1907 relative aux réunions publiques, les réunions politiques sont libres et peuvent se tenir sans autorisation, ni déclaration préalable. Pour autant, les partis politiques, ainsi que les autres associations et syndicats, ne disposent jamais d'un droit à l'utilisation des locaux des collectivités.

Le maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public.

Dans le cadre d'une campagne électorale, les communes peuvent valablement mettre une salle à disposition des candidats à condition de respecter strictement le principe d'égalité de traitement entre ceux-ci. Le prêt gratuit d'une salle municipale est assimilé à un don en nature sauf si tous les candidats peuvent en bénéficier dans des conditions identiques. Il est donc proposé de délibérer pour organiser le prêt gratuit de la salle du Recoux jusqu'au deuxième tour des élections municipales de 2026 :

La salle du Recoux pourra être équipée, suivant la demande du candidat, des éléments suivants :

- écran et projecteur ;
- sonorisation ;
- tables, mange debout et chaises ;
- pupitre ;

Afin de préserver l'intégrité de la salle dans le cadre de cet usage, tout accrochage par perforation ou par pose de bandes adhésives sur les murs est interdit. Il conviendra ainsi d'utiliser les dispositifs d'accrochage disponibles (cimaises).


Les conditions de demande de mise à disposition doivent obéir à la procédure suivante : le nombre de réunions accordées dans cette salle est fixé à une avant le premier tour et une entre les deux tours pour les candidats accédant au second tour. Les demandes de réservation seront accompagnées d'une attestation portant engagement de candidature.

Elles seront réceptionnées par le maire de la commune au plus tard :

- le 01 mars pour le premier tour ;
- le 17 mars pour le second tour.

La mise à disposition de la salle est limitée à 12 heures (entre midi et minuit).

Les éventuels rendez-vous préparatoires sur site seront organisés sur des horaires ouverts de la mairie.

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 03/03/2026 Reçu en préfecture le 03/03/2026 Publié le ID : 083-218300317-20260225-2026_ADMG_13-DE
Séance n° 02 CM 25/02/2026	

CM_25022026

La salle du Recoux sera disponible :

- entre le 10 et le 13 mars pour le premier tour ;
- entre le 17 et le 20 mars pour le second.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU M. LE MAIRE EN SON EXPOSE, après en avoir délibéré :


- ✓ **APPROUVE** le principe de mise à disposition des salles communales, à titre gratuit, pour les campagnes électorales organisées à l'occasion des élections municipales 2026, aux conditions précitées ;

Pour	27
Contre	
Abstention	

Fait et délibéré les : jour, mois et an susdits
 Au registre suivent les signatures


 Le Maire,
Jean-Luc LONGOUR


Délais et voies de recours: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux introduit devant le Tribunal administratif de Toulon 5, rue Racine, 83000 Toulon, dans un délai de deux mois à compter de la publication par voie d'affichage notification, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « *Télérecours Citoyens* » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> Envoyé en préfecture le 03/03/2026 Reçu en préfecture le 03/03/2026 Publié le 03/03/2026 ID : 083-218300317-20260225-2026_ADMG_14-DE </div> 
Séance n° 02 CM 25/02/2026	

CM_25022026

MAIRIE : LE CANNET DES MAURES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 FEVRIER 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27	Présents : 22	Pouvoirs : 05	Votants : 27
---	----------------------	----------------------	---------------------

L'an deux mille vingt-six et le mercredi vingt-cinq février à dix-huit heures (25/02/2026), le conseil municipal de la commune du Cannet des Maures, dûment convoqué le dix-neuf février (19/02), s'est réuni, en salle du conseil municipal sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR, Maire**.

ADJOINTS PRESENTS							
A. DEL PIA	C. MORETTI	JP. GROSSO	V. VESCOVI	P. MARTOS	S. PIN	P. GAUBERT	C. BOTRINI
CONSEILLERS PRESENTS							
J. DEGOUVE	G. DEBOVE	R. BAILE	JP. VINCENT	P. RAFFAELLI	D. BERTRAND	C. DUDON	
P. CANEPE	N. TITEUX	R. FOUQUET	S. MARCO	C. BOUCLY	C. RAFFAELLI		

ABSENTS (pouvoirs)	A. HERIN donne pouvoir à R. BAILE J. MORETTI donne pouvoir à C. BOTRINI B. VARENNE donne pouvoir à C. MORETTI R. SPINOSA donne pouvoir à S. PIN L. HAMANDA donne pouvoir à C. RAFFAELLI
ABSENTS NON EXCUSE	

AUTRES PARTICIPANTS
M. ARANCIBIA – directeur général des services
JL. RAVIOLA – directeur général adjoint des services
E. GARCIA – responsable du service finances et développement économique
A. SCAMPS – assistante du directeur général des services

Nomenclature 8.5

Objet : Dépôt du nom et du logo de la commune à titre de marque et encadrement de l'usage des armoiries communales [2026/admg/14]

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;
- VU** le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L.711-1 et suivants ;
- VU** le Code pénal, notamment les dispositions relatives à l'usurpation de signes de l'autorité publique ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 03/03/2026 Reçu en préfecture le 03/03/2026 Publié le ID : 083-218300317-20260225-2026_ADMG_14-DE
Séance n° 02 CM 25/02/2026	

CM_25022026

VU les réponses ministérielles et la jurisprudence relatives à l'utilisation des attributs des collectivités territoriales ;

VU les recommandations de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) concernant les marques des personnes publiques ;

VU la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation et son décret d'application n° 2015-671 du 15 juin 2015, instaurant une procédure d'alerte pour les collectivités territoriales auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) ;

VU la note explicative portée dans la note de synthèse.

CONSIDERANT que le nom et le logo de la commune constituent des éléments essentiels de son identité institutionnelle, de son histoire, de sa renommée et de sa communication publique ;

CONSIDERANT que les armoiries communales peuvent faire l'objet d'usages susceptibles de créer une confusion avec l'autorité publique ;

CONSIDERANT que ces éléments concourent à la lisibilité de l'action publique locale, à la crédibilité de la communication institutionnelle et à la continuité du service public ;

CONSIDERANT que le nom de la commune et son logo moderne constituent des signes susceptibles de bénéficier d'une protection renforcée par le droit de la propriété intellectuelle, notamment par le recours au dépôt à titre de marque auprès de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) ;

CONSIDERANT que cette démarche permet à la collectivité de sécuriser l'usage de ces signes, de prévenir leur appropriation par des tiers et de disposer d'un fondement juridique clair en cas d'usage non autorisé ;

CONSIDÉRANT la nécessité de garantir une utilisation cohérente et respectueuse de ces éléments d'identification sur tous les supports de communication afin de renforcer l'image de la commune et d'éviter tout risque de confusion ou d'atteinte à sa réputation ;

CONSIDERANT qu'il appartient à la commune de prévenir les usages non autorisés, frauduleux ou dévalorisants du nom, des armoiries et du logo de la commune, constitutifs d'atteinte à sa neutralité, à son image et à la lisibilité de l'action publique ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu, dans un souci de bonne administration et de sécurité juridique, de définir un cadre clair et proportionné pour l'utilisation de ces signes distinctifs ;

CONSIDERANT qu'il semble alors opportun pour encadrer les usages d'adopter une charte d'usage du nom, du logo et des armoiries communales, ayant pour objet de préciser les conditions d'utilisation de ces signes distinctifs par les services municipaux, les partenaires et les tiers, dans une approche proportionnée, conforme au droit positif et respectueuse des libertés publiques ;

CONSIDERANT que la présente délibération permet la mise en place d'un dispositif cohérent et équilibré, combinant la protection juridique du nom et du logo par le dépôt de marque et l'encadrement des usages par une charte, sans instaurer d'interdiction générale ou absolue.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU M. LE MAIRE EN SON EXPOSE, après en avoir délibéré :

- ✓ **AUTORISE** le dépôt du nom « le Cannet des Maures » et du logo moderne de la commune tel que figurant dans la charte d'usage à titre de marque auprès de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI). Ce dépôt vise à conférer à la commune un monopole d'exploitation sur ces

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 03/03/2026 Reçu en préfecture le 03/03/2026 Publié le ID : 083-218300317-20260225-2026_ADMG_14-DE
Séance n° 02 CM 25/02/2026	

CM_25022026

signes pour une durée de 10 ans renouvelable. Le dépôt sera effectué a minima pour les classes de produits et services suivantes, correspondant aux missions et activités de la collectivité ;

- ✓ **DECIDE** d'inscrire la commune au dispositif d'alerte sur la dénomination « Le Cannet des Maures » via le portail DATA INPI. Ce service de veille permet à la commune d'être informée de toute nouvelle demande d'enregistrement de marque contenant son nom, afin de pouvoir former opposition dans le délai légal de deux mois si nécessaire.
- ✓ **DECIDE** de prendre acte du régime juridique applicable aux armoiries communales, lesquelles peuvent être utilisées par des tiers, sous réserve que cet usage ne crée pas de confusion avec l'exercice de l'autorité publique ou la communication institutionnelle de la commune ;
- ✓ **APPROUVE** le principe de l'adoption d'une charte d'usage du nom, du logo et des armoiries de la commune, ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles ces signes peuvent être utilisés afin de prévenir les usages susceptibles d'induire le public en erreur et de porter atteinte à la neutralité du service public ou à l'image de la collectivité ;
- ✓ **RAPPELLE** que toute utilisation des éléments de l'identité visuelle de la commune par un tiers est soumise à une autorisation préalable et écrite de Monsieur le Maire, dans les conditions définies par la charte d'usage. Cette autorisation pourra être assortie de conditions et sera révocable en cas de non-respect de la charte ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir l'ensemble des démarches administratives (opposition, action en nullité) et juridiques (action en contrefaçon, action en concurrence déloyale) nécessaire pour faire respecter les droits de propriété intellectuelle de la commune et pour faire cesser toute atteinte à son nom, à son image ou à sa renommée.

Annexe : Charte d'usage du nom, du logo et des armoiries de la commune.

Pour	27
Contre	
Abstention	

Fait et délibéré les : jour, mois et an susdits
 Au registre suivent les signatures


 Le Maire,
Jean-Luc LONGOUR


Délais et voies de recours: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux introduit devant le Tribunal administratif de Toulon 5, rue Racine, 83000 Toulon, dans un délai de deux mois à compter de la publication par voie d'affichage notification, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « *Télérecours Citoyens* » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



CHARTRE D'USAGE DU NOM, DU LOGO ET DES ARMOIRIES DE LA COMMUNE

La présente charte a pour objet de définir les principes et les modalités d'utilisation des éléments qui constituent l'identité visuelle de la commune, afin d'en garantir un usage conforme à l'intérêt général, au principe de neutralité du service public et à l'image de la commune.

Le nom, « Le Cagnet des Maures », le logo et les armoiries de la commune (en version couleurs et monochrome) constituent des signes distinctifs essentiels de l'identité institutionnelle de la ville. Les armoiries traduisent en particulier l'autorité publique et l'histoire de la collectivité.

Le respect de ces règles est essentiel pour assurer la cohérence de la communication de la commune, préserver son image et garantir sa reconnaissance par l'ensemble des citoyens et partenaires.

Cette charte s'applique à l'ensemble des services municipaux ainsi qu'à toute personne physique ou morale, de droit public ou privé, souhaitant utiliser un ou plusieurs éléments de l'identité visuelle de la commune.

Article 1 – Usages institutionnels autorisés et éléments d'identité

La charte régit les conditions d'utilisation, de reproduction et de diffusion des éléments suivants qui sont la propriété de la commune :

- le nom de la commune ;
- le logo de la commune ;
- les armoiries de la commune.

L'utilisation du nom et du logo tel que référencé dans la charte graphique de la ville adoptée par délibération du 18 novembre 2020 est autorisée pour les besoins strictement institutionnels : communication officielle, documents administratifs, supports numériques, signalétique et événements organisés ou coorganisés par la commune.

L'usage des armoiries pourra être réservé aux actes, supports et contextes à caractère institutionnel ou protocolaire, notamment les actes officiels, bâtiments publics et cérémonies.

A. Le Nom : La dénomination officielle est « Le Cannet des Maures »

Elle doit être utilisée dans toutes les communications officielles

B. Le Logo

Version colorisée



version monochrome



Le logo est l'élément central de la communication courante de la commune. Il est utilisé sur l'ensemble des supports de communication : publications, site internet, véhicules, signalétique, etc.

Les spécifications techniques du logo (versions, couleurs, typographies, zones de protection) sont détaillées dans un guide de normes graphiques qui sera mis à la disposition des services et des partenaires autorisés via la charte graphique adoptée par délibération n°2020/admg/32 du 18 novembre 2020.

C. Les armoiries



Description héraldique : « Elles portent d'or (jaune) à un roseau de canne arraché de sinople (vert) ».

La devise de la commune date aussi de cette période, « *Les justes brillent comme des étincelles dans un champs de roseaux* » (*fulgebunt justitanquam scintillae in arundineto*).

L'usage des armoiries est principalement réservé aux documents à caractère officiel et cérémoniel (actes d'état civil, médailles, etc.).

Toute utilisation des éléments de l'identité visuelle doit impérativement respecter les principes suivants :

- Respect de l'intégrité : Les éléments ne peuvent être modifiés, déformés, ou altérés de quelque manière que ce soit (changement de couleurs, de proportions, ajout ou suppression d'éléments).
- Lisibilité : Le logo et les armoiries doivent toujours être reproduits dans une taille et une qualité qui garantissent leur parfaite lisibilité.
- Neutralité : L'utilisation de l'identité visuelle de la commune ne doit pas servir des intérêts privés, commerciaux ou partisans, ni être associée à des propos ou des actions susceptibles de porter atteinte à l'image et à la réputation de la commune.

Article 2 – Conditions d'utilisation par les services de la ville

L'ensemble des services municipaux a l'obligation d'utiliser le logo de la commune sur tous les documents et supports de communication qu'ils produisent, conformément aux règles définies dans le guide de normes graphiques.

L'objectif est d'assurer une communication unifiée et cohérente, permettant une identification immédiate de l'émetteur

Article 3 – Usages soumis à autorisation préalable pour les tiers

Toute utilisation du nom, du logo ou des armoiries par un tiers est soumise à une autorisation écrite préalable de la commune, précisant le cadre, la durée et les modalités de l'usage autorisé.

Cette autorisation est accordée de manière ponctuelle et pour un usage spécifique. Elle n'est pas permanente et ne vaut pas pour des utilisations futures non déclarées.

L'autorisation est notamment requise pour :

- Faire figurer le logo sur des affiches, des programmes, des sites internet ou tout autre support de communication pour un événement soutenu par la commune.
- Utiliser le nom ou le logo dans le cadre d'un partenariat ou d'un projet mené avec la commune.

L'utilisation à des fins strictement commerciales est en principe interdite, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le Conseil Municipal.

La demande d'autorisation d'utilisation doit être adressée par écrit (courrier ou courriel) à Monsieur le Maire au moins 2 mois avant la date de diffusion prévue.

La demande doit obligatoirement comporter :

- L'identité complète du demandeur (nom, coordonnées).
- L'objet de la demande et le contexte de l'utilisation.
- Une maquette ou un aperçu du support sur lequel l'élément d'identité visuelle apparaîtra.
- La durée et le périmètre de la diffusion envisagée.

Le silence de l'administration municipale au-delà d'un délai de 1 mois à compter de la réception de la demande vaut refus.

Article 4 : Identité numérique et usage sur les réseaux sociaux

La commune reconnaît l'existence de pages, groupes ou comptes sur les réseaux sociaux et plateformes numériques créés par des tiers et utilisant son nom ou faisant référence à son territoire.

Afin d'éviter toute confusion avec les communications officielles de la municipalité et de préserver l'image de la commune, les règles suivantes s'appliquent :

Pages et comptes officiels : Seules les pages, groupes ou comptes gérés directement par les services de la commune et identifiés comme tels sont considérés comme officiels. Ils sont les seuls habilités à utiliser le logo officiel de la commune.

Pages et comptes non officiels : Toute page, groupe ou compte créé par un tiers et utilisant le nom de la commune doit impérativement :

- Afficher clairement et de manière visible la mention "Page non officielle", "Communauté indépendante" ou toute autre formule explicite indiquant qu'il ne s'agit pas d'une émanation de la municipalité.
- S'abstenir d'utiliser le logo officiel de la commune, ses armoiries ou tout autre élément graphique susceptible de créer une confusion avec l'identité visuelle officielle.
- Ne pas se présenter comme un représentant officiel de la commune.

La commune décline ainsi toute responsabilité quant aux contenus publiés, aux opinions exprimées ou aux informations diffusées sur les pages, groupes ou comptes non officiels. La modération de ces espaces relève de la seule responsabilité de leurs administrateurs. En cas de non-respect de ces règles ou si l'usage du nom de la commune sur ces plateformes est jugé abusif, trompeur, dévalorisant ou porte atteinte à la réputation de la collectivité, Monsieur le Maire pourra engager les actions prévues à l'Article 6 de la présente charte.

Article 5 – Usages interdits

Sont interdits tout usage à des fins commerciales, politiques, partisans ou militantes, toute utilisation susceptible de créer une confusion avec une prise de position ou un acte officiel de la commune, ainsi que toute modification ou altération des signes distinctifs.

Article 6 – Responsabilité

Tout usage non conforme engage la responsabilité de son auteur. La commune se réserve le droit de prendre toute mesure appropriée afin de faire cesser l'atteinte constatée à son nom, à son image ou à ses droits de propriété intellectuelle et engager un recours indemnitaire auprès des juridictions compétentes eu égard à l'utilisation irrégulière constatée et ses conséquences.


Le retrait de l'autorisation d'usage pourra être prononcé par le Maire en cas de non-respect des conditions de son octroi.

Article 7 – Entrée en vigueur

La présente charte entre en vigueur à compter de sa publication.

La présente charte entre en vigueur à compter de son adoption par le Conseil Municipal et de sa publication, Elle est consultable sur le site internet de la commune www.lecannetdesmaures.com

Pour toute question relative à l'application de cette charte, veuillez contacter le service de la direction générale des services : assit.dgs@lecannetdesmaures.com.

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> Envoyé en préfecture le 03/03/2026 Reçu en préfecture le 03/03/2026 Publié le 03/03/2026 ID : 083-218300317-20260225-2026_FIN_15-DE </div> 
Séance n° 02 CM 25/02/2026	CM_25022026

MAIRIE : LE CANNET DES MAURES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 FEVRIER 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27	Présents : 22	Pouvoirs : 05	Votants : 27
---	----------------------	----------------------	---------------------

L'an deux mille vingt-six et le mercredi vingt-cinq février à dix-huit heures (25/02/2026), le conseil municipal de la commune du Cannet des Maures, dûment convoqué le dix-neuf février (19/02), s'est réuni, en salle du conseil municipal sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR, Maire**.

ADJOINTS PRESENTS							
A. DEL PIA	C. MORETTI	JP. GROSSO	V. VESCOVI	P. MARTOS	S. PIN	P. GAUBERT	C. BOTRINI
CONSEILLERS PRESENTS							
J. DEGOUVE	G. DEBOVE	R. BAILE	JP. VINCENT	P. RAFFAELLI	D. BERTRAND	C. DUDON	
P. CANEPE	N. TITEUX	R. FOUQUET	S. MARCO	C. BOUCLY	C. RAFFAELLI		

ABSENTS (pouvoirs)	A. HERIN donne pouvoir à R. BAILE J. MORETTI donne pouvoir à C. BOTRINI B. VARENNE donne pouvoir à C. MORETTI R. SPINOSA donne pouvoir à S. PIN L. HAMANDA donne pouvoir à C. RAFFAELLI
ABSENTS NON EXCUSE	

AUTRES PARTICIPANTS
M. ARANCIBIA – directeur général des services
JL. RAVIOLA – directeur général adjoint des services
E. GARCIA – responsable du service finances et développement économique
A. SCAMPS – assistante du directeur général des services

Nomenclature 7.1

Objet : Reprise anticipée des résultats 2025 et affectation de l'excédent de fonctionnement au budget 2026 - budget principal [2026/fin/15]

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-4 et L.2311-5 ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: auto;"> Envoyé en préfecture le 03/03/2026 Reçu en préfecture le 03/03/2026 Publié le ID : 083-218300317-20260225-2026_FIN_15-DE </div>
Séance n° 02 CM 25/02/2026	

CM_25022026

VU la fiche de calcul des résultats prévisionnels établie par le Maire mais non attestée par le Responsable du Service Gestion Comptable du fait de l'indisponibilité de l'application CDG-D en raison d'un incident technique au niveau national ;

VU la note explicative portée dans la note de synthèse.

CONSIDERANT l'article L.2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique (C.F.U.) ;

CONSIDERANT les problèmes techniques au niveau national qui rendent **indisponible l'application CDG-D** des services de l'Etat, permettant de valider et d'enrichir le Compte financier unique du budget ;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant adoption du C.F.U. 2025, procéder à la **reprise anticipée des résultats** ; la reprise étant justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel ainsi que de l'état des Restes à réaliser au 31 décembre 2025 ;

CONSIDERANT que cette reprise anticipée des résultats 2025 porte sur la reprise des résultats de la section de fonctionnement et d'investissement intégrant les restes à réaliser ;

CONSIDERANT qu'il convient d'affecter le résultat de fonctionnement 2025 au budget 2026 ;

CONSIDERANT que l'exécution du budget 2025 de la commune fait apparaître les résultats suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTATS REPORTES 2024	0,00	0,00	0,00	462 724,25
OPERATIONS EXERCICE 2025	6 100 449,96	6 830 550,34	2 118 446,81	2 078 261,97
TOTAUX	6 100 449,96	6 830 550,34	2 118 446,81	2 540 986,22
RESULTAT DE L'EXERCICE		730 100,38		422 539,41
RESULTAT A AFFECTER AU BUDGET 2026		730 100,38		
EXCEDENT DE FINANCEMENT				422 539,41
RESTE A REALISER A REPORTER EN N+1			807 321,49	107 466,51
BESOIN TOTAL DE FINANCEMENT			-277 315,57	

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 03/03/2026 Reçu en préfecture le 03/03/2026 Publié le ID : 083-218300317-20260225-2026_FIN_15-DE
Séance n° 02 CM 25/02/2026	

CM_25022026

CONSIDERANT que l'exécution du budget 2025 de la commune fait apparaître un résultat 2025 excédentaire de 730 100.38 € pour lequel il vous est proposé l'affectation suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT (A INSCRIRE AU BP2026)	
REC. FONCT. C/002 (EXCEDENT DE FONCT REPORTE)	0,00
REC.INVEST. C/1068 (BESOIN DE FINANCEMENT)	277 315,57
REC.INVEST. C/1068 (COMPLEMENT DE FINANCEMENT)	452 784,81
TOTAL :	730 100,38

POUR INFORMATION AUTRES ELEMENTS REPRIS AU BUDGET 2026	
REC.INVEST. C/001 (EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE 2025)	422 539,41
RAR DEPENSES	807 321,49
RAR RECETTES	107 466,51

LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU M. LE MAIRE EN SON EXPOSE, après en avoir délibéré :

- ✓ **REPREND** par anticipation au budget primitif 2026 du budget principal les résultats 2025 estimés et de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 de 730 100.38 €, tels que précisés ci-avant.



Pour	27
Contre	
Abstention	

Fait et délibéré les : jour, mois et an susdits
 Au registre suivent les signatures



Le Maire,
Jean-Luc LONGOUR


Délais et voies de recours: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux introduit devant le Tribunal administratif de Toulon 5, rue Racine, 83000 Toulon, dans un délai de deux mois à compter de la publication par voie d'affichage notification, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> Envoyé en préfecture le 03/03/2026 Reçu en préfecture le 03/03/2026 Publié le 03/03/2026 ID : 083-218300317-20260225-2026_FIN_16-DE </div> 
Séance n° 02 CM 25/02/2026	

CM_25022026

MAIRIE : LE CANNET DES MAURES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 FEVRIER 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27	Présents : 22	Pouvoirs : 05	Votants : 27
---	----------------------	----------------------	---------------------

L'an deux mille vingt-six et le mercredi vingt-cinq février à dix-huit heures (25/02/2026), le conseil municipal de la commune du Cannet des Maures, dûment convoqué le dix-neuf février (19/02), s'est réuni, en salle du conseil municipal sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR, Maire**.

ADJOINTS PRESENTS							
A. DEL PIA	C. MORETTI	JP. GROSSO	V. VESCOVI	P. MARTOS	S. PIN	P. GAUBERT	C. BOTRINI
CONSEILLERS PRESENTS							
J. DEGOUVE	G. DEBOVE	R. BAILE	JP. VINCENT	P. RAFFAELLI	D. BERTRAND	C. DUDON	
P. CANEPE	N. TITEUX	R. FOUQUET	S. MARCO	C. BOUCLY	C. RAFFAELLI		

ABSENTS (pouvoirs)	A. HERIN donne pouvoir à R. BAILE J. MORETTI donne pouvoir à C. BOTRINI B. VARENNE donne pouvoir à C. MORETTI R. SPINOSA donne pouvoir à S. PIN L. HAMANDA donne pouvoir à C. RAFFAELLI
ABSENTS NON EXCUSE	

AUTRES PARTICIPANTS
M. ARANCIBIA – directeur général des services
JL. RAVIOLA – directeur général adjoint des services
E. GARCIA – responsable du service finances et développement économique
A. SCAMPS – assistante du directeur général des services

Nomenclature 7.1

Objet : Reprise anticipée des résultats 2025 et affectation de l'excédent de fonctionnement au budget 2026 - budget annexe de l'eau potable [2026/fin/16]

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-4 et L.2311-5 ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 03/03/2026 Reçu en préfecture le 03/03/2026 Publié le ID : 083-218300317-20260225-2026_FIN_16-DE
Séance n° 02 CM 25/02/2026	

CM_25022026

VU la fiche de calcul des résultats prévisionnels établie par le Maire mais non attestée par le Responsable du Service Gestion Comptable du fait de l'indisponibilité de l'application CDG-D en raison d'un incident technique au niveau national ;

VU la note explicative portée dans la note de synthèse.

CONSIDERANT l'article L.2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique (C.F.U.) ;

CONSIDERANT les problèmes techniques au niveau national qui rendent **indisponible l'application CDG-D** des services de l'Etat, permettant de valider et d'enrichir le Compte financier unique du budget ;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant adoption du C.F.U. 2025, procéder à la **reprise anticipée des résultats** ; la reprise étant justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel ainsi que de l'état des Restes à réaliser au 31 décembre 2025 ;

CONSIDERANT que cette reprise anticipée des résultats 2025 porte sur la reprise des résultats de la section de fonctionnement et d'investissement intégrant les restes à réaliser ;

CONSIDERANT qu'il convient d'affecter le résultat de fonctionnement 2025 au budget 2026 ;

CONSIDERANT que l'exécution du budget 2025 de la commune fait apparaître les résultats suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTATS REPORTES 2024	0,00	80 737,18	0,00	311 620,14
OPERATIONS EXERCICE 2025	912 317,60	833 123,04	232 992,59	323 753,22
TOTAUX	912 317,60	913 860,22	232 992,59	635 373,36
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 542,62		402 380,77	
RESULTAT A AFFECTER AU BUDGET 2026	1 542,62			
EXCEDENT DE FINANCEMENT				402 380,77
RESTE A REALISER A REPORTER EN N+1			69 000,00	0,00
EXCEDENT TOTAL FINANCEMENT				333 380,77

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 03/03/2026 Reçu en préfecture le 03/03/2026 Publié le ID : 083-218300317-20260225-2026_FIN_16-DE
Séance n° 02 CM 25/02/2026	

CM_25022026

CONSIDERANT que l'exécution du budget 2025 du budget annexe de l'eau potable fait apparaître un résultat 2025 excédentaire de 1 542.62 € pour lequel il vous est proposé l'affectation suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT (A INSCRIRE AU BP2026)	
REC. FONCT. C/002 (EXCEDENT DE FONCT REPORTE)	1 542,62
REC.INVEST. C/1068 (BESOIN DE FINANCEMENT)	0,00
REC.INVEST. C/1068 (COMPLEMENT DE FINANCEMENT)	0,00
TOTAL :	1 542,62

POUR INFORMATION AUTRES ELEMENTS REPRIS AU BUDGET 2026	
REC.INVEST. C/001 (EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE 2025)	402 380,77
RAR DEPENSES	69 000,00
RAR RECETTES	0,00

LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU M. LE MAIRE EN SON EXPOSE, après en avoir délibéré :

- ✓ **REPREND** par anticipation au budget primitif 2026 du budget annexe de l'eau potable les résultats 2025 estimés et de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 de 1 542.62 €, tels que précisés ci-avant.

Pour	27
Contre	
Abstention	

Fait et délibéré les : jour, mois et an susdits
 Au registre suivent les signatures

Le Maire,
Jean-Luc LONGOUR



Délais et voies de recours: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux introduit devant le Tribunal administratif de Toulon 5, rue Racine, 83000 Toulon, dans un délai de deux mois à compter de la publication par voie d'affichage notification, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 03/03/2026 Reçu en préfecture le 03/03/2026 Publié le 03/03/2026 ID : 083-218300317-20260225-2026_FIN_17-DE 
Séance n° 02 CM 25/02/2026	

CM_25022026

MAIRIE : LE CANNET DES MAURES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 FEVRIER 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27	Présents : 22	Pouvoirs : 05	Votants : 27
---	----------------------	----------------------	---------------------

L'an deux mille vingt-six et le mercredi vingt-cinq février à dix-huit heures (25/02/2026), le conseil municipal de la commune du Cannet des Maures, dûment convoqué le dix-neuf février (19/02), s'est réuni, en salle du conseil municipal sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR, Maire**.

ADJOINTS PRESENTS							
A. DEL PIA	C. MORETTI	JP. GROSSO	V. VESCOVI	P. MARTOS	S. PIN	P. GAUBERT	C. BOTRINI
CONSEILLERS PRESENTS							
J. DEGOUVE	G. DEBOVE	R. BAILE	JP. VINCENT	P. RAFFAELLI	D. BERTRAND	C. DUDON	
P. CANEPE	N. TITEUX	R. FOUQUET	S. MARCO	C. BOUCLY	C. RAFFAELLI		

ABSENTS (pouvoirs)	A. HERIN donne pouvoir à R. BAILE J. MORETTI donne pouvoir à C. BOTRINI B. VARENNE donne pouvoir à C. MORETTI R. SPINOSA donne pouvoir à S. PIN L. HAMANDA donne pouvoir à C. RAFFAELLI
ABSENTS NON EXCUSE	

AUTRES PARTICIPANTS
M. ARANCIBIA – directeur général des services
JL. RAVIOLA – directeur général adjoint des services
E. GARCIA – responsable du service finances et développement économique
A. SCAMPS – assistante du directeur général des services

Nomenclature 7.1

Objet : Reprise anticipée des résultats 2025 et affectation de l'excédent de fonctionnement au budget 2026 - budget annexe de l'assainissement [2026/fin/17]

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-4 et L.2311-5 ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 03/03/2026 Reçu en préfecture le 03/03/2026 Publié le ID : 083-218300317-20260225-2026_FIN_17-DE
Séance n° 02 CM 25/02/2026	

CM_25022026

VU la fiche de calcul des résultats prévisionnels établie par le Maire mais non attestée par le Responsable du Service Gestion Comptable du fait de l'indisponibilité de l'application CDG-D en raison d'un incident technique au niveau national ;

VU la note explicative portée dans la note de synthèse.

CONSIDERANT l'article L.2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique (C.F.U.) ;

CONSIDERANT les problèmes techniques au niveau national qui rendent **indisponible l'application CDG-D** des services de l'Etat, permettant de valider et d'enrichir le Compte financier unique du budget ;


CONSIDERANT que le Conseil Municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant adoption du C.F.U. 2025, procéder à la **reprise anticipée des résultats** ; la reprise étant justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel ainsi que de l'état des Restes à réaliser au 31 décembre 2025 ;

CONSIDERANT que cette reprise anticipée des résultats 2025 porte sur la reprise des résultats de la section de fonctionnement et d'investissement intégrant les restes à réaliser ;

CONSIDERANT qu'il convient d'affecter le résultat de fonctionnement 2025 au budget 2026 ;

CONSIDERANT que l'exécution du budget 2025 de la commune fait apparaître les résultats suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTATS REPORTES 2024	0,00	35 056,10	0,00	662 003,08
OPERATIONS EXERCICE 2025	539 866,10	760 344,97	509 255,87	228 228,63
TOTAUX	539 866,10	795 401,07	509 255,87	890 231,71
RESULTAT DE L'EXERCICE	255 534,97		380 975,84	
RESULTAT A AFFECTER AU BUDGET 2026	255 534,97			
EXCEDENT DE FINANCEMENT				380 975,84
RESTE A REALISER A REPORTER EN N+1			100 000,00	28 000,00
EXCEDENT TOTAL FINANCEMENT				308 975,84

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 03/03/2026 Reçu en préfecture le 03/03/2026 Publié le ID : 083-218300317-20260225-2026_FIN_17-DE
Séance n° 02 CM 25/02/2026	

CM_25022026

CONSIDERANT que l'exécution du budget 2025 du budget annexe de l'assainissement fait apparaître un résultat 2025 excédentaire de 255 534,97 € pour lequel il vous est proposé l'affectation suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT (A INSCRIRE AU BP2026)	
REC. FONCT. C/002 (EXCEDENT DE FONCT REPORTE)	255 534,97
REC.INVEST. C/1068 (BESOIN DE FINANCEMENT)	0,00
REC.INVEST. C/1068 (COMPLEMENT DE FINANCEMENT)	0,00
TOTAL :	255 534,97

POUR INFORMATION AUTRES ELEMENTS REPRIS AU BUDGET 2026	
REC.INVEST. C/001 (EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE 2025)	380 975,84
RAR DEPENSES	100 000,00
RAR RECETTES	28 000,00

LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU M. LE MAIRE EN SON EXPOSE, après en avoir délibéré :

- ✓ **REPREND** par anticipation au budget primitif 2026 du budget annexe de l'assainissement les résultats 2025 estimés et de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 de 255 534,97 €, tels que précisés ci-avant.

Pour	27
Contre	
Abstention	

Fait et délibéré les : jour, mois et an susdits
 Au registre suivent les signatures

Le Maire,
Jean-Luc LONGOUR



REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> Envoyé en préfecture le 03/03/2026 Reçu en préfecture le 03/03/2026 Publié le 03/03/2026 ID : 083-218300317-20260225-2026_FIN_18-DE </div> 
Séance n° 02 CM 25/02/2026	CM_25022026

MAIRIE : LE CANNET DES MAURES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 FEVRIER 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27	Présents : 22	Pouvoirs : 05	Votants : 27
---	----------------------	----------------------	---------------------

L'an deux mille vingt-six et le mercredi vingt-cinq février à dix-huit heures (25/02/2026), le conseil municipal de la commune du Cannet des Maures, dûment convoqué le dix-neuf février (19/02), s'est réuni, en salle du conseil municipal sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR, Maire**.

ADJOINTS PRESENTS							
A. DEL PIA	C. MORETTI	JP. GROSSO	V. VESCOVI	P. MARTOS	S. PIN	P. GAUBERT	C. BOTRINI
CONSEILLERS PRESENTS							
J. DEGOUVE	G. DEBOVE	R. BAILE	JP. VINCENT	P. RAFFAELLI	D. BERTRAND	C. DUDON	
P. CANEPE	N. TITEUX	R. FOUQUET	S. MARCO	C. BOUCLY	C. RAFFAELLI		

ABSENTS (pouvoirs)	A. HERIN donne pouvoir à R. BAILE J. MORETTI donne pouvoir à C. BOTRINI B. VARENNE donne pouvoir à C. MORETTI R. SPINOSA donne pouvoir à S. PIN L. HAMANDA donne pouvoir à C. RAFFAELLI
ABSENTS NON EXCUSE	

AUTRES PARTICIPANTS
M. ARANCIBIA – directeur général des services
JL. RAVIOLA – directeur général adjoint des services
E. GARCIA – responsable du service finances et développement économique
A. SCAMPS – assistante du directeur général des services

Nomenclature 7.2

Objet : Vote des taux des impôts directs communaux 2026 [2026/fin/18]

VU les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies du Code Général des Impôts ;
VU la note explicative portée dans la note de synthèse.

CONSIDERANT qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2026.

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> Envoyé en préfecture le 03/03/2026 Reçu en préfecture le 03/03/2026 Publié le ID : 083-218300317-20260225-2026_FIN_18-DE </div>
Séance n° 02 CM 25/02/2026	

CM_25022026

LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU M. LE MAIRE EN SON EXPOSE, après en avoir délibéré :

- ✓ **MAINTIENT** en 2026 les taux des impôts directs locaux en vigueur en 2025 comme indiqué ci-dessous :
 - 17.45 % : Taxe d'habitation sur les résidences secondaires
 - 34.99 % : Taxe sur le foncier bâti
 - 83.10 % : Taxe sur le foncier non bâti

- ✓ **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour	27
Contre	
Abstention	

Fait et délibéré les : jour, mois et an susdits
 Au registre suivent les signatures

Le Maire,
Jean-Luc LONGOUR



Délais et voies de recours: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux introduit devant le Tribunal administratif de Toulon 5, rue Racine, 83000 Toulon, dans un délai de deux mois à compter de la publication par voie d'affichage notification, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « *Télérecours Citoyens* » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> Envoyé en préfecture le 03/03/2026 Reçu en préfecture le 03/03/2026 Publié le 03/03/2026 ID : 083-218300317-20260225-2026_FIN_19-DE </div> 
Séance n° 02 CM 25/02/2026	

CM_25022026

MAIRIE : LE CANNET DES MAURES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 FEVRIER 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27	Présents : 22	Pouvoirs : 05	Votants : 27
---	----------------------	----------------------	---------------------

L'an deux mille vingt-six et le mercredi vingt-cinq février à dix-huit heures (25/02/2026), le conseil municipal de la commune du Cannet des Maures, dûment convoqué le dix-neuf février (19/02), s'est réuni, en salle du conseil municipal sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR, Maire**.

ADJOINTS PRESENTS							
A. DEL PIA	C. MORETTI	JP. GROSSO	V. VESCOVI	P. MARTOS	S. PIN	P. GAUBERT	C. BOTRINI
CONSEILLERS PRESENTS							
J. DEGOUVE	G. DEBOVE	R. BAILE	JP. VINCENT	P. RAFFAELLI	D. BERTRAND	C. DUDON	
P. CANEPE	N. TITEUX	R. FOUQUET	S. MARCO	C. BOUCLY	C. RAFFAELLI		

ABSENTS (pouvoirs)	A. HERIN donne pouvoir à R. BAILE J. MORETTI donne pouvoir à C. BOTRINI B. VARENNE donne pouvoir à C. MORETTI R. SPINOSA donne pouvoir à S. PIN L. HAMANDA donne pouvoir à C. RAFFAELLI
ABSENTS NON EXCUSE	

AUTRES PARTICIPANTS
M. ARANCIBIA – directeur général des services
JL. RAVIOLA – directeur général adjoint des services
E. GARCIA – responsable du service finances et développement économique
A. SCAMPS – assistante du directeur général des services

Nomenclature 7.1

Objet : Approbation du budget primitif 2026 – Budget principal [2026/fin/19]

VU la note explicative portée dans la note de synthèse.

Après examen des orientations générales du budget 2026 lors du débat d'orientation budgétaire en séance du conseil municipal le 28 janvier 2026, conformément à l'article L.2312-1 du CGCT ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 03/03/2026 Reçu en préfecture le 03/03/2026 Publié le ID : 083-218300317-20260225-2026_FIN_19-DE
Séance n° 02 CM 25/02/2026	

CM_25022026

Après avoir procédé au vote de la reprise anticipée des résultats 2025 et à l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2025 ;

Après examen du projet de budget primitif 2026 qui s'établit comme suit :

<u>Dépenses d'investissement :</u>	Restes à réaliser 2025 :	807 321,49 €
	Propositions nouvelles 2026 :	3 135 264,22 €
	Total :	3 942 585,71 €

<u>Recettes d'investissement :</u>	Restes à réaliser 2025	107 466,51 €
	Propositions nouvelles 2026 :	3 835 119,20 €
	<i>dont excédent d'investis. 2025 reporté</i>	422 539,41 €
	Total :	3 942 585,71 €

<u>Dépenses de fonctionnement :</u>	Propositions nouvelles 2026	6 858 600,00 €
--	-----------------------------	-----------------------

<u>Recettes de fonctionnement :</u>	Propositions nouvelles 2026	6 858 600,00 €
--	-----------------------------	-----------------------

<u>Total Budget :</u>		10 801 185,71 €
------------------------------	--	------------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU M. LE MAIRE EN SON EXPOSE, après en avoir délibéré :


✓ **VOTE** le budget primitif principal 2026.

Annexe : Budget primitif 2026 Budget Principal

Pour	27
Contre	
Abstention	

Fait et délibéré les : jour, mois et an susdits
 Au registre suivent les signatures

Le Maire,
Jean-Luc LONGOUR



Délais et voies de recours: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux introduit devant le Tribunal administratif de Toulon 5, rue Racine, 83000 Toulon, dans un délai de deux mois à compter de la publication par voie d'affichage notification, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES
BUDGETS PRIMITIFS 2026**

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Disponible en mairie sur demande, elle sera également mise en ligne sur le site internet de la Ville.

Principaux ratios

Population totale (colonne h du recensement INSEE) 5 211
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 in fine) 122

Ratios de niveau	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 274.03*
Recettes réelles de fonctionnement /population	1 356.43
Dépenses d'équipement brut/population	519.72
Encours de dette/population	378.65
DGF/population	47.02
Ratios de structure et d'analyse financière	Valeurs
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	68.41 %
Dépenses de personnel diminuée des remboursements / dépenses réelles de fonctionnement	65.10 %
Dépenses de personnel / recettes réelles de fonctionnement	64.25 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	96.09 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	38.32 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	29.48 %
Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	6.07 %

* 1 092.12 € si l'on soustrait les remboursements liés aux charges de personnel.

Montants des budgets 2026 consolidés :

	Fonctionnement		Investissement		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	6 858 600,00	6 858 600,00	3 942 585,71	3 942 585,71	10 801 185,71	10 801 185,71
Budget annexe de l'Eau potable	940 270,00	940 270,00	4 185 100,00	4 185 100,00	5 125 370,00	5 125 370,00
Budget annexe de l'assainissement	797 535,00	797 535,00	2 240 200,00	2 240 200,00	3 037 735,00	3 037 735,00
TOTAL	8 596 405,00	8 596 405,00	10 367 885,71	10 367 885,71	18 964 290,71	18 964 290,71

Les orientations et priorités du budget 2026 :

Les orientations et priorités budgétaires 2026 portent sur les points suivants :

- 1. Limiter l'évolution de la hausse des dépenses de fonctionnement courantes** en vue de conforter l'autofinancement des dépenses d'équipement.
- 2. Maintenir l'étendue et la qualité des services à la population et encourager le bien-vivre ensemble par la mise en place d'une politique sociale, culturelle et sportive volontaire.**
- 3. Maintenir un niveau d'endettement inférieur** à la moyenne nationale des communes de même strate démographique.
- 4. Rendre attractive la commune par des actions transversales (aménagement urbains, fleurissement, plantations, mobilité douce, biodiversité, stationnement, sécurité, festivités et manifestations culturelles, œuvres d'art, etc.**
- 5. Favoriser l'installation de professionnels au Cagnet des Maures (projet VARECOPOLE notamment) et mettre à disposition des locaux à prix modéré en centre-ville.**
- 6. Soutenir l'économie locale par les achats de proximité** et par la politique d'équipement de la Municipalité. La commune prévoit de réaliser 10 192 000 € de dépenses d'équipement en 2026.
- 7. Prendre en compte systématiquement la contrainte environnementale et climatique** dans les différents secteurs d'intervention de la commune.

Présentation des budget primitifs 2026 :

BUGDET PRINCIPAL

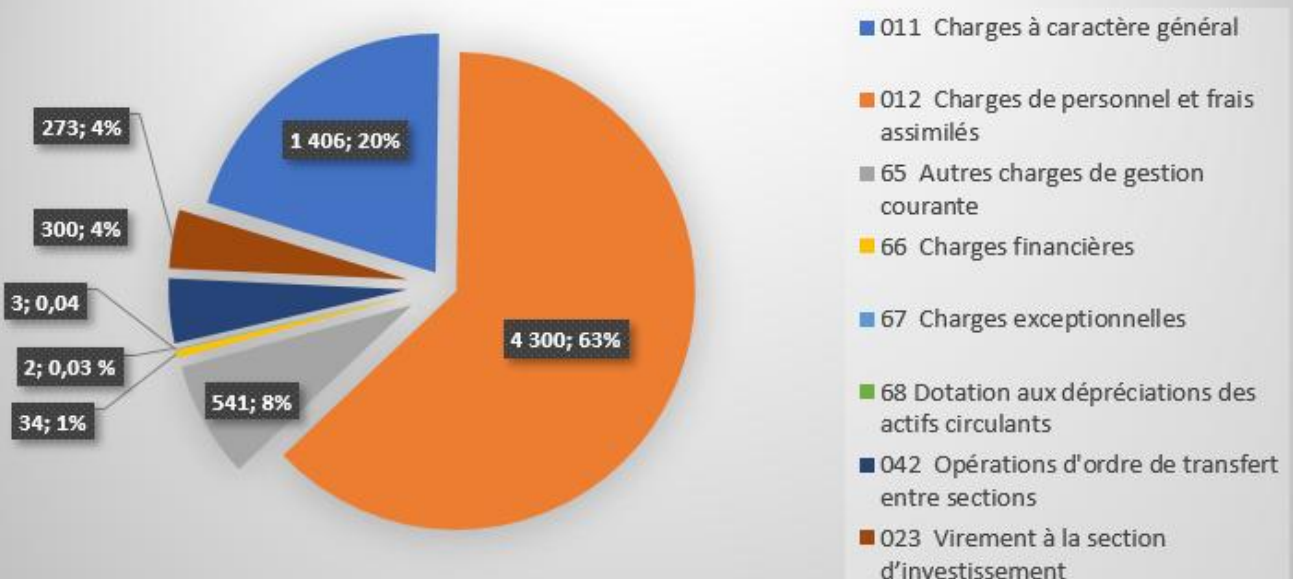
➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

La section de fonctionnement s'équilibre à 6 858 000 € en dépenses et recettes soit une hausse de 1.92 % par rapport au budget primitif 2025 (6 729 000 €).

A – Dépenses de fonctionnement par chapitre

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026	Variation
011	Charges à caractère général	1 444 845,00	1 405 999,78	-38 845,22
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 080 000,00	4 300 000,00	220 000,00
65	Autres charges de gestion courante	527 000,00	540 760,00	13 760,00
66	Charges financières	36 640,74	34 309,84	-2 330,90
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	3 000,00	0,00
68	Provisions dépréciation actifs circulants	5 000,00	2 000,00	-3 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	300 000,00	300 000,00	-59 983,88
023	Virement à la section d'investissement	332 514,26	272 530,38	-154 910,05
Total :		6 729 000,00	6 858 600,00	129 600,00

Dépenses de fonctionnement 2026 (en milliers d'euros)

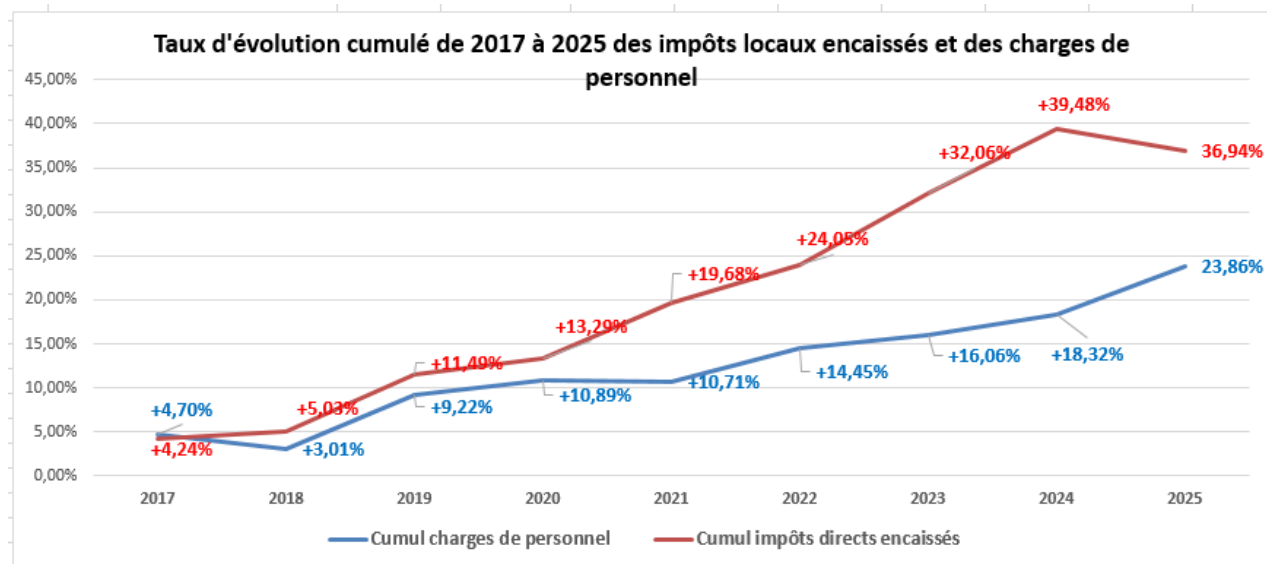


Parmi les dépenses de fonctionnement courantes, il faut souligner :

- **Les charges à caractère général (chapitre 011) sont en baisse de 2.69 % ;**
- **Les charges prévisionnelles de personnel 2026 (chapitre 012) sont en progression de 5.39 %. Cette hausse s'explique pour les raisons suivantes :**
 - Glissement-vieillesse-technicité qui prend notamment en compte les avancements quasi-automatique sur la grille indiciaire, les mesures catégorielles statutaires, etc ;
 - Politique sociale interne négociée avec représentants syndicaux (augmentation du nombre de tickets restaurants ...) ;
 - Revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier 2025. Le SMIC horaire brut passe de 11.65 € à 11.88 € ;
 - Création d'une nouvelle taxe par la Région : le versement mobilité régional et rural (0,15 % des salaires soumis aux cotisations sociales) ;
 - Besoins de renforcement temporaire du pôle public de l'eau pour mener les opérations liées aux schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement ;
 - Besoins de renforcement du service cantine et jeunesse en lien avec la réglementation imposant un taux d'encadrement plus important et une hausse des effectifs (Taux d'encadrement ; contraintes environnementales, etc) ;
 - Recrutements pour pallier les absences des agents liées à la maladie.

Le ratio élevé des charges de personnel s'explique également, par la qualité et l'étendue des services rendus aux Cannétois et par la gestion directe des services municipaux par le personnel communal. Au-delà, ce poste de dépenses est à rapprocher du niveau et de la **dynamique des recettes fiscales**

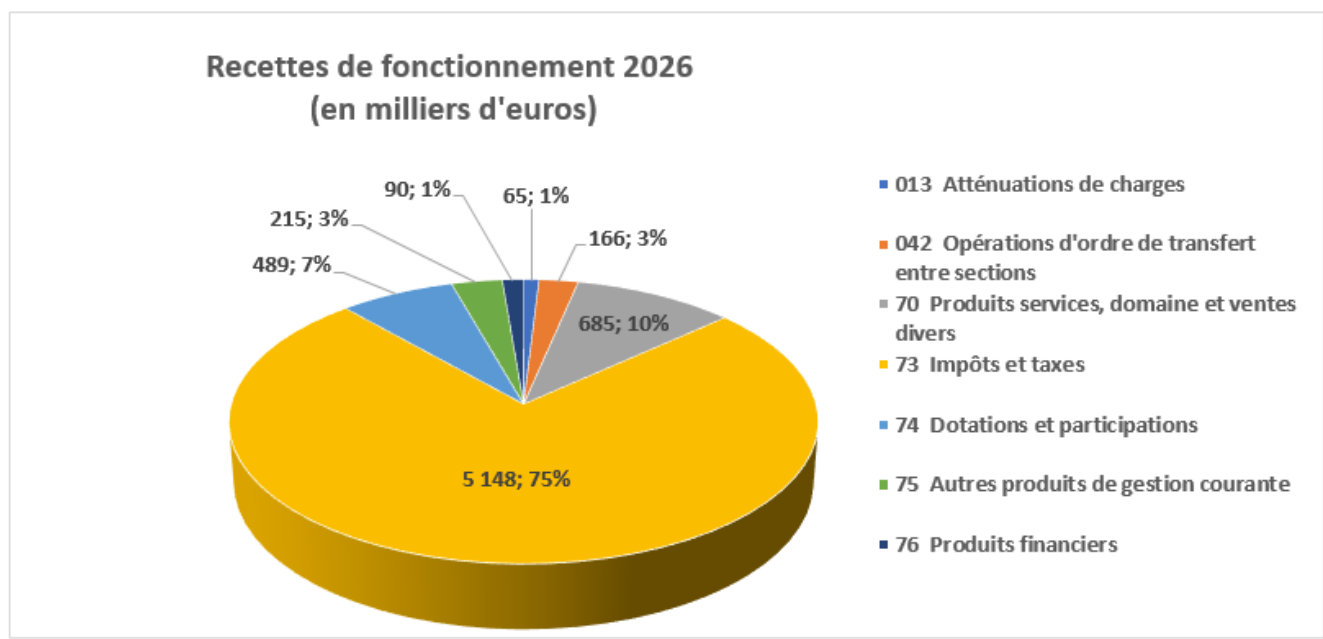
La dynamique des impôts directs locaux encaissés permet de compenser la hausse des charges de personnel tel que le graphique ci-après l'illustre sur la période 2017-2025 :



- La hausse des charges de gestion courante (chapitre 65) est principalement due à une hausse de la cotisation au TACO à la communauté de communes Cœur du Var (+ 5000 €).
- Les charges financières (chapitre 66) sont en légère baisse.

B – Recettes de fonctionnement par chapitre

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026	Variation
013	Atténuations de charges	38 942,78	65 000,00	26 057,22
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	162 470,22	165 970,22	3 500,00
70	Produits services. domaine et ventes divers	655 550,00	685 439,78	29 889,78
73	Impôts et taxes	5 065 937,00	5 147 990,00	82 053,00
74	Dotations et participations	603 000,00	489 000,00	-114 000,00
75	Autres produits de gestion courante	203 100,00	215 200,00	12 100,00
76	Produits financiers	0,00	90 000,00	90 000,00
Total :		6 729 000,00	6 858 600,00	129 600,00



Les recettes de fonctionnement 2026 atteignent également le montant de **6 858 600 €**.

La municipalité n'augmentera pas les taux des impôts locaux en 2026 pour les taxes foncières sur le bâti et le non bâti, et pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Ainsi, les taux proposés en 2026 qui feront l'objet d'un vote par l'assemblée délibérante seront de :

- **17.45 %** pour le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;
- **34.99 %** pour le taux de taxe sur le foncier bâti ;
- **83.10 %** pour le taux de taxe sur le foncier non bâti.

Le **produit issu des impôts locaux devrait totaliser 3 145 000 €** en 2026 (Taxe d'habitation et taxes foncières) avec prise en compte estimative de l'actualisation des bases d'imposition par l'Etat au regard de l'inflation en 2025 et de l'augmentation de la population.

La dotation globale de fonctionnement (part forfaitaire) versée par l'Etat devrait être stable à 80 000 € ; si la commune devrait voir cette dotation en augmentation de 20 000 € du fait de l'accroissement de la population, celle-ci devrait être prélevée de 20 000 € pour financer la péréquation entre collectivités.

La commune devrait à nouveau bénéficier de la péréquation en 2026 au titre de la péréquation (47 000 €) et de la dotation de solidarité rurale (105 000 €).

A noter qu'il existe des incertitudes sur la poursuite du financement par l'Etat des contrats de travail visant à favoriser le retour à l'emploi (74 839 € encaissés en 2025 – 10 000 € prévus en 2026).

Au niveau des baisses, la DCRTP (Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) devrait être à nouveau diminuée en 2026. Cette minoration est répartie entre les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre au prorata des recettes réelles de fonctionnement. La DCRTP est passée de 92 700 € en 2024 à 51 900 € en 2025 ; 30 000 € sont prévus en 2026.

Il faut également noter la hausse des produits d'exploitation liés aux services scolaires et périscolaires (cantine, périscolaire) en hausse de 27 000 € du fait principalement de l'accroissement des effectifs accueillis.

En 2026, la commune prévoit d'encaisser 360 000 € (182 195 € encaissés en 2025) pour les mutations à titre onéreux d'immeuble ou de droits immobiliers. Ce surcroît de recettes attendus est lié au franchissement des 5 000 habitants par la commune du Cannet des Maures. Ainsi en 2026, la commune percevra d'une part la taxe perçue en 2025 au profit du fonds départemental de péréquation dont les ressources seront versées en 2026 aux communes de moins de 5 000 habitants suivant un barème établi par le conseil départemental. D'autre part, la population totale de la commune dépassant le seuil des 5 000 habitants en 2026, elle sera éligible à la perception directe du produit de la taxe communale additionnelle et ce à compter du 1er janvier 2026.

A souligner enfin, le produit financier prévu au budget 2026 de 90 000 € porte sur le placement de l'indemnité réparatrice provisoire perçue suite au contentieux lié à la construction du Dojo.

➤ **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à hauteur de 3 882 585,71 € (reports 2025 compris).

A – Dépenses d'investissement

Chapitres	Libellé	Budget 2026		
		Reports 2025 (1)	Propositions nouvelles 2026 (2)	Total (1) + (2)
040	Opérations d'ordre entre sections		165 970,22	165 970,22
041	Opérations patrimoniales		200 000,00	200 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées		145 000,00	145 000,00
20	Immobilisations incorporelles	123 636,01	178 044,00	301 680,01
204	Subventions d'équipement versées	500	142 500,00	143 000,00
21	Immobilisations corporelles	587 185,48	2 259 250,00	2 846 435,48
23	Immobilisations en cours	96 000,00	44 500,00	140 500,00
Total :		807 321,49	3 135 264,22	3 942 585,71

Les dépenses d'investissement nouvelles s'élèvent à **3 135 264.22 €** en 2026.

Au titre de ces dépenses, les **dépenses financières et d'ordre** s'établissent à **510 970.22 €**.

Celles-ci portent notamment sur le remboursement du capital de la dette pour **145 000 €** et sur la réalisation d'opérations d'ordre pour **365 970.22 €** dont :

- 100 000 € d'intégration d'études en immobilisations définitives,
- 100 000 € pour comptabiliser les remboursements d'avances dans le cadre de marchés publics,
- 150 000 € prévus de travaux en régie,
- 15 970,22 € pour l'amortissement des subventions d'équipement.

Parmi les dépenses d'investissement, les **dépenses d'équipement nouvelles** s'élèvent à **2 624 294 €**.

Le détail des dépenses d'équipement nouvelles 2026 sont ci-après détaillées :

Objet 2026	Propositions 2026
Projet "AGORA" : travaux d'aménagement et de requalification du centre-ville (Crédits de paiement 2026)	1 150 000
Etudes d'urbanisme diverses (habitat, etc) et interventions lié au dispositif « Petites Villes de Demain » : foncier, travaux	148 444
Travaux et diagnostics de voirie, éclairage public, mobilier urbain, peintures routières, panneaux signalisation, feux récompenses, vidéoprotection	260 000
Chantier ADESS (entretien, restauration voirie, terrains)	30 000
Acquisition de terrains agricoles et forestiers, et de terrains soumis à emplacement réservé	230 000
Travaux salle du Recoux : Mise en conformité incendie, installation panneaux photovoltaïques, remplacement menuiseries, rénovation scène, etc	110 000
Rénovation salle de l'Esprit (salle de bridge)	60 000
Rénovation salle des Anciens Combattants	15 000
Ecoles : études extension école élémentaire; mobiliers et équipements scolaires et matériels de cuisine	58 000
Etudes AVELO 3 et création d'une piste cyclable (complément de crédits)	20 000
Jeux enfants	30 000
Modernisation du parc d'éclairage public	72 500
Divers travaux, aménagements de bâtiments publics : diagnostics énergétiques, matériaux (dont matériaux travaux réalisés par le personnel, installations techniques des bâtiments communaux à renouveler, équipement locaux loués aux commerçants, compresseur PAC Mairie, etc.	125 000
Travaux débroussaillage sur la commune	50 000
Dépenses favorisant la biodiversité et l'environnement (ABC, LPO, inventaires); panneaux pédagogiques; matériels d'animation; équipement ferme pédagogique et ferme maraîchère municipale	61 600
Matériels informatiques, logiciels et matériels de bureau pour les services administratifs : serveurs, ordinateurs, etc	57 900
Etude sur le diagnostic sanitaire de l'église du Vieux-Cannet	45 000
Mobiliers, équipements techniques divers : outillage voirie, espaces verts ..., équipement incendie, matériels protocolaires et de communication, etc	16 500
Mobilier médiathèque et liés à festivités de l'Ours	9 350
Travaux de réparation des planchers et structure immeuble Les Bellugues	60 000
Réalisation de films (festivités et vœux)	15 000
Total	2 624 294

Les restes à réaliser 2025 en dépenses d'équipement s'établissent à **807 321,49 €**. En tenant compte des restes à réaliser le total des dépenses d'investissement totalise **3 942 585,71 €** au budget 2026. Les financeurs publics traditionnels (Etat, Région, Département, Agence de l'Eau, communauté de communes Cœur du Var, etc) ont été sollicités ou le seront pour la réalisation du programme d'investissement 2026.

B – Recettes d'investissement par chapitre

Chapitre	Libellé	Budget 2026		
		Reports 2025 (1)	Propositions nouvelles 2026 (2)	Total (1) + (2)
001	Excédent d'investissement reporté		422 539,41	422 539,41
021	Virement de la section de fonctionnement		272 530,38	272 530,38
024	Produit de cession		240 000,00	240 000,00
040	Amortissement immobilisations		300 000,00	300 000,00
041	Opérations patrimoniales		200 000,00	200 000,00
10	FCTVA/taxes aménagement, excédent de fonctionnement capitalisé		950 100,38	950 100,38
13	Subventions d'investissement	107 466,51	387 637,43	495 103,94
16	Emprunts et dettes assimilées		1 062 311,60	1 062 311,60
Total :		107 466,51	3 835 119,20	3 942 585,71

Plus en détail, les recettes nouvelles d'investissement 2026 totalisent **3 835 119.20 €** dont le détail figure dans le tableau ci-après :

Objet	Propositions 2026
Amortissements et virement de la section de fonctionnement	572 530,38
Fonds de compensation de la TVA	170 000,00
Taxes d'aménagement	50 000,00
Vente terrain de la Sourcette	240 000,00
Excédent de fonctionnement capitalisé 2025	730 100,38
Subventions d'investissement	387 637,43
Reprise excédent d'investissement 2025	422 539,41
Intégration études en immobilisations définitives	100 000,00
Comptabilisation remboursement avances par fournisseurs dans le cadre des marchés publics	100 000,00
Cautions encaissées en 2026	5 000,00
Emprunt opération Agora requalification Centre-Ville	642 751,00
Emprunt d'équilibre	414 560,60
TOTAL :	3 835 119,20

BUGDETS ANNEXES

➤ BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

- Le budget primitif 2026 s'équilibre, en dépenses et recettes, à **940 270 € H.T €** et **4 185 100 € H.T €** en section de fonctionnement et en section d'investissement.
- La dette est de **972 500 €** au 01/01/2026.
- Les dépenses d'investissement nouvelles s'élèvent en 2026 à **4 116 100,00 € H.T.** telles qu'elles apparaissent dans le tableau ci-après :

Objet	Propositions 2026
Remboursement capital dette	25 000,00
Amortissement subventions d'équipement	26 424,83
Intégration études sur immobilisations	99 968,30
Production immobilisée (travaux en régie)	56 900,00
Matériels d'exploitation : compteurs, vannes, etc	95 000,00
Frais d'études lié au plan de gestion de sécurité sanitaires des eaux (PGSSE)	40 000,00
Réhabilitation réservoir des Moulières	85 000,00
Réhabilitation forage Meren (remplacement pompe, etc	87 306,87
Travaux réseaux eau potable	100 500,00
Travaux réseau alimentation VARECOPOLE (Etudes, maîtrise d'œuvre, travaux)	3 500 000,00
Total :	4 116 100,00

Les dépenses d'équipement reportées 2025 s'élèvent à **69 000 € H.T.**
 Ainsi, les dépenses d'investissement nouvelles et reports totalisent **4 185 100 € H.T.**

Pour financer ces dépenses, les **recettes d'investissement 2026** s'établissent à **4 185 100 €** telles que précisées ci-dessous :

- Reprise excédent d'investissement 2025	402 380,77 €
- Subvention d'investissement	3 500 000,00 €
- Intégration études en immobilisations définitives	99 968,30 €
- Amortissement des immobilisations :	182 750,93 €
Total	4 185 100,00 €

➤ BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

- Le budget primitif 2026 s'équilibre en dépenses et recettes à **797 535 €** et **2 240 200 €** en section de fonctionnement et en section d'investissement.
- Le capital restant dû de la dette est de **2 124 806 €** au 01/01/2026.
 Les dépenses d'investissement nouvelles s'élèvent en 2026 à **2 140 200 €** TTC telles qu'elles apparaissent dans le tableau ci-après :

Objet	Propositions 2026
Amortissement subventions d'équipement	44 000,00
Intégration frais d'études	100 000,00
Remboursement capital dette 2026	116 000,00
Extension STEP (convention Varécopôle)	1 400 000,00
Matériels d'exploitation	63 000,00
Programme de renouvellement des équipements de la STEP	120 000,00
Travaux sur les réseaux d'assainissement	297 200,00
Total :	2 140 200,00

Les dépenses d'équipement reportées de 2025 s'élèvent à 100 000.00 € H.T..
 Ainsi, les dépenses d'investissement nouvelles et reports totalisent **2 240 200 €**.

Pour financer ces dépenses, les **recettes d'investissement 2026** s'établissent à **2 240 200 €** telles que précisées ci-dessous :

- Reports 2025	28 000,00 €
- Virement de la section de fonctionnement	31 659,75 €
- Fonds de compensation de la TVA	50 005,45 €
- Excédent d'investissement 2025 reporté	380 975,84 €
- Amortissement des immobilisations	171 694,96 €
- Intégration études en immobilisations définitives	100 000,00 €
- Subvention réhabilitation réseaux assainissement	77 864,00 €
- Subvention constructions Bâtiments d'exploitation VARECOPOLE	1 400 000,00 €
- Total	2 240 200,00 €

Effectifs de la collectivité au 01/01/2026:

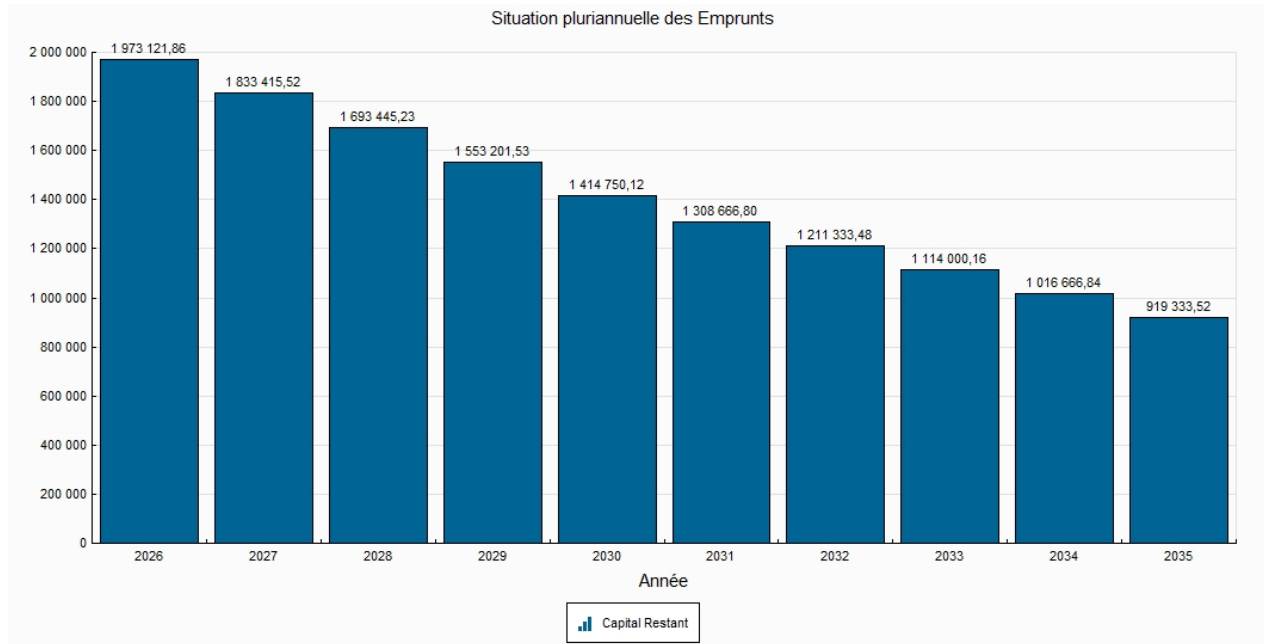
Les effectifs pourvus sont de 95 agents détaillés dans le tableau ci-dessous :

	Femmes	Hommes	Total
Contractuels	6	6	12
Contrats aidés	8	1	9
Titulaires	39	39	78
Total	53	46	99

Etat de la dette du budget principal

1. L'état de la dette.

Le capital restant dû de la dette de la commune (budget principal) au 01/01/2026 est de **1 973 122 €**. L'annuité de la dette en 2026 sera de **168 000 €** dont **134 000 €** de remboursement du capital.
 Le tableau ci-après porte sur l'amortissement du capital restant dû de 2025 à 2033.



Le capital restant dû ci-dessus, est exprimé par référence au 1^{er} janvier de chaque année.

Programmation pluriannuelle

Les travaux relatifs au Projet "AGORA" (travaux d'aménagement et de requalification du centre-ville) et l'extension de l'école élémentaire font l'objet d'une autorisation de programme.

Etat des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP)									
Montants exprimés en TTC									
Autorisations de programme (AP)					Crédits de paiement (CP)				
Intitulé de l'autorisation de programme [AP]	Année de création	Montant initial	Cumul des révisions	Montant AP révisé	CP antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2025)	Restes à financer (exercices post 2025)			
						2026	2027	2028	Cumul exercices post-2028
AGORA CENTRE	2025	1 830 000	1 080 000	2 910 000	106 030	1 150 000,00	1 653 970,00	0,00	0,00
EXTENSION ECOLE ELEMENTAIRE	2026	1 880 000	0	0	0	84 500,00	919 200,00	876 300,00	0,00

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Cagnet des Maures (M57) Commune

Numéro SIRET : 21830031700011
Poste comptable : TRESORERIE DRAGUIGNAN SCG

Budget primitif relatif à l'exercice 2026 voté par Nature

Budget principal

Instruction budgétaire et comptable M. 57
applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements
publics

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	29
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	30
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	31
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	32
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	35
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	38
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	43

IV - Annexes

A - Présentation croisée


A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	46
A1.01 - Opérations non ventilables	49
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	50
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	53
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	54
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	55
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	58
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	61
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	64
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	65
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	68
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	70
A1.908 - Fonction 8 - Transports	73
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	77
A2.01 - Opérations non ventilables	79
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	80
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	83
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	84
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	85
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	89
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	94
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	97
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	98
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	99
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	102
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	104
A2.938 - Fonction 8 - Transports	107

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	111
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	117
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	119

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	121
B3.1 - Etat des provisions constituées	123
B3.2 - Etalement des provisions	125
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	126
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	127
B7.3 - Etat des emprunts garantis	128
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	130
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	131
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	132
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	137
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	138
B11.2 - Liste des établissements publics créés	139
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	140
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	141
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	142
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	143
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	145
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	146
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	147

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	5211

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1177.02

Informations financières – ratios

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	1274.03
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	1356.43
3 Dépenses d'équipement brut / population	519.72
4 Encours de dette / population (2) (3)	378.65
5 DGF / population	47.02
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	68.41 %
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	96.0918 %
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	38.32 %
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	29.48 %
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	6.07 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1						
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	8 218 896,77	8 908 812,31		462 724,25	A1	1 152 639,79
Investissement	2 118 446,81	2 078 261,97	(3)	462 724,25	A2	422 539,41
Fonctionnement	6 100 449,96	6 830 550,34	(4)	0,00	A3	730 100,38

RESTES A REALISER N-1						
	Dépenses	Recettes		Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 807 321,49	III + IV 107 466,51		B1	-699 854,98	
Investissement	I 807 321,49	III 107 466,51		B2	-699 854,98	
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00		B3	0,00	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	452 784,81
Investissement	A2 + B2	-277 315,57
Fonctionnement	A3 + B3	730 100,38

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES****CZ****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 807 321,49
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	123 636,01
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	500,00
21	Immobilisations corporelles (3)	587 185,48
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	96 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES**

CS

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 107 466,51
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	107 466,51
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	3 135 264,22	3 412 579,79
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	807 321,49	107 466,51
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 422 539,41
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		3 942 585,71	3 942 585,71
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	6 858 600,00	6 858 600,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		6 858 600,00	6 858 600,00
TOTAL DU BUDGET (4)		10 801 185,71	10 801 185,71

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
AP2026-01	EXTENSION ECOLE ELEMENTAIRE	23	1 880 000,00
AP2025-01	PROJET AGORA AMENAGEMENT CENTRE-VILLE	21	1 080 000,00
TOTAL			2 960 000,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	2 960 000,00
----------------------	---------------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	132 500,00	123 636,01	178 044,00	0,00	301 680,01
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	74 500,00	500,00	142 500,00	0,00	143 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	3 538 400,00	587 185,48	2 259 250,00	0,00	2 846 435,48
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	7 200,00	96 000,00	44 500,00	0,00	140 500,00
Total des dépenses d'équipement		3 752 600,00	807 321,49	2 624 294,00	0,00	3 431 615,49
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	139 000,00	0,00	145 000,00	0,00	145 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		139 000,00	0,00	145 000,00	0,00	145 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		3 891 600,00	807 321,49	2 769 294,00	0,00	3 576 615,49

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	162 470,22		165 970,22	0,00	165 970,22
041	Opérations patrimoniales (7)	200 000,00		200 000,00	0,00	200 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		362 470,22		365 970,22	0,00	365 970,22

TOTAL	4 254 070,22	807 321,49	3 135 264,22	0,00	3 942 585,71
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	-------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 942 585,71
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	357 444,00	107 466,51	387 637,43	0,00	495 103,94
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	889 678,78	0,00	1 057 311,60	0,00	1 057 311,60
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 247 122,78	107 466,51	1 444 949,03	0,00	1 552 415,54
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	390 000,00	0,00	220 000,00	0,00	220 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	1 099 705,71	0,00	730 100,38	0,00	730 100,38
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	240 000,00	0,00	240 000,00	0,00	240 000,00
Total des recettes financières		1 734 705,71	0,00	1 195 100,38	0,00	1 195 100,38
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 981 828,49	107 466,51	2 640 049,41	0,00	2 747 515,92

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	332 514,26		272 530,38	0,00	272 530,38
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	300 000,00		300 000,00	0,00	300 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	200 000,00		200 000,00	0,00	200 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		832 514,26		772 530,38	0,00	772 530,38

TOTAL	3 814 342,75	107 466,51	3 412 579,79	0,00	3 520 046,30
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	-------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	422 539,41
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 942 585,71
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

406 560,16

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 444 845,00	0,00	1 405 999,78	0,00	1 405 999,78
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	4 080 000,00	0,00	4 300 000,00	0,00	4 300 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	527 000,00	0,00	540 760,00	0,00	540 760,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		6 051 845,00	0,00	6 246 759,78	0,00	6 246 759,78
66	Charges financières	36 640,74	0,00	34 309,84	0,00	34 309,84
67	Charges spécifiques (3)	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	5 000,00		2 000,00	0,00	2 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		6 096 485,74	0,00	6 286 069,62	0,00	6 286 069,62

023	Virement à la section d'investissement (4)	332 514,26		272 530,38	0,00	272 530,38
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	300 000,00		300 000,00	0,00	300 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		632 514,26		572 530,38	0,00	572 530,38

TOTAL	6 729 000,00	0,00	6 858 600,00	0,00	6 858 600,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 858 600,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT****C2****RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	38 942,78	0,00	65 000,00	0,00	65 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	655 550,00	0,00	685 439,78	0,00	685 439,78
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	1 292 937,00	0,00	1 523 990,00	0,00	1 523 990,00
731	Fiscalité locale	3 773 000,00	0,00	3 624 000,00	0,00	3 624 000,00
74	Dotations et participations (3)	603 000,00	0,00	489 000,00	0,00	489 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	203 100,00	0,00	215 200,00	0,00	215 200,00
Total des recettes de gestion courante		6 566 529,78	0,00	6 602 629,78	0,00	6 602 629,78
76	Produits financiers	0,00	0,00	90 000,00	0,00	90 000,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		6 566 529,78	0,00	6 692 629,78	0,00	6 692 629,78

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	162 470,22		165 970,22	0,00	165 970,22
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		162 470,22		165 970,22	0,00	165 970,22

TOTAL	6 729 000,00	0,00	6 858 600,00	0,00	6 858 600,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 858 600,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	406 560,16
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – DEPENSES****DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	15 970,22	15 970,22
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	145 000,00	0,00	145 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	301 680,01	0,00	301 680,01
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	143 000,00	0,00	143 000,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	2 846 435,48	350 000,00	3 196 435,48
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	140 500,00	0,00	140 500,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		3 576 615,49	365 970,22	3 942 585,71

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 942 585,71
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	1 405 999,78		1 405 999,78
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	4 300 000,00		4 300 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	540 760,00	0,00	540 760,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	34 309,84	0,00	34 309,84
67	Charges spécifiques (9)	3 000,00	0,00	3 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	2 000,00	300 000,00	302 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		272 530,38	272 530,38
Dépenses de fonctionnement – Total		6 286 069,62	572 530,38	6 858 600,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 858 600,00
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	220 000,00	0,00	220 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	495 103,94	0,00	495 103,94
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 062 311,60	0,00	1 062 311,60
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	100 000,00	100 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	100 000,00	100 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		300 000,00	300 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		272 530,38	272 530,38
024	Produits des cessions d'immobilisations	240 000,00		240 000,00
Recettes d'investissement – Total		2 017 415,54	772 530,38	2 789 945,92

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	422 539,41
---	------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	730 100,38
--------------------------------	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 942 585,71
--	--------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	65 000,00		65 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	685 439,78		685 439,78
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		150 000,00	150 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 523 990,00		1 523 990,00
731	Fiscalité locale	3 624 000,00		3 624 000,00
74	Dotations et participations (8)	489 000,00		489 000,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	215 200,00	0,00	215 200,00
76	Produits financiers	90 000,00	0,00	90 000,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	15 970,22	15 970,22
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		6 692 629,78	165 970,22	6 858 600,00

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			0,00
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			6 858 600,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		4 254 070,22	807 321,49	0,00	3 135 264,22	0,00	1 234 500,00	1 900 764,22	3 942 585,71
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	132 500,00	123 636,01	0,00	178 044,00	0,00	0,00	178 044,00	301 680,01
204	Subventions d'équipement versées (9)	74 500,00	500,00	0,00	142 500,00	0,00	0,00	142 500,00	143 000,00
21	Immobilisations corporelles	3 538 400,00	587 185,48	0,00	2 259 250,00	0,00	1 150 000,00	1 109 250,00	2 846 435,48
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	7 200,00	96 000,00	0,00	44 500,00	0,00	84 500,00	-40 000,00	140 500,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		3 752 600,00	807 321,49	0,00	2 624 294,00	0,00	1 234 500,00	1 389 794,00	3 431 615,49
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	139 000,00	0,00		145 000,00	0,00		145 000,00	145 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		139 000,00	0,00	0,00	145 000,00	0,00	0,00	145 000,00	145 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		3 891 600,00	807 321,49	0,00	2 769 294,00	0,00	1 234 500,00	1 534 794,00	3 576 615,49
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	162 470,22			165 970,22	0,00		165 970,22	165 970,22
041	Opérations patrimoniales (7)	200 000,00			200 000,00	0,00		200 000,00	200 000,00
Total des dépenses d'ordre		362 470,22			365 970,22	0,00		365 970,22	365 970,22

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

0,00

Total des dépenses d'investissement cumulées

3 942 585,71

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 083-218300317-20260225-2026_FIN_19-DE

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 714 637,04	107 466,51	2 682 479,41	0,00	2 789 945,92
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	357 444,00	107 466,51	387 637,43	0,00	495 103,94
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	889 678,78	0,00	1 057 311,60	0,00	1 057 311,60
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 247 122,78	107 466,51	1 444 949,03	0,00	1 552 415,54
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	390 000,00	0,00	220 000,00	0,00	220 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	240 000,00	0,00	240 000,00	0,00	240 000,00
Total des recettes financières		635 000,00	0,00	465 000,00	0,00	465 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 882 122,78	107 466,51	1 909 949,03	0,00	2 017 415,54
021	Virement de la section de fonctionnement	332 514,26		272 530,38	0,00	272 530,38
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	300 000,00		300 000,00	0,00	300 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	200 000,00		200 000,00	0,00	200 000,00
Total des recettes d'ordre		832 514,26		772 530,38	0,00	772 530,38

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)

422 539,41

Affectation au compte 1068 (8)

730 100,38

Le Cannet des Maures (M57) - Commune - Le Cannet des Maures - BP (projet de budget) - 2026

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					3 942 585,71

Publié le

ID : 083-218300317-20260225-2026_FIN_19-DE

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041). Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		4 254 070,22	807 321,49	0,00	3 135 264,22	0,00	1 234 500,00	1 900 764,22	3 942 585,71
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	132 500,00	123 636,01	0,00	178 044,00	0,00	0,00	178 044,00	301 680,01
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	15 109,61		50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	65 109,61
2031	Frais d'études	96 200,00	84 442,00		74 000,00	0,00	0,00	74 000,00	158 442,00
2051	Concessions, droits similaires	36 300,00	24 084,40		54 044,00	0,00	0,00	54 044,00	78 128,40
204	Subventions d'équipement versées (9)	74 500,00	500,00	0,00	142 500,00	0,00	0,00	142 500,00	143 000,00
20415332	ADM : Bâtiments, installations	72 500,00	0,00		72 500,00	0,00	0,00	72 500,00	72 500,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	2 000,00	500,00		70 000,00	0,00	0,00	70 000,00	70 500,00
21	Immobilisations corporelles	3 538 400,00	587 185,48	0,00	2 259 250,00	0,00	1 150 000,00	1 109 250,00	2 846 435,48
2111	Terrains nus	300 000,00	20 000,00		215 000,00	0,00	0,00	215 000,00	235 000,00
2112	Terrains de voirie	6 000,00	3 480,00		15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	18 480,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	60 000,00	17 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	259 500,00	9 110,00		51 000,00	0,00	0,00	51 000,00	60 110,00
21311	Bâtiments administratifs	13 000,00	325,49		30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 325,49
21312	Bâtiments scolaires	120 000,00	20 196,78		0,00	0,00	0,00	0,00	20 196,78
21316	Equipements du cimetière	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	457 400,00	130 284,26		290 000,00	0,00	0,00	290 000,00	420 284,26
21321	Immeubles de rapport	0,00	13 418,60		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	33 418,60
2138	Autres constructions	75 000,00	1 399,80		30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	31 399,80
2151	Réseaux de voirie	1 840 000,00	160 248,62		1 443 500,00	0,00	1 150 000,00	293 500,00	1 603 748,62
2152	Installations de voirie	105 000,00	124 287,12		92 500,00	0,00	0,00	92 500,00	216 787,12
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	27 899,86		0,00	0,00	0,00	0,00	27 899,86
21568	Autre matériel, outillage incendie	500,00	800,20		500,00	0,00	0,00	500,00	1 300,20
21572	Matériel technique scolaire	25 400,00	12 744,10		4 500,00	0,00	0,00	4 500,00	17 244,10
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour informatique Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Publié le	TOTAL
			I					II	Crédits gérés hors AP
									III = I + II
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	24 800,00	3 235,63		21 950,00	0,00	0,00	21 950,00	25 185,63
21612	Dépenses ultérieures immobilisées	197 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21621	Biens sous-jacents	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21622	Dépenses ultérieures immobilisées	0,00	12 240,00		0,00	0,00	0,00	0,00	12 240,00
2181	Install. générales, agencements	0,00	172,12		0,00	0,00	0,00	0,00	172,12
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	3 500,00	1 027,56		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	2 027,56
21838	Autre matériel informatique	28 000,00	15 602,00		21 800,00	0,00	0,00	21 800,00	37 402,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	2 000,00	811,58		8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	8 811,58
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	11 300,00	808,58		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 808,58
2185	Matériel de téléphonie	1 000,00	11 386,88		2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	13 886,88
2188	Autres immobilisations corporelles	8 400,00	706,30		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 706,30
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	7 200,00	96 000,00	0,00	44 500,00	0,00	84 500,00	-40 000,00	140 500,00
2313	Constructions	7 200,00	96 000,00		44 500,00	0,00	84 500,00	-40 000,00	140 500,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		3 752 600,00	807 321,49	0,00	2 624 294,00	0,00	1 234 500,00	1 389 794,00	3 431 615,49
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	139 000,00	0,00		145 000,00	0,00		145 000,00	145 000,00
1641	Emprunts en euros	134 000,00	0,00		140 000,00	0,00		140 000,00	140 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	0,00		5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Publié le information ID : 083-218300317-20260225-2026_FIN_19-DE Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		139 000,00	0,00	0,00	145 000,00	0,00	0,00	145 000,00	145 000,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		3 891 600,00	807 321,49	0,00	2 769 294,00	0,00	1 234 500,00	1 534 794,00	3 576 615,49
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	162 470,22			165 970,22	0,00		165 970,22	165 970,22
	Reprise sur autofinancement antérieur	12 470,22			15 970,22	0,00		15 970,22	15 970,22
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	4 084,48			4 084,48	0,00		4 084,48	4 084,48
13912	Subv. transf. Régions	2 351,00			5 851,00	0,00		5 851,00	5 851,00
139151	Subv. transf. GFP de rattachement	133,00			133,00	0,00		133,00	133,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	2 558,88			2 558,88	0,00		2 558,88	2 558,88
139361	Dotation équip.territoires ruraux transf	3 342,86			3 342,86	0,00		3 342,86	3 342,86
	Charges transférées (7)	150 000,00			150 000,00	0,00		150 000,00	150 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	10 000,00			10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	5 000,00			5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00
21311	Bâtiments administratifs	20 000,00			20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00
21312	Bâtiments scolaires	20 000,00			20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00
21318	Autres bâtiments publics	35 000,00			35 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00
21321	Immeubles de rapport	15 000,00			15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00
2138	Autres constructions	10 000,00			10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00
2151	Réseaux de voirie	15 000,00			15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00
2152	Installations de voirie	10 000,00			10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00
21534	Réseaux d'électrification	10 000,00			10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00
21621	Biens sous-jacents	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Le Cannet des Maures (M57) - Commune - Le Cannet des Maures - BP (projet de budget) - 2026

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
 Reçu en préfecture le 03/03/2026
 Publié le 03/03/2026
 ID : 083-218300317-20260225-2026_FIN_19-DE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAB N-1 + Vote) III = I + II
041	Opérations patrimoniales (8)	200 000,00			200 000,00	0,00		200 000,00	200 000,00
2151	Réseaux de voirie	200 000,00			200 000,00	0,00		200 000,00	200 000,00
Total des dépenses d'ordre		362 470,22			365 970,22	0,00		365 970,22	365 970,22

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT



AZIZ

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL		2 714 637,04	107 466,51	2 682 479,41	0,00	2 789 945,92
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	357 444,00	107 466,51	387 637,43	0,00	495 103,94
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	99 317,00	0,00	70 387,00	0,00	70 387,00
1323	Subv. non transf. Départements	94 000,00	27 466,51	9 000,00	0,00	36 466,51
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13272	Subv. non transf. FEDER	99 901,00	0,00	236 862,00	0,00	236 862,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	16 226,00	9 000,00	15 000,00	0,00	24 000,00
13362	Dotation de soutien à l'invest local	28 000,00	21 000,00	0,00	0,00	21 000,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
13462	Dotation de soutien à l'invest local	0,00	0,00	56 388,43	0,00	56 388,43
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	889 678,78	0,00	1 057 311,60	0,00	1 057 311,60
1641	Emprunts en euros	889 678,78	0,00	1 057 311,60	0,00	1 057 311,60
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 247 122,78	107 466,51	1 444 949,03	0,00	1 552 415,54
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	390 000,00	0,00	220 000,00	0,00	220 000,00
10222	FCTVA	290 000,00	0,00	170 000,00	0,00	170 000,00
10226	Taxe d'aménagement	100 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	240 000,00	0,00	240 000,00	0,00	240 000,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote	Publié le	Assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	ID : 083-218300317-20260225-2026_FIN_19-DE		III = I + II
Total des recettes financières		635 000,00	0,00	465 000,00	0,00			465 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles		1 882 122,78	107 466,51	1 909 949,03	0,00			2 017 415,54
021	Virement de la section de fonctionnement	332 514,26		272 530,38	0,00			272 530,38
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	300 000,00		300 000,00	0,00			300 000,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00			0,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	8 000,00		8 000,00	0,00			8 000,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	2 000,00		2 000,00	0,00			2 000,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	1 000,00		1 000,00	0,00			1 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	35 000,00		35 000,00	0,00			35 000,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	25 000,00		25 000,00	0,00			25 000,00
281321	Immeubles de rapport	45 000,00		45 000,00	0,00			45 000,00
281538	Autres réseaux	0,00		0,00	0,00			0,00
281561	Matériel roulant	0,00		0,00	0,00			0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	1 000,00		1 000,00	0,00			1 000,00
281572	Matériel technique scolaire	10 000,00		10 000,00	0,00			10 000,00
2815731	Matériel roulant	21 000,00		21 000,00	0,00			21 000,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	5 000,00		5 000,00	0,00			5 000,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	26 000,00		26 000,00	0,00			26 000,00
28161	Biens historiques et culturels immo.	2 000,00		2 000,00	0,00			2 000,00
28181	Installations générales, aménagt divers	18 000,00		18 000,00	0,00			18 000,00
281828	Autres matériels de transport	40 000,00		40 000,00	0,00			40 000,00
281831	Matériel informatique scolaire	0,00		0,00	0,00			0,00
281838	Autre matériel informatique	35 000,00		35 000,00	0,00			35 000,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	3 000,00		3 000,00	0,00			3 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	15 000,00		15 000,00	0,00			15 000,00
28185	Matériel de téléphonie	3 000,00		3 000,00	0,00			3 000,00
28188	Autres immo. corporelles	5 000,00		5 000,00	0,00			5 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	200 000,00		200 000,00	0,00			200 000,00
2031	Frais d'études	100 000,00		100 000,00	0,00			100 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	100 000,00		100 000,00	0,00			100 000,00
Total des recettes d'ordre		832 514,26		772 530,38	0,00			772 530,38

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260225-2026_FIN_19-DE

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE****DEPENSES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		6 729 000,00	0,00	0,00	6 858 600,00	0,00	0,00	6 858 600,00	6 858 600,00
011	Charges à caractère général (3)	1 444 845,00	0,00	0,00	1 405 999,78	0,00	0,00	1 405 999,78	1 405 999,78
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	4 080 000,00	0,00		4 300 000,00	0,00		4 300 000,00	4 300 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	527 000,00	0,00	0,00	540 760,00	0,00	0,00	540 760,00	540 760,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		6 051 845,00	0,00	0,00	6 246 759,78	0,00	0,00	6 246 759,78	6 246 759,78
66	Charges financières	36 640,74	0,00		34 309,84	0,00		34 309,84	34 309,84
67	Charges spécifiques (3)	3 000,00	0,00		3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	5 000,00			2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		44 640,74	0,00	0,00	39 309,84	0,00		39 309,84	39 309,84
Total des dépenses réelles		6 096 485,74	0,00	0,00	6 286 069,62	0,00	0,00	6 286 069,62	6 286 069,62
023	Virement à la section d'investissement	332 514,26			272 530,38	0,00		272 530,38	272 530,38
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	300 000,00			300 000,00	0,00		300 000,00	300 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		632 514,26			572 530,38	0,00		572 530,38	572 530,38

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)**0,00****Total des dépenses de fonctionnement cumulées****6 858 600,00**

Le Cannet des Maures (M57) - Commune - Le Cannet des Maures - BP (projet de budget) - 2026

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260225-2026_FIN_19-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III

B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		6 729 000,00	0,00	6 858 600,00	0,00	6 858 600,00
013	Atténuations de charges (2)	38 942,78	0,00	65 000,00	0,00	65 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	655 550,00	0,00	685 439,78	0,00	685 439,78
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 292 937,00	0,00	1 523 990,00	0,00	1 523 990,00
731	Fiscalité locale	3 773 000,00	0,00	3 624 000,00	0,00	3 624 000,00
74	Dotations et participations (2)	603 000,00	0,00	489 000,00	0,00	489 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	203 100,00	0,00	215 200,00	0,00	215 200,00
Total des recettes de gestion des services		6 566 529,78	0,00	6 602 629,78	0,00	6 602 629,78
76	Produits financiers	0,00	0,00	90 000,00	0,00	90 000,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	90 000,00	0,00	90 000,00
Total des recettes réelles		6 566 529,78	0,00	6 692 629,78	0,00	6 692 629,78
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	162 470,22		165 970,22	0,00	165 970,22
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		162 470,22		165 970,22	0,00	165 970,22

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)

0,00

Total des recettes de fonctionnement cumulées

6 858 600,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		6 729 000,00	0,00	0,00	6 858 600,00	0,00	0,00	6 858 600,00	6 858 600,00
011	Charges à caractère général (4)	1 444 845,00	0,00	0,00	1 405 999,78	0,00	0,00	1 405 999,78	1 405 999,78
6042	Achats de prestations de services	124 400,00	0,00		129 400,00	0,00	0,00	129 400,00	129 400,00
60611	Eau et assainissement	25 000,00	0,00		28 000,00	0,00	0,00	28 000,00	28 000,00
60612	Energie - Electricité	190 000,00	0,00		150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00
60621	Combustibles	12 000,00	0,00		12 000,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00
60622	Carburants	42 000,00	0,00		40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
60623	Alimentation	126 000,00	0,00		134 700,00	0,00	0,00	134 700,00	134 700,00
60628	Autres fournitures non stockées	5 500,00	0,00		5 500,00	0,00	0,00	5 500,00	5 500,00
60631	Fournitures d'entretien	21 700,00	0,00		21 700,00	0,00	0,00	21 700,00	21 700,00
60632	Fournitures de petit équipement	69 150,00	0,00		65 850,00	0,00	0,00	65 850,00	65 850,00
60633	Fournitures de voirie	8 000,00	0,00		8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	15 600,00	0,00		14 535,00	0,00	0,00	14 535,00	14 535,00
6064	Fournitures administratives	10 250,00	0,00		9 850,00	0,00	0,00	9 850,00	9 850,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	10 500,00	0,00		10 500,00	0,00	0,00	10 500,00	10 500,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	1 050,00	0,00		1 100,00	0,00	0,00	1 100,00	1 100,00
6067	Fournitures scolaires	23 090,00	0,00		23 670,00	0,00	0,00	23 670,00	23 670,00
6068	Autres matières et fournitures	20 560,00	0,00		19 410,00	0,00	0,00	19 410,00	19 410,00
611	Contrats de prestations de services	29 500,00	0,00		43 700,00	0,00	0,00	43 700,00	43 700,00
61221	Matériel roulant	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	28 800,00	0,00		35 100,00	0,00	0,00	35 100,00	35 100,00
61351	Matériel roulant	13 500,00	0,00		15 200,00	0,00	0,00	15 200,00	15 200,00
61358	Autres	55 295,00	0,00		36 430,00	0,00	0,00	36 430,00	36 430,00
614	Charges locatives et de copropriété	3 000,00	0,00		3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
61521	Entretien terrains	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	15 000,00	0,00		11 500,00	0,00	0,00	11 500,00	11 500,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	4 500,00	0,00		4 500,00	0,00	0,00	4 500,00	4 500,00
615231	Entretien, réparations voiries	25 000,00	0,00		25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	7 000,00	0,00		4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
61524	Entretien bois et forêts	365,00	0,00		365,00	0,00	0,00	365,00	365,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour	TOTAL
			I					Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
61551	Entretien matériel roulant	20 000,00	0,00		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	400,00	0,00		3 700,00	0,00	0,00	3 700,00	3 700,00
6156	Maintenance	117 970,00	0,00		130 500,00	0,00	0,00	130 500,00	130 500,00
6161	Multirisques	81 000,00	0,00		85 010,00	0,00	0,00	85 010,00	85 010,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	10 650,00	0,00		9 150,00	0,00	0,00	9 150,00	9 150,00
6184	Versements à des organismes de formation	13 700,00	0,00		11 600,00	0,00	0,00	11 600,00	11 600,00
6188	Autres frais divers	4 850,00	0,00		4 950,00	0,00	0,00	4 950,00	4 950,00
62268	Autres honoraires, conseils	75 200,00	0,00		79 900,00	0,00	0,00	79 900,00	79 900,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6228	Divers	2 200,00	0,00		2 200,00	0,00	0,00	2 200,00	2 200,00
6231	Annonces et insertions	3 550,00	0,00		5 450,00	0,00	0,00	5 450,00	5 450,00
6232	Fêtes et cérémonies	38 800,00	0,00		49 500,00	0,00	0,00	49 500,00	49 500,00
6234	Réceptions	3 000,00	0,00		2 800,00	0,00	0,00	2 800,00	2 800,00
6236	Catalogues et imprimés	11 600,00	0,00		11 100,00	0,00	0,00	11 100,00	11 100,00
6238	Divers	26 900,00	0,00		18 669,78	0,00	0,00	18 669,78	18 669,78
6247	Transports collectifs	1 800,00	0,00		4 350,00	0,00	0,00	4 350,00	4 350,00
6248	Divers	200,00	0,00		200,00	0,00	0,00	200,00	200,00
6251	Voyages, déplacements et missions	1 525,00	0,00		600,00	0,00	0,00	600,00	600,00
6261	Frais d'affranchissement	24 220,00	0,00		20 100,00	0,00	0,00	20 100,00	20 100,00
6262	Frais de télécommunications	44 500,00	0,00		45 000,00	0,00	0,00	45 000,00	45 000,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	8 720,00	0,00		4 760,00	0,00	0,00	4 760,00	4 760,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	8 000,00	0,00		4 700,00	0,00	0,00	4 700,00	4 700,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0,00	0,00		1 350,00	0,00	0,00	1 350,00	1 350,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	27 000,00	0,00		28 000,00	0,00	0,00	28 000,00	28 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	0,00		500,00	0,00	0,00	500,00	500,00
6358	Autres droits	0,00	0,00		600,00	0,00	0,00	600,00	600,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	25 300,00	0,00		300,00	0,00	0,00	300,00	300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	4 080 000,00	0,00		4 300 000,00	0,00		4 300 000,00	4 300 000,00
6218	Autre personnel extérieur	9 123,00	0,00		8 640,00	0,00		8 640,00	8 640,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	TOTAL	
			I					Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
6331	Versement mobilité	0,00	0,00		1 660,00	0,00		1 660,00	1 660,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	11 134,00	0,00		11 410,00	0,00		11 410,00	11 410,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	45 791,00	0,00		47 300,00	0,00		47 300,00	47 300,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 402 315,00	0,00		2 498 880,00	0,00		2 498 880,00	2 498 880,00
64112	SFT, indemnité de résidence	19 104,00	0,00		18 790,00	0,00		18 790,00	18 790,00
64113	NBI	16 016,00	0,00		16 660,00	0,00		16 660,00	16 660,00
64118	Autres indemnités	98 019,00	0,00		94 350,00	0,00		94 350,00	94 350,00
64131	Rémunérations	125 592,00	0,00		120 890,00	0,00		120 890,00	120 890,00
64132	SFT, indemnité de résidence	581,00	0,00		10,00	0,00		10,00	10,00
64138	Primes et autres indemnités	1 150,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64168	Autres emplois aidés	150 755,00	0,00		163 420,00	0,00		163 420,00	163 420,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	332 089,00	0,00		351 310,00	0,00		351 310,00	351 310,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	652 149,00	0,00		742 060,00	0,00		742 060,00	742 060,00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	11 595,00	0,00		10 700,00	0,00		10 700,00	10 700,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	100 987,00	0,00		98 620,00	0,00		98 620,00	98 620,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	4 479,00	0,00		4 520,00	0,00		4 520,00	4 520,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	33 267,00	0,00		37 500,00	0,00		37 500,00	37 500,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	19 671,00	0,00		20 460,00	0,00		20 460,00	20 460,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	7 804,00	0,00		8 260,00	0,00		8 260,00	8 260,00
6478	Autres charges sociales diverses	38 379,00	0,00		44 560,00	0,00		44 560,00	44 560,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	527 000,00	0,00	0,00	540 760,00	0,00	0,00	540 760,00	540 760,00
65131	Bourses	2 000,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
65311	Indemnités de fonction	114 000,00	0,00		114 000,00	0,00	0,00	114 000,00	114 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65313	Cotisations de retraite	5 000,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	8 200,00	0,00		8 200,00	0,00	0,00	8 200,00	8 200,00
65315	Formation	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	4 000,00	0,00		4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	TOTAL	
			I					Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
6542	Créances éteintes	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	61 400,00	0,00		65 200,00	0,00	0,00	65 200,00	65 200,00
6558	Autres contributions obligatoires	250,00	0,00		250,00	0,00	0,00	250,00	250,00
6561	Organismes de regroupement	6 000,00	0,00		6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
657348	Subv. fonct. autres communes	600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	11 000,00	0,00		16 400,00	0,00	0,00	16 400,00	16 400,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	194 000,00	0,00		194 000,00	0,00	0,00	194 000,00	194 000,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	98 800,00	0,00		100 750,00	0,00	0,00	100 750,00	100 750,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	15 250,00	0,00		17 960,00	0,00	0,00	17 960,00	17 960,00
65818	Autres	0,00	0,00		500,00	0,00	0,00	500,00	500,00
65888	Autres	3 500,00	0,00		3 500,00	0,00	0,00	3 500,00	3 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		6 051 845,00	0,00	0,00	6 246 759,78	0,00	0,00	6 246 759,78	6 246 759,78
66	Charges financières	36 640,74	0,00		34 309,84	0,00		34 309,84	34 309,84
66111	Intérêts réglés à l'échéance	34 000,00	0,00		33 000,00	0,00		33 000,00	33 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	1 640,74	0,00		-690,16	0,00		-690,16	-690,16
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	1 000,00	0,00		2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00
67	Charges spécifiques (4)	3 000,00	0,00		3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 000,00	0,00		3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	5 000,00			2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	5 000,00			2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		44 640,74	0,00	0,00	39 309,84	0,00		39 309,84	39 309,84
Total des dépenses réelles		6 096 485,74	0,00	0,00	6 286 069,62	0,00	0,00	6 286 069,62	6 286 069,62
023	Virement à la section d'investissement	332 514,26			272 530,38	0,00		272 530,38	272 530,38

Le Cannet des Maures (M57) - Commune - Le Cannet des Maures - BP (projet de budget) - 2026

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	TOTAL
			I						Vote)
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	300 000,00			300 000,00	0,00		300 000,00	300 000,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	300 000,00			300 000,00	0,00		300 000,00	300 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		632 514,26			572 530,38	0,00		572 530,38	572 530,38

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	5 817,70
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-6 507,86
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-690,16

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		6 729 000,00	0,00	6 858 600,00	0,00	6 858 600,00
013	Atténuations de charges (3)	38 942,78	0,00	65 000,00	0,00	65 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	38 942,78	0,00	65 000,00	0,00	65 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	655 550,00	0,00	685 439,78	0,00	685 439,78
70311	Concessions cimetières (produit net)	4 000,00	0,00	6 000,00	0,00	6 000,00
70323	Red. occupation dom. public	16 900,00	0,00	17 229,78	0,00	17 229,78
7062	Redevances services à caractère culturel	7 700,00	0,00	8 500,00	0,00	8 500,00
70631	Redevances services à caractère sportif	5 400,00	0,00	7 000,00	0,00	7 000,00
70632	Redevances services à caractère loisir	33 000,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	210 000,00	0,00	228 000,00	0,00	228 000,00
706888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	358 720,00	0,00	358 800,00	0,00	358 800,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	4 560,00	0,00	4 560,00	0,00	4 560,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708721	Remb. frais par BA/régie sans ps.morale	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
70873	Remb. frais par le CCAS/CIAS	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	2 350,00	0,00	2 350,00	0,00	2 350,00
70878	Remb. frais par des tiers	7 920,00	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 292 937,00	0,00	1 523 990,00	0,00	1 523 990,00
73211	Attribution de compensation	1 042 937,00	0,00	1 042 937,00	0,00	1 042 937,00
73218	Autres fisc. revers. entre coll. locales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732188	Autres	0,00	0,00	228 000,00	0,00	228 000,00
73221	FNGIR	190 000,00	0,00	190 053,00	0,00	190 053,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	60 000,00	0,00	63 000,00	0,00	63 000,00
731	Fiscalité locale	3 773 000,00	0,00	3 624 000,00	0,00	3 624 000,00
73111	Impôts directs locaux	3 228 000,00	0,00	3 145 000,00	0,00	3 145 000,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	200 000,00	0,00	360 000,00	0,00	360 000,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	55 000,00	0,00	59 000,00	0,00	59 000,00
73141	Accise sur l'électricité	220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Publié en assemblée	Total
					II	III = I + II
731721	Taxe de séjour	70 000,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
74	Dotations et participations (3)	603 000,00	0,00	489 000,00	0,00	489 000,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	78 000,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00
741121	DSR des communes	105 000,00	0,00	105 000,00	0,00	105 000,00
741127	DNP des communes	0,00	0,00	47 000,00	0,00	47 000,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74611	DGD des communes et EPCI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	60 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74751	Participation GFP de rattachement	40 000,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
7478222	Participation Caisses alloc. familiales	93 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
7478223	Organismes régis par Code mutualité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	2 000,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
748312	D.C.R.T.P.	80 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	145 000,00	0,00	54 000,00	0,00	54 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	203 100,00	0,00	215 200,00	0,00	215 200,00
752	Revenus des immeubles	193 300,00	0,00	198 200,00	0,00	198 200,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	9 800,00	0,00	17 000,00	0,00	17 000,00
Total des recettes de gestion des services		6 566 529,78	0,00	6 602 629,78	0,00	6 602 629,78
76	Produits financiers	0,00	0,00	90 000,00	0,00	90 000,00
7688	Autres	0,00	0,00	90 000,00	0,00	90 000,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		6 566 529,78	0,00	6 692 629,78	0,00	6 692 629,78
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	162 470,22		165 970,22	0,00	165 970,22
722	Immobilisations corporelles	150 000,00		150 000,00	0,00	150 000,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	12 470,22		15 970,22	0,00	15 970,22
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		162 470,22		165 970,22	0,00	165 970,22

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Le Cannet des Maures (M57) - Commune - Le Cannet des Maures - BP (projet de budget) - 2026

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 083-218300317-20260225-2026_FIN_19-DE

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV

AT

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		145 000,00	325 500,00	0,00	500,00	70 000,00	100 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	145 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	31 100,00	0,00	0,00	11 000,00	1 750,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	294 400,00	0,00	500,00	14 500,00	98 250,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	44 500,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 604 660,98	56 388,43	0,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	950 100,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	56 388,43	0,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	414 560,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		1 290 194,00	85 000,00	335 600,00	417 500,00		2 769 294,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		145 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	60 194,00	0,00	54 000,00	20 000,00		178 044,00
204	Subventions d'équipement versées	72 500,00	60 000,00	10 000,00	0,00		142 500,00
21	Immobilisations corporelles	1 157 500,00	25 000,00	271 600,00	397 500,00		2 259 250,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		44 500,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		950 000,00	5 000,00	0,00	15 000,00		2 640 049,41
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		240 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		950 100,38
13	Subventions d'investissement	307 249,00	0,00	0,00	15 000,00		387 637,43
16	Emprunts et dettes assimilées	642 751,00	5 000,00	0,00	0,00		1 062 311,60
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Le Cannet des Maures (M57) - Commune - Le Cannet des Maures - BP (projet de budget) - 2026

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le 9

ID : 083-218300317-20260225-2026_FIN_19-DE

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports		
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		145 000,00
164	Emprunts auprès des états financiers	140 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00
RECETTES		1 604 660,98
024	Produits des cessions d'immobilisations	240 000,00
102	Dotations et fonds d'investissement	220 000,00
106	Réserves	730 100,38
164	Emprunts auprès des états financiers	414 560,60

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		322 400,00	0,00	0,00	3 100,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	28 000,00	0,00	0,00	3 100,00	0,00
213	Constructions	270 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	20 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		56 388,43	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	56 388,43	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	325 500,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 100,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	270 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 400,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 388,43
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 388,43

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	500,00
215	Installat ^e , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
DEPENSES		5 500,00	8 000,00	44 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	5 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	44 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												258 Autres
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	6 500,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00	0,00	70 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00	0,00	11 000,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	9 950,00	45 000,00	10 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	1 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	9 950,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	5 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 750,00
213	Constructions	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 950,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 300,00
RECETTES		0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					418 Autres actions
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		62 444,00	1 750,00	2 500,00	72 500,00	0,00	0,00	1 150 000,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	72 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	8 444,00	1 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	1 150 000,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	950 000,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	307 249,00	0,00
164	Emprunts auprès des étés financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	642 751,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des états financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 290 194,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 500,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 194,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 152 500,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	950 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	307 249,00
164	Emprunts auprès des étés financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	642 751,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	85 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		0,00	335 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	54 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	215 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	335 600,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	215 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82						
				Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat ⁿ , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						838 Autres transports
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie								
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	417 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	382 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	417 500,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	382 500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		531 483,84	1 801 674,78	0,00	347 877,00	1 077 922,00	567 374,00	326 122,00	0,00
011	Charges à caractère général	2 100,00	545 819,78	0,00	58 700,00	284 775,00	217 420,00	16 470,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	484 074,00	1 067 545,00	0,00	285 277,00	784 047,00	296 604,00	114 602,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	6 000,00	188 310,00	0,00	3 900,00	9 100,00	53 350,00	195 050,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	34 309,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		5 588 219,78	81 000,00	0,00	0,00	333 000,00	53 500,00	103 000,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	17 229,78	6 000,00	0,00	0,00	265 000,00	18 500,00	103 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 523 990,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	3 564 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	376 000,00	10 000,00	0,00	0,00	68 000,00	35 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	779 728,00	81 075,00	537 686,00	235 127,00		6 286 069,62
011	Charges à caractère général	0,00	99 150,00	68 280,00	61 735,00	51 550,00		1 405 999,78
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	676 078,00	11 945,00	470 251,00	109 577,00		4 300 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	4 500,00	850,00	5 700,00	74 000,00		540 760,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		34 309,84
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 000,00
RECETTES		0,00	30 910,00	234 200,00	268 800,00	0,00		6 692 629,78
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		65 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	6 910,00	0,00	268 800,00	0,00		685 439,78
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 523 990,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00		3 624 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		489 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	24 000,00	174 200,00	0,00	0,00		215 200,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		90 000,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
AZ.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		531 483,84
621	Personnel extérieur au service	8 640,00
627	Services bancaires et assimilés	1 500,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	6 154,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	600,00
641	Rémunérations du personnel	361 211,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	106 119,00
647	Autres charges sociales	1 950,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	4 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	2 000,00
661	Charges d'intérêts	34 309,84
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	3 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	2 000,00
RECETTES		5 588 219,78
703	Redevances utilisation du domaine	17 229,78
731	Fiscalité locale	3 564 000,00
732	Fiscalité reversée	1 523 990,00
741	D.G.F.	232 000,00
747	Participations	60 000,00
748	Autres attributions et participations	84 000,00
758	Produits divers de gestion courante	17 000,00
768	Autres produits financiers	90 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		1 608 923,78	0,00	14 098,00	45 979,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	10 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	109 400,00	0,00	300,00	1 600,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	26 940,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	52 910,00	0,00	0,00	620,00	0,00
616	Primes d'assurances	83 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	12 600,00	0,00	0,00	750,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	69 259,78	0,00	10,00	800,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	49 310,00	0,00	0,00	100,00	0,00
628	Divers	3 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	12 962,00	0,00	212,00	632,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	28 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	601 253,00	0,00	9 405,00	29 023,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	346 632,00	0,00	4 068,00	12 146,00	0,00
647	Autres charges sociales	50 797,00	0,00	103,00	308,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	49 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	8 660,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		75 000,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00
747	Participations	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						035 Conseil de territoire	038 Autres instances	
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire			038 Autres instances
					0341	0342				
					Section éco., sociale et environnem.	Section culture, éducation et sports				
DEPENSES		131 674,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
626	Frais postaux et frais télécommunication	770,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
653	Indemnités	129 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 801 674,78
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 400,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	113 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 940,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 530,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 500,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 350,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 069,78
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 180,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 150,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 810,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 500,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	639 681,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	362 846,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 208,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	129 200,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 450,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	9 660,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	328 777,00	8 200,00	10 900,00	0,00	347 877,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	7 810,00	3 450,00	3 000,00	0,00	14 260,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	1 800,00	0,00	5 700,00	0,00	7 500,00
613	Locations	0,00	10 920,00	0,00	0,00	0,00	10 920,00
615	Entretien et réparations	0,00	12 400,00	2 700,00	2 200,00	0,00	17 300,00
618	Divers	0,00	3 200,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	20,00	1 200,00	0,00	0,00	1 220,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	1 850,00	0,00	0,00	0,00	1 850,00
628	Divers	0,00	400,00	850,00	0,00	0,00	1 250,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	3 371,00	0,00	0,00	0,00	3 371,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	215 422,00	0,00	0,00	0,00	215 422,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	64 844,00	0,00	0,00	0,00	64 844,00
647	Autres charges sociales	0,00	1 640,00	0,00	0,00	0,00	1 640,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	1 400,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES		22 002,00	307 872,00	122 899,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	1 700,00	2 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 650,00	31 740,00	30 675,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	200,00	2 800,00	5 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	11 050,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	220,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	1 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	100,00	50,00	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	243,00	4 208,00	1 107,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	11 708,00	171 935,00	48 463,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	4 663,00	80 541,00	21 999,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	118,00	2 048,00	555,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent ^o cpt prop. - Subvent ^o	1 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												258 Autres
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	345 774,00	0,00	0,00	0,00	279 375,00	0,00	1 077 922,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00	0,00	6 300,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	135 090,00	0,00	0,00	0,00	16 500,00	0,00	215 655,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
613	Locations	0,00	0,00	3 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	16 450,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	39 000,00
618	Divers	0,00	0,00	3 300,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00	0,00	4 400,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	2 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,00	0,00	2 030,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 950,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40,00	0,00	240,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	2 834,00	0,00	0,00	0,00	3 782,00	0,00	12 174,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	120 469,00	0,00	0,00	0,00	180 841,00	0,00	533 416,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	54 359,00	0,00	0,00	0,00	71 054,00	0,00	232 616,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	1 372,00	0,00	0,00	0,00	1 748,00	0,00	5 841,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
656	Participations	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00
RECETTES		0,00	0,00	188 000,00	0,00	0,00	0,00	145 000,00	0,00	333 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	185 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	265 000,00
747	Participations	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00	0,00	68 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		48 270,00	111 000,00	3 850,00	260 722,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	97 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	250,00	9 200,00	100,00	35 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	120,00	500,00	0,00	2 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	1 000,00	10 860,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	1 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	500,00	1 800,00	2 250,00	40,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	1 110,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	500,00	1 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	2 923,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	139 826,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	57 455,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	1 458,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	47 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	4 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	5 000,00	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	5 000,00	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
						3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs		
DEPENSES		2 520,00	12 900,00	0,00	0,00	4 000,00	27 989,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	900,00	8 300,00	0,00	0,00	3 400,00	2 900,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	900,00	4 600,00	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	323,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 238,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 171,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	157,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	95 873,00	0,00	0,00	0,00	567 374,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	107 400,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	5 050,00	0,00	0,00	0,00	65 900,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00
613	Locations	0,00	0,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00	4 520,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	19 460,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	1 010,00	0,00	0,00	0,00	1 510,00
618	Divers	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	2 750,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00	0,00	6 800,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	2 400,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	600,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	250,00	0,00	0,00	0,00	2 080,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	1 113,00	0,00	0,00	0,00	4 359,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	52 014,00	0,00	0,00	0,00	205 078,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	21 391,00	0,00	0,00	0,00	85 017,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	535,00	0,00	0,00	0,00	2 150,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	1 400,00	0,00	0,00	0,00	48 800,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 300,00
RECETTES		0,00	0,00	38 000,00	0,00	0,00	0,00	53 500,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	18 500,00
747	Participations	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		315 782,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 700,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	2 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 100,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	1 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	70,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	1 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	1 842,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	81 079,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	31 015,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	666,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	195 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		103 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	103 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	1 640,00	0,00	0,00	0,00	326 122,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	370,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 160,00
628	Divers	0,00	0,00	140,00	0,00	0,00	0,00	140,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 842,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 079,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 015,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	666,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 050,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		142 097,00	297 937,00	272 373,00	64 421,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	3 300,00	2 000,00	22 500,00	35 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	1 570,00	680,00	1 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	1 700,00	1 310,00	5 000,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	700,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	3 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	1 090,00	3 240,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	2 080,00	2 000,00	280,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	1 769,00	4 143,00	3 531,00	307,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	86 816,00	202 881,00	166 060,00	14 158,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	34 012,00	79 034,00	71 972,00	5 906,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	860,00	2 649,00	1 830,00	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		6 910,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	6 910,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	2 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	779 728,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 600,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 250,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 510,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 700,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 330,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 360,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 750,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	469 915,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190 924,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 489,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 910,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 910,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		64 980,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 395,00
604	Achats d'études, prestations de services	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	7 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350,00
611	Contrats de prestations de services	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	21 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	16 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
623	Pub., publications, relations publiques	1 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	1 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	2 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 922,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 733,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		169 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
752	Revenus des immeubles	169 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintenance et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	3 700,00	0,00	0,00	81 075,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 200,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
613	Locations	0,00	0,00	3 500,00	0,00	0,00	25 100,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	16 400,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 080,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 800,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 922,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 733,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	850,00
RECETTES		0,00	0,00	5 200,00	0,00	0,00	234 200,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	5 200,00	0,00	0,00	174 200,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettolement
DEPENSES		0,00	106 379,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	179 906,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	2 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	365,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 800,00
618	Divers	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	1 070,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	1 299,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 205,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	63 787,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 368,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	24 976,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 458,00
647	Autres charges sociales	0,00	632,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 075,00
655	Contributions obligatoires	0,00	4 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	179 000,00	62 901,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	2 636,00	924,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	119 982,00	43 765,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	50 650,00	17 763,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	1 282,00	449,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	218 800,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	218 800,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	537 686,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 800,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	9 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 165,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 070,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 064,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	323 902,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 847,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 438,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 700,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	268 800,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	268 800,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82						
				Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						838 Autres transports
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie								
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	220 127,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	18 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	32 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 651,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	75 374,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	31 749,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	803,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	59 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	235 127,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 400,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 651,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 374,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 749,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	803,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					3 092 449,02									
1641 Emprunts en euros (total)					3 092 449,02									
AREA00774 FLEXILIS N°2007-151	CAISSE D'EPARGNE	11/07/2007	2007-08-22	22/11/2008	700 000,00	F		3,710	3,710	EURO	T	C	N	A-1
MIS152846EUR/...5012978401	DEXIA	01/10/1999	1999-10-01	01/10/1999	152 449,02	F		3,580	3,580	EURO	T	P	N	A-1
MON525949EUR/0526998/001	BANQUE POSTALE	26/03/2019	2019-03-26	01/07/2019	1 000 000,00	F		1,670	1,670	EURO	T	X Autres	N	A-1
MON525949EUR/0526998/001	BANQUE POSTALE	26/03/2019	2019-03-26	01/07/2019	1 000 000,00	F		1,670	1,670	EURO	T	X Autres	N	A-1
MON549527EUR	CDC	15/11/2024	2024-11-15	01/04/2025	240 000,00	F		3,430	3,430	EURO	T	X Autres	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					12 638,09									
	SURDON POISSONNERIE LILOU			01/12/2014	800,00	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	-
	BRASSERIE CRENIAUX	01/04/2015			2 444,09	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	-
	Matthias LARDIERE	15/02/2023			250,00	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	-
	CABINET D'OPHTALMOLOGIE	03/06/2022			1 400,00	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	-
	BENJAVIN (Les Terrasses)	05/12/2023			300,00	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	-
	Mme BARRET-BELLUCCI	03/04/2023			300,00	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	-
	M. MATHIEU BELZUNCES				444,00	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	-
	ETUDE NOTARIALE ROUSSEL	15/10/2018			700,00	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	-
	IN EXTENSO	15/10/2018			1 000,00	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	-
	ETUDE NOTARIALE ROUSSEL	30/06/2020			840,00	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	-

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	dicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
	MME FABRE MARIE-THERESE	23/01/2020			120,00	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	-
	ECHAPPE DANSANTE (Les Terrasses)	04/04/2024			360,00	F		0,000	0,000		A	F	N	-
	POMPIER - SANDY (Les Terrasses)	12/03/2024			360,00	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	-
	SALOME (Les Terrasses)	12/03/2024			360,00	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	-
	COTE GARE (Les Terrasses)	04/12/2024			1 500,00	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	-
	BOSSA NOVA (Les Terrasses)	05/07/2024			500,00	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	-
	SAS TFL (Primeur)	06/08/2025			300,00	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	-
	LA MAISON DES BONS FROMAGES	05/12/2023			300,00	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	-
	ASS. PROFES. FORMATION PREP. PHARMA.	16/06/2025			0,00	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	-
	THIMILU ROSE	11/05/2025			360,00	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	-
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									

Le Cannet des Maures (M57) - Commune - Le Cannet des Maures - BP (projet de budget) - 2026

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260225-2026_FIN_19-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											dité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)	
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise						
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel							
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00											
1687 Autres dettes (total)					0,00											
Total général					3 105 087,11											

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 973 121,86					139 706,34	32 410,32	0,00	5 817,70
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 973 121,86					139 706,34	32 410,32	0,00	5 817,70
AREA00774 FLEXILIS N°2007-151	N	0,00	A-1	148 750,00	4,25	F		3,710	35 000,00	5 101,13	0,00	790,89
MIS152846EUR/...5012978401	N	0,00	A-1	29 038,46	3,75	F		3,580	7 373,02	672,46	0,00	191,35
MON525949EUR/0526998/001	N	0,00	A-1	740 000,00	18,50	F		1,670	40 000,00	12 107,50	0,00	2 922,50
MON525949EUR/0526998/001	N	0,00	A-1	833 333,40	25,00	F		0,880	33 333,32	7 223,33	0,00	215,11
MON549527EUR	N	0,00	A-1	222 000,00	9,25	F		3,430	24 000,00	7 305,90	0,00	1 697,85
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		12 938,09					0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	800,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	2 444,09	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	250,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	1 400,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	300,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	300,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	444,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	700,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	1 000,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	840,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	120,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
	N	0,00	-	360,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	360,00	0,00	V		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	360,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	1 500,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	500,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	300,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	300,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	300,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	360,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 986 059,95					139 706,34	32 410,32	0,00	5 817,70

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260225-2026_FIN_19-DE

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 768.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 083-218300317-20260225-2026_FIN_19-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	5	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,35	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 973 121,86	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

IV
B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		103 840,60	103 840,60	0,00	103 840,60
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		103 840,60	103 840,60	0,00	103 840,60
PROVISION TAXE D'URBANISME PAE NATAUD EXPERTISE	0,00	09/09/2020	98 840,60	98 840,60	0,00	98 840,60
Risques de pertes sur créances irrécouvrables	0,00	12/12/2025	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		103 840,60	103 840,60	0,00	103 840,60
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
 Reçu en préfecture le 03/03/2026
 Publié le 03/03/2026
 de l'exercice
 ID : 083-218300317-20260225-2026_FIN_19-DE

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises	SOLDE
					D	E = C - D
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		103 840,60	103 840,60	0,00	103 840,60

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES**

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	3 265 858,43	2 261 875,86	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

IV

BT.Z

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					3 265 858,43	2 261 875,86										78 047,91	30 630,38	
LE LOGIS FAMILIAL VARIOIS	1992	P	PRET 1340112 (Ex1293173 et EX0200478)-LES MAGNANS-LE LOGIS FAMILIAL VARIOIS	CDC	600 277,40	152 512,56	12,00	A	F	1,850	F		4,100	A-1	EURO	6 253,01	9 837,39	
LE LOGIS FAMILIAL VARIOIS	2010	P	N° CONTRAT 1177220 LE CLOS D'ANJOUAN BASE EAALAT	CDC	888 162,47	690 396,20	27,00	A	F	2,850	F		3,600	A-1	EURO	24 854,27	8 388,98	
LE LOGIS FAMILIAL VARIOIS	2010	P	N°1177224 LE CLOS D'ANJOUAN BASE EAALAT	CDC	315 218,56	234 298,14	27,00	A	F	2,050	F		2,800	A-1	EURO	6 560,35	3 617,51	
LE LOGIS FAMILIAL VARIOIS	2010	P	N°1177223 LE CLOS D'ANJOUAN BASE EAAL	CDC	142 878,50	119 536,56	36,00	A	F	2,850	F		3,600	A-1	EURO	4 303,32	346,34	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LE LOGIS FAMILIAL VAROIS	2010	P	n°1177225 30 LOGEMENTS LE CLOS D'ANJOUAN	CDC	50 921,50	40 688,46	36,00	A	F		2,050	F		2,800	A-1	EURO	1 139,28	246,29
OPAC VAR HABITAT	2013	C	5000455 CONSTR.32 LOGTS JAS FARET NORD	CDC	609 632,50	482 613,44	28,00	A	F		1,850	F		3,600	A-1	EURO	17 374,09	5 222,42
OPAC VAR HABITAT	2013	C	N°5000456 CONST. LOGTS JAS DE FARET NORD 32 LOGTS	CDC	348 698,50	299 040,94	38,00	A	F		1,350	F		3,600	A-1	EURO	10 765,48	434,23
OPAC VAR HABITAT	2013	C	N°5000457 CONST. LOGTS JAS DE FARET NORD 32 LOGTS	CDC	197 247,50	149 808,62	28,00	A	F		1,055	F		2,800	A-1	EURO	4 194,64	2 111,73
OPAC VAR HABITAT	2013	C	N°5000458 CONST. LOGTS JAS DE FARET NORD 32 LOGTS	CDC	112 821,50	92 980,94	38,00	A	F		1,055	F		2,800	A-1	EURO	2 603,47	425,49
TOTAL GENERAL					3 265 858,43	2 261 875,86											78 047,91	30 630,38

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	108 678,23
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	172 116,66
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	280 794,89
Recettes réelles de fonctionnement	II	6 692 629,78
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	4,20

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-1 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
TAXE DE SEJOUR	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00
TAXE D'AMENAGEMENT TAXES D'AMENAGEMENT	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00
Total	0,00	110 000,00	110 000,00	0,00

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : TAXE DE SEJOUR

		Reste à employer au 01/01/N	0,00
Recettes			
Article	Libellé article	Montant	
731721	TAXE DE SEJOUR	60 000,00	
Total		60 000,00	
Dépenses			
Article	Libellé article	Montant	
6068, 60632	FLEURISSEMENT, PLANTATIONS	40 000,00	
64	REMUNERATION PERSONNEL	20 000,00	
Total		60 000,00	
Reste à employer au 31/12/N (3)		0,00	

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : TAXES D'AMENAGEMENT TAXE D'AMENAGEMENT

		Reste à employer au 01/01/N	0,00
Recettes			
Article	Libellé article	Montant	
10226	TAXES D'AMENAGEMENT	50 000,00	
Total		50 000,00	
Dépenses			
Article	Libellé article	Montant	
2151	TRAVAUX RESEAUX DE VOIRIE	50 000,00	
Total		50 000,00	
Reste à employer au 31/12/N (3)		0,00	

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		31,00	0,00	31,00	16,00	0,00	16,00
Adjoint administratif territorial	C	7,00	0,00	7,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	6,00	0,00	6,00	5,00	0,00	5,00
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	6,00	0,00	6,00	1,00	0,00	1,00
Attaché	A	5,00	0,00	5,00	1,00	0,00	1,00
Attaché Principal	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur Principal de 2ème Classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		84,00	1,00	85,00	38,80	0,00	38,80
Adjoint technique territorial	C	27,00	1,00	28,00	12,00	0,00	12,00
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	12,00	0,00	12,00	10,00	0,00	10,00
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	21,00	0,00	21,00	5,00	0,00	5,00

Le Cannet des Maures (M57) - Commune - Le Cannet des Maures - BP (projet de budget) - 2026

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
 Reçu en préfecture le 03/03/2026
 Publié le 0,00 1,00
 ID : 083-218300317-20260225-2026_FIN_19-DE

Agent de Maitrise	C	6,00	0,00	6,00	1,00		
Agent de Maitrise Principal	C	5,00	0,00	5,00	5,00		
Ingénieur	A	2,00	0,00	2,00	1,00		
Ingénieur Principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien	B	4,00	0,00	4,00	2,80	0,00	2,80
Technicien Principal de 1ère Classe	B	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Technicien Principal de 2ème Classe	B	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		9,00	0,00	9,00	5,50	0,00	5,50
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	5,00	0,00	5,00	3,50	0,00	3,50
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur territorial A.P.S. Principal 1ère Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		10,00	0,00	10,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint territorial du patrimoine	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	C	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de Conservation	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de Conservation Principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Bibliothécaire	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		9,00	2,00	11,00	6,00	0,00	6,00
Adjoint territorial d'animation	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	C	2,00	1,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	1,00	1,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Animateur Principal de 1ère Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur Principal de 2ème Classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		6,00	0,00	6,00	4,00	0,00	4,00
Brigadier Chef Principal	C	5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00
Gardien-brigadier de police municipale	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		150,00	3,00	153,00	75,30	0,00	75,30

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : $ETPT = \text{Effectifs physiques} * \text{quotité de temps de travail} * \text{période d'activité dans l'année}$

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260225-2026_FIN_19-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à HOTEL DE VILLE PARC HENRI PELLEGRIN 83340 LE CANNET DES MAURES (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
01/05/1992 - PRET 1340112 (Ex1293173 et EX0200478)-LES MAGNANS-LE LOGIS FAMILIAL VARIOIS	LE LOGIS FAMILIAL VARIOIS	SA D'HABITATION A LOYER MODERE DU VAR	SA A DIRECTOIRE	152 512,56
24/02/2010 - n°1177225 30 LOGEMENTS LE CLOS D'ANJOUAN	LE LOGIS FAMILIAL VARIOIS	SA D'HABITATION A LOYER MODERE DU VAR	SA A DIRECTOIRE	40 688,46
22/10/2010 - N° CONTRAT 1177220 LE CLOS D'ANJOUAN BASE EAALAT	LE LOGIS FAMILIAL VARIOIS	SA D'HABITATION A LOYER MODERE DU VAR	SA A DIRECTOIRE	690 396,20
22/10/2010 - N°1177224 LE CLOS D'ANJOUAN BASE EAALAT	LE LOGIS FAMILIAL VARIOIS	SA D'HABITATION A LOYER MODERE DU VAR	SA A DIRECTOIRE	234 298,14
22/10/2010 - N°1177223 LE CLOS D'ANJOUAN BASE EAAL	LE LOGIS FAMILIAL VARIOIS	SA D'HABITATION A LOYER MODERE DU VAR	SA A DIRECTOIRE	119 536,56
01/10/2013 - 5000455 CONSTR.32 LOGTS JAS FARET NORD	OPAC VAR HABITAT	ORGANISME PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION	ETABLISSEMENT PUBLIC A CARACT. INDUST. ET COMMERC	482 613,44
01/10/2013 - N°5000456 CONST. LOGTS JAS DE FARET NORD 32 LOGTS	OPAC VAR HABITAT	ORGANISME PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION	ETABLISSEMENT PUBLIC A CARACT. INDUST. ET COMMERC	299 040,94
01/10/2013 - N°5000457 CONST. LOGTS JAS DE FARET NORD 32 LOGTS	OPAC VAR HABITAT	ORGANISME PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION	ETABLISSEMENT PUBLIC A CARACT. INDUST. ET COMMERC	149 808,62
01/10/2013 - N°5000458 CONST. LOGTS JAS DE FARET NORD 32 LOGTS	OPAC VAR HABITAT	ORGANISME PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION	ETABLISSEMENT PUBLIC A CARACT. INDUST. ET COMMERC	92 980,94
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DU VAR	26/12/2011	FISCALITE ADDITIONNELLE ET FISCALITE PROFESSIONNEL	21 169,61
Autres organismes de regroupement			
SIAE SYNDICAT INTERCOMMUNAL ENTRAIGUES	01/01/1969	VOLUME SOUSCRIT	145 000,00
SYMIELEC VAR	02/03/2001	PARTICIPATIONS	60 900,00
SIVAAD AIDE AUX ACHATS DIVERS	01/01/2010	PARTICIPATIONS	6 000,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	GESTION DES AFFAIRES SOCIALES			SERVICE PUBLIC ADMINISTRATIF	non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE	ALIMENTATION EN EAU POTABLE			21830031700052	SPIC	oui
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT	TRAITEMENT DES EAUX USEES			21830031700045	SPIC	non

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES**ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE****C1.1****DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	422 539,41	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-699 854,98	-699 854,98
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-277 315,57	-699 854,98

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	730 100,38	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-277 315,57	-699 854,98
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	452 784,81	-699 854,98

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	155 970,22	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	1 032 530,38	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	876 560,16	0,00

(1) Éléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Équilibre budgétaire - Dépenses" et "Équilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		155 970,22	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		140 000,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	140 000,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		15 970,22	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	15 970,22	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 032 530,38	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		220 000,00	0,00
10222	FCTVA	170 000,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	50 000,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		812 530,38	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation de document	8 000,00	0,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	2 000,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	1 000,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	35 000,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	25 000,00	0,00
281321	Immeubles de rapport	45 000,00	0,00
281538	Autres réseaux	0,00	0,00
281561	Matériel roulant	0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	1 000,00	0,00
281572	Matériel technique scolaire	10 000,00	0,00
2815731	Matériel roulant	21 000,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	5 000,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	26 000,00	0,00
28161	Biens historiques et culturels immo.	2 000,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	18 000,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	40 000,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	35 000,00	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	3 000,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	15 000,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	3 000,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	5 000,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	240 000,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	272 530,38	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES

IV

DT

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
LOCATION DE LOCAUX NUS A USAGE PROFESSIONNEL BATIMENT LES TERRASSES DE LA GARE	LOCATION DE LOCAUX NUS A USAGE PROFESSIONNEL BATIMENT LES TERRASSES DE LA GARE	01/12/2021	24/11/2021	LOCATION DE LOCAUX NUS A USAGE PROFESSIONNEL BATIMENT LES TERRASSES DE LA GARE


IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00 0	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00 0	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00 0	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> Envoyé en préfecture le 03/03/2026 Reçu en préfecture le 03/03/2026 Publié le 03/03/2026 ID : 083-218300317-20260225-2026_FIN_20-DE </div> 
Séance n° 02 CM 25/02/2026	CM_25022026

MAIRIE : LE CANNET DES MAURES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 FEVRIER 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27	Présents : 22	Pouvoirs : 05	Votants : 27
--	---------------	---------------	--------------

L'an deux mille vingt-six et le mercredi vingt-cinq février à dix-huit heures (25/02/2026), le conseil municipal de la commune du Cannet des Maures, dûment convoqué le dix-neuf février (19/02), s'est réuni, en salle du conseil municipal sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR, Maire**.

ADJOINTS PRESENTS							
A. DEL PIA	C. MORETTI	JP. GROSSO	V. VESCOVI	P. MARTOS	S. PIN	P. GAUBERT	C. BOTRINI
CONSEILLERS PRESENTS							
J. DEGOUVE	G. DEBOVE	R. BAILE	JP. VINCENT	P. RAFFAELLI	D. BERTRAND	C. DUDON	
P. CANEPE	N. TITEUX	R. FOUQUET	S. MARCO	C. BOUCLY	C. RAFFAELLI		

ABSENTS (pouvoirs)	A. HERIN donne pouvoir à R. BAILE J. MORETTI donne pouvoir à C. BOTRINI B. VARENNE donne pouvoir à C. MORETTI R. SPINOSA donne pouvoir à S. PIN L. HAMANDA donne pouvoir à C. RAFFAELLI
ABSENTS NON EXCUSE	

AUTRES PARTICIPANTS
M. ARANCIBIA – directeur général des services
JL. RAVIOLA – directeur général adjoint des services
E. GARCIA – responsable du service finances et développement économique
A. SCAMPS – assistante du directeur général des services

Nomenclature 7.1

Objet : Approbation du budget primitif 2026 – Service public local de l'eau potable [2026/fin/20]

VU la note explicative portée dans la note de synthèse.

Après examen des orientations générales du budget 2026 lors du débat d'orientation budgétaire en séance du conseil municipal le 28 janvier 2026, conformément à l'article L.2312-1 du CGCT ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 03/03/2026 Reçu en préfecture le 03/03/2026 Publié le ID : 083-218300317-20260225-2026_FIN_20-DE
Séance n° 02 CM 25/02/2026	

CM_25022026

Après avoir procédé au vote de la reprise anticipée des résultats 2025 et à l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2025 ;

Après examen du projet de budget primitif 2026 qui s'établit comme suit :

<u>Dépenses d'investissement :</u>	Restes à réaliser de 2025 :	69 000,00 €
	Propositions nouvelles 2026 :	4 116 100,00 €
	Total :	4 185 100,00 €

<u>Recettes d'investissement :</u>	Restes à réaliser de 2025 :	0.00 €
	Propositions nouvelles 2026 :	4 185 100,00€
	<i>Dont reprise excédent 2025 reporté</i>	402 380,77 €
	Total :	4 185 100,00 €

<u>Dépenses de fonctionnement :</u>	Propositions nouvelles 2026	940 270,00 €
--	-----------------------------	---------------------

<u>Recettes de fonctionnement :</u>	Propositions nouvelles 2026	940 270,00 €
	dont reprise excédent reporté 2025	1 542,62 €

<u>Total du budget :</u>		5 125 370,00 €
---------------------------------	--	-----------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU M. LE MAIRE EN SON EXPOSE, après en avoir délibéré :

✓ **VOTE** le budget primitif 2026 du service public local de l'eau potable.

Annexe : Budget primitif 2026 du service public local de l'eau potable

Pour	27
Contre	
Abstention	

Fait et délibéré les : jour, mois et an susdits
 Au registre suivent les signatures

Le Maire,
Jean-Luc LONGOUR



Délais et voies de recours: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux introduit devant le Tribunal administratif de Toulon 5, rue Racine, 83000 Toulon, dans un délai de deux mois à compter de la publication par voie d'affichage notification, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Eau
Commune



Numéro SIRET : 21830031700052
Poste comptable : TRESORERIE DRAGUIGNAN SCG

Budget primitif relatif à l'exercice 2026

Budget annexe : Service de l'eau - Le Cannet des Maures

Instruction budgétaire et comptable M.49(1)
applicable aux services publics industriels et commerciaux locaux

(1) Précision plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 18

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 22

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 24

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 25

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières 26

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 27

A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes 28

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie 29

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 30

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 31

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents 32

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 33

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 36

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 37

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies dont la collectivité territoriale, le groupement ou l'établissement public de rattachement compte plus de 3 500 habitants.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Nota. - Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- avec chapitres « opérations d'équipement ».

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III. – Conformément à l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.5% (maximum 7,5 %)
- Investissement : 7.5% (maximum 7,5 %)

IV – Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

V – La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport au budget primitif de l'exercice précédent.

VI – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**VUE D'ENSEMBLE****EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	940 270,00	938 727,38
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 542,62
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		940 270,00	940 270,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	4 116 100,00	3 782 719,23
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	69 000,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 402 380,77
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		4 185 100,00	4 185 100,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	5 125 370,00	5 125 370,00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire (sans prise en compte des précédents mouvements de crédits de l'exercices)

(2) A renseigner uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

AZ

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	205 900,00	0,00	209 597,21	0,00	209 597,21
012	Charges de personnel, frais assimilés	240 000,00	0,00	205 000,00	0,00	205 000,00
014	Atténuations de produits	186 000,00	0,00	165 000,00	0,00	165 000,00
65	Autres charges de gestion courante	165 000,00	0,00	153 000,00	0,00	153 000,00
Total des dépenses de gestion des services		796 900,00	0,00	732 597,21	0,00	732 597,21
66	Charges financières	35 552,84	0,00	20 921,86	0,00	20 921,86
67	Charges spécifiques	5 359,35	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	2 000,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		839 812,19	0,00	757 519,07	0,00	757 519,07
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	161 060,81		182 750,93	0,00	182 750,93
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		161 060,81		182 750,93	0,00	182 750,93
TOTAL		1 000 873,00	0,00	940 270,00	0,00	940 270,00

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	940 270,00
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	897 048,59	0,00	855 402,55	0,00	855 402,55
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		897 048,59	0,00	855 402,55	0,00	855 402,55
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		897 048,59	0,00	855 402,55	0,00	855 402,55
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	23 087,23		83 324,83	0,00	83 324,83
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		23 087,23		83 324,83	0,00	83 324,83
TOTAL		920 135,82	0,00	938 727,38	0,00	938 727,38

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 542,62
--	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	940 270,00
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	99 426,10
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DE 043 = RE 043.*

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
21	Immobilisations corporelles	565 592,72	69 000,00	3 867 806,87	0,00	3 936 806,87
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	565 592,72	69 000,00	3 907 806,87	0,00	3 976 806,87
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	25 000,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	25 000,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	590 592,72	69 000,00	3 932 806,87	0,00	4 001 806,87
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	23 087,23		83 324,83	0,00	83 324,83
041	Opérations patrimoniales (4)	200 000,00		99 968,30	0,00	99 968,30
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	223 087,23		183 293,13	0,00	183 293,13
	TOTAL	813 679,95	69 000,00	4 116 100,00	0,00	4 185 100,00

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 185 100,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	169 999,00	0,00	3 500 000,00	0,00	3 500 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	169 999,00	0,00	3 500 000,00	0,00	3 500 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Total des recettes réelles d'investissement		169 999,00	0,00	3 500 000,00		
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	161 060,81		182 750,93	0,00	182 750,93
041	Opérations patrimoniales (4)	200 000,00		99 968,30	0,00	99 968,30
Total des recettes d'ordre d'investissement		361 060,81		282 719,23	0,00	282 719,23
TOTAL		531 059,81	0,00	3 782 719,23	0,00	3 782 719,23

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	402 380,77
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 185 100,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

99 426,10

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	209 597,21		209 597,21
012	Charges de personnel, frais assimilés	205 000,00		205 000,00
014	Atténuations de produits	165 000,00		165 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	153 000,00		153 000,00
66	Charges financières	20 921,86	0,00	20 921,86
67	Charges spécifiques	4 000,00	0,00	4 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	182 750,93	182 750,93
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>	0,00	0,00	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	757 519,07	182 750,93	940 270,00

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	940 270,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	26 424,83	26 424,83
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	25 000,00	0,00	25 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	40 000,00	0,00	40 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	3 936 806,87	156 868,30	4 093 675,17
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	4 001 806,87	183 293,13	4 185 100,00

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 185 100,00
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	855 402,55		855 402,55
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		56 900,00	56 900,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		26 424,83
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	855 402,55	83 324,83	938 727,38

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE	1 542,62
--	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	940 270,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	3 500 000,00	0,00	3 500 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	99 968,30	99 968,30
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		182 750,93	182 750,93
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	3 500 000,00	282 719,23	3 782 719,23

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	402 380,77
--	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 185 100,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	205 900,00	209 597,21	0,00
605	Achats d'eau	110 000,00	115 000,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	8 000,00	12 000,00	0,00
6062	Produits de traitement	0,00	35 000,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	47 000,00	2 000,00	0,00
6064	Fournitures administratives	800,00	797,21	0,00
6066	Carburants	2 500,00	2 500,00	0,00
6135	Locations mobilières	1 000,00	1 000,00	0,00
61523	Entretien, réparations réseaux	15 000,00	15 000,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	2 000,00	2 000,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	300,00	300,00	0,00
6156	Maintenance	2 000,00	3 500,00	0,00
6168	Autres	2 000,00	2 000,00	0,00
618	Divers	1 000,00	1 000,00	0,00
6228	Divers	2 500,00	2 500,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	3 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	3 500,00	3 500,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	500,00	0,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	0,00	3 000,00	0,00
6358	Autres droits	800,00	800,00	0,00
63711	Redevance pour prélèvement sur la ressou	4 000,00	4 000,00	0,00
63712	Redevance pour la performance des réseau	0,00	3 200,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	240 000,00	205 000,00	0,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	240 000,00	205 000,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	186 000,00	165 000,00	0,00
701249	Reversement redevance agence de l'eau	134 000,00	0,00	0,00
701269	Reversement à l'agence de l'eau - Redeva	0,00	165 000,00	0,00
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	52 000,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	165 000,00	153 000,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00	5 000,00	0,00
6542	Créances éteintes	3 000,00	3 000,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	157 000,00	145 000,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION COURANTE		796 900,00	732 597,21	0,00
66	Charges financières (b) (8)	35 552,84	20 921,86	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	34 000,00	21 000,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	1 552,84	-78,14	0,00
67	Charges spécifiques (c)	5 359,35	4 000,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 359,35	4 000,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	2 000,00	0,00	0,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	2 000,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		839 812,19	757 519,07	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	161 060,81	182 750,93	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	161 060,81	182 750,93	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		161 060,81	182 750,93	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		161 060,81	182 750,93	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 000 873,00	940 270,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)

0,00

+

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (13)			0,00
				=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES				940 270,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	2 956,20
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	3 034,34
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-78,14

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	897 048,59	855 402,55	0,00
70111	Ventes d'eau aux abonnés	691 000,00	624 402,55	0,00
701261	Redevance sur la consommation d'eau pota	136 000,00	147 000,00	0,00
70128	Autres taxes et redevances	39 000,00	39 000,00	0,00
704	Travaux	24 000,00	40 000,00	0,00
7068	Autres prestations de services	7 048,59	5 000,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION COURANTE		897 048,59	855 402,55	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		897 048,59	855 402,55	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	23 087,23	83 324,83	0,00
722	Immobilisations corporelles	0,00	56 900,00	0,00
7588	Autres	0,00	26 424,83	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	23 087,23	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		23 087,23	83 324,83	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		920 135,82	938 727,38	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 542,62
---	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	940 270,00
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	40 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	40 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	565 592,72	3 867 806,87	0,00
2138	Autres constructions	0,00	172 306,87	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	477 592,72	3 600 500,00	0,00
21561	Service de distribution d'eau	88 000,00	95 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		565 592,72	3 907 806,87	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	25 000,00	25 000,00	0,00
1641	Emprunts en euros	25 000,00	25 000,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		25 000,00	25 000,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		590 592,72	3 932 806,87	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	23 087,23	83 324,83	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	23 087,23	26 424,83	0,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	886,67	886,67	0,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	1 424,00	1 424,00	0,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	0,00	3 333,33	0,00
139188	des tiers	20 776,56	20 780,83	0,00
	Charges transférées	0,00	56 900,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	56 900,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	200 000,00	99 968,30	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	200 000,00	99 968,30	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		223 087,23	183 293,13	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		813 679,95	4 116 100,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	69 000,00
-----------------------------------	------------------

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 185 100,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	169 999,00	3 500 000,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	100 000,00	0,00	0,00
1315	Subv. équipt Groupement de collectivités	69 999,00	0,00	0,00
13188	des tiers	0,00	3 500 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		169 999,00	3 500 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		169 999,00	3 500 000,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	161 060,81	182 750,93	0,00
28031	Frais d'études	0,00	821,87	0,00
28131	Bâtiments	2 884,00	2 896,40	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	106 281,24	123 875,21	0,00
28154	Matériel industriel	1 255,41	1 255,41	0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	45 794,38	47 875,46	0,00
28182	Matériel de transport	4 341,78	4 341,78	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	504,00	1 684,80	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		161 060,81	182 750,93	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	200 000,00	99 968,30	0,00
2031	Frais d'études	200 000,00	99 968,30	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		361 060,81	282 719,23	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		531 059,81	3 782 719,23	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (9)	402 380,77
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 185 100,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					1 000 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 000 000,00									
N°147426 LIGNE 5537140	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	02/05/2023	2023-05-16	16/08/2024	400 000,00	F		3,400	3,400	EURO	T	C	N	A-1
N°153926	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	22/11/2023	2023-12-18	27/02/2025	600 000,00	F		3,400	3,400	EURO	T	X Autres	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									

Eau - Service de l'eau - Le Cannet des Maures - BP (projet de budget) - 2026

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
 Reçu en préfecture le 03/03/2026
 Publié le
 ID : 083-218300317-20260225-2026_FIN_20-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					1 000 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		972 500,00					25 000,00	20 068,27	0,00	2 956,20
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		972 500,00					25 000,00	20 068,27	0,00	2 956,20
N°147426 LIGNE 5537140	N	0,00	A-1	387 500,00	38,75	F		2,100	10 000,00	7 996,05	0,00	1 966,46
N°153926	N	0,00	A-1	585 000,00	39,00	F		2,100	15 000,00	12 072,22	0,00	989,74
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		972 500,00					25 000,00	20 068,27	0,00	2 956,20

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 083-218300317-20260225-2026_FIN_20-DE

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire n° NOR : IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260225-2026_FIN_20-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
A1.4

Nota. – Cette annexe retrace le stock de dette à la clôture après opérations de couverture éventuelles.

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	2	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	972 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTSIV
A2

A2 – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1500 €	1	12/12/2008
L	2031 ETUDES NON SUIVIES DE TRAVAUX	5	12/12/2008
L	2051 (BFV) 1 AN LOGICIELS	5	12/12/2008
L	2051 LOGICIELS 2 ANS	2	12/12/2008
L	21311 BATIMENTS D'EXPLOITATION 30 ANS	30	12/12/2008
L	21531 (RESEAUX EAU POTABLE) 30 ANS	30	12/12/2008
L	21561 (BFV) 1 AN MATERIEL EXPLOITATION MTO	1	12/12/2008
L	21561 5 ANS MATERIELS EXPLOITATION MTO	5	12/12/2008
L	2182 VEHICULE 10 ANS	10	12/12/2008
L	2183 (BFV) 1 AN MATERIELS INFORMATIQUES MTI	1	12/12/2008
L	2183 5 ANS MATERIELS INFORMATIQUES MTI	5	12/12/2008

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES

A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution de la section d'investissement 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	402 380,77	0,00
Solde des restes à réaliser (RAR) (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-69 000,00	-69 000,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	333 380,77	-69 000,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	333 380,77	-69 000,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	333 380,77	-69 000,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	51 424,83	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	182 750,93	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	131 326,10	0,00

(1) Tableaux à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSESIV
A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		51 424,83	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		25 000,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	25 000,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		26 424,83	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	26 424,83	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTESIV
A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		182 750,93	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		182 750,93	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	821,87	0,00
28131	Bâtiments	2 896,40	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	123 875,21	0,00
28154	Matériel industriel	1 255,41	0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	47 875,46	0,00
28182	Matériel de transport	4 341,78	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 684,80	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

IV

B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT
(Articles L. 2252-1, L. 3231-4 et L. 4253-1 du CGCT)

	Valeur	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	45 068,27
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	45 068,27
Recettes réelles de fonctionnement	II	855 402,55

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	NaN
---	---------------	------------

(1) Hors opérations visées aux articles L. 2252-2 (pour les communes), L. 3231-4-1 (pour les départements) et L. 4253-2 (pour les régions) du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice (article D. 1511-32 du CGCT).

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N :
Détail des effectifs par emploi fonctionnel ou filière à la clôture

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint administratif territorial principal de 1re classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché Principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		9,00	0,00	9,00	7,00	2,00	9,00
Adjoint technique territorial	C	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Adjoint technique territorial Principal de 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint technique territorial principal de 1re classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de Maitrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de Maitrise Principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
INGENIEUR TERRITORIAL		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EMPLOIS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		14,00	0,00	14,00	12,00	2,00	14,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite) :
Détail des effectifs par type de recrutement

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint technique territorial	C	TECH		0,00	332-23-2°	A PEC
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap.
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap



A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L.332-8, L.332-13, L.332-14, L.326, L.352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles L.327-5, L.332-10 et L.332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L.332-23, L.332-24, L.333-1 à L.333-10 et L.333-12 du CGFP.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 03/03/2026 Reçu en préfecture le 03/03/2026 Publié le 03/03/2026 ID : 083-218300317-20260225-2026_FIN_21-DE 
Séance n° 02 CM 25/02/2026	

CM_25022026

MAIRIE : LE CANNET DES MAURES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 FEVRIER 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27	Présents : 22	Pouvoirs : 05	Votants : 27
---	----------------------	----------------------	---------------------

L'an deux mille vingt-six et le mercredi vingt-cinq février à dix-huit heures (25/02/2026), le conseil municipal de la commune du Cannet des Maures, dûment convoqué le dix-neuf février (19/02), s'est réuni, en salle du conseil municipal sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR, Maire**.

ADJOINTS PRESENTS							
A. DEL PIA	C. MORETTI	JP. GROSSO	V. VESCOVI	P. MARTOS	S. PIN	P. GAUBERT	C. BOTRINI
CONSEILLERS PRESENTS							
J. DEGOUVE	G. DEBOVE	R. BAILE	JP. VINCENT	P. RAFFAELLI	D. BERTRAND	C. DUDON	
P. CANEPE	N. TITEUX	R. FOUQUET	S. MARCO	C. BOUCLY	C. RAFFAELLI		

ABSENTS (pouvoirs)	A. HERIN donne pouvoir à R. BAILE J. MORETTI donne pouvoir à C. BOTRINI B. VARENNE donne pouvoir à C. MORETTI R. SPINOSA donne pouvoir à S. PIN L. HAMANDA donne pouvoir à C. RAFFAELLI
ABSENTS NON EXCUSE	

AUTRES PARTICIPANTS
M. ARANCIBIA – directeur général des services
JL. RAVIOLA – directeur général adjoint des services
E. GARCIA – responsable du service finances et développement économique
A. SCAMPS – assistante du directeur général des services

Nomenclature 7.1

Objet : Approbation du budget primitif 2026 – Budget annexe de l'Assainissement [2026/fin/21]

VU la note explicative portée dans la note de synthèse.

Après examen des orientations générales du budget 2026 lors du débat d'orientation budgétaire en séance du conseil municipal le 28 janvier 2026, conformément à l'article L.2312-1 du CGCT ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 03/03/2026 Reçu en préfecture le 03/03/2026 Publié le ID : 083-218300317-20260225-2026_FIN_21-DE
Séance n° 02 CM 25/02/2026	

CM_25022026

Après avoir procédé au vote de la reprise anticipée des résultats 2025 et à l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2025 ;

Après examen du projet de budget primitif 2026 qui s'établit comme suit :

<u>Dépenses d'investissement :</u>	Restes à réaliser 2025	100 000,00 €
	Propositions nouvelles 2026 :	2 140 200,00 €
	Total :	2 240 200,00 €

<u>Recettes d'investissement :</u>	Restes à réaliser 2025	28 000,00 €
	Propositions nouvelles 2026 :	2 212 200,00 €
	<i>dont reprise excédent d'investiss.2025</i>	380 975,84 €
	Total :	2 240 200,00 €

<u>Dépenses de fonctionnement :</u>	Propositions nouvelles 2026	797 535,00 €
--	-----------------------------	---------------------

<u>Recettes de fonctionnement :</u>	Propositions nouvelles 2026	797 535,00 €
	<i>Dont reprise excédent de fonct. 2025</i>	255 534,97 €

<u>Total du budget :</u>		3 037 735,00 €
---------------------------------	--	-----------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU M. LE MAIRE EN SON EXPOSE, après en avoir délibéré :

✓ **VOTE** le budget primitif 2026 du budget annexe de l'assainissement

Annexe : Budget primitif 2026 du budget annexe de l'assainissement.

Pour	27
Contre	
Abstention	

Fait et délibéré les : jour, mois et an susdits
 Au registre suivent les signatures



Le Maire,
Jean-Luc LONGOUR

Délais et voies de recours: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux introduit devant le Tribunal administratif de Toulon 5, rue Racine, 83000 Toulon, dans un délai de deux mois à compter de la publication par voie d'affichage notification, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « *Télérecours Citoyens* » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE



Assainissement Commune

Numéro SIRET : 21830031700045
Poste comptable : TRESORERIE DRAGUIGNAN SCG

Budget primitif relatif à l'exercice 2026

Budget principal

Instruction budgétaire et comptable M.49(1)
applicable aux services publics industriels et commerciaux locaux

(1) Précision plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 18

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 22

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 24

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 25

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières 26

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 27

A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes 28

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie 29

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 30

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 31

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents 32

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 33

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 36

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 37

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies dont la collectivité territoriale, le groupement ou l'établissement public de rattachement compte plus de 3 500 habitants.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Nota. - Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- avec chapitres « opérations d'équipement ».

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III. – Conformément à l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement :7.5% (maximum 7,5 %)
- Investissement :7.5% (maximum 7,5 %)

IV – Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

V – La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport au budget primitif de l'exercice précédent.

VI – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**VUE D'ENSEMBLE****EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	797 535,00	542 000,03
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 255 534,97
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		797 535,00	797 535,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	2 140 200,00	1 831 224,16
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	100 000,00	28 000,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 380 975,84
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		2 240 200,00	2 240 200,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	3 037 735,00	3 037 735,00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire (sans prise en compte des précédents mouvements de crédits de l'exercices)

(2) A renseigner uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

AZ

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	296 600,00	0,00	302 300,03	0,00	302 300,03
012	Charges de personnel, frais assimilés	15 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 426,68	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00
Total des dépenses de gestion des services		322 026,68	0,00	364 300,03	0,00	364 300,03
66	Charges financières	71 488,13	0,00	54 880,26	0,00	54 880,26
67	Charges spécifiques	3 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	3 000,00		170 000,00	0,00	170 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		399 514,81	0,00	594 180,29	0,00	594 180,29
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		31 659,75	0,00	31 659,75
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	177 485,19		171 694,96	0,00	171 694,96
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		177 485,19		203 354,71	0,00	203 354,71
TOTAL		577 000,00	0,00	797 535,00	0,00	797 535,00

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

797 535,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	495 931,87	0,00	498 000,03	0,00	498 000,03
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		495 931,87	0,00	498 000,03	0,00	498 000,03
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		495 931,87	0,00	498 000,03	0,00	498 000,03
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	46 012,03		44 000,00	0,00	44 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		46 012,03		44 000,00	0,00	44 000,00
TOTAL		541 943,90	0,00	542 000,03	0,00	542 000,03

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)

255 534,97

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

797 535,00

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (8)**

159 354,71

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DE 043 = RE 043.*
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	773 351,24	100 000,00	1 880 200,00	0,00	1 980 200,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	773 351,24	100 000,00	1 880 200,00	0,00	1 980 200,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	116 000,00	0,00	116 000,00	0,00	116 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	116 000,00	0,00	116 000,00	0,00	116 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	889 351,24	100 000,00	1 996 200,00	0,00	2 096 200,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	46 012,03		44 000,00	0,00	44 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	50 000,00		100 000,00	0,00	100 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	96 012,03		144 000,00	0,00	144 000,00
	TOTAL	985 363,27	100 000,00	2 140 200,00	0,00	2 240 200,00

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 240 200,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	50 000,00	28 000,00	1 477 864,00	0,00	1 505 864,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	50 000,00	28 000,00	1 477 864,00	0,00	1 505 864,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	40 000,00	0,00	50 005,45	0,00	50 005,45
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	40 000,00	0,00	50 005,45	0,00	50 005,45
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Total des recettes réelles d'investissement		90 000,00	28 000,00	1 527 869,45		
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		31 659,75	0,00	31 659,75
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	177 485,19		171 694,96	0,00	171 694,96
041	Opérations patrimoniales (4)	50 000,00		100 000,00	0,00	100 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		227 485,19		303 354,71	0,00	303 354,71
TOTAL		317 485,19	28 000,00	1 831 224,16	0,00	1 859 224,16

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	380 975,84
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 240 200,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

159 354,71

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	302 300,03		302 300,03
012	Charges de personnel, frais assimilés	50 000,00		50 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	12 000,00		12 000,00
66	Charges financières	54 880,26	0,00	54 880,26
67	Charges spécifiques	5 000,00	0,00	5 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	170 000,00	171 694,96	341 694,96
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>	0,00	0,00	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		31 659,75	31 659,75
	Dépenses d'exploitation – Total	594 180,29	203 354,71	797 535,00

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	797 535,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	44 000,00	44 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	116 000,00	0,00	116 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 980 200,00	100 000,00	2 080 200,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	2 096 200,00	144 000,00	2 240 200,00

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 240 200,00
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE DU BUDGET****2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	498 000,03		498 000,03
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		44 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	498 000,03	44 000,00	542 000,03

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE**255 534,97**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES**797 535,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	50 005,45	0,00	50 005,45
13	Subventions d'investissement reçues	1 505 864,00	0,00	1 505 864,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	100 000,00	100 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		171 694,96	171 694,96
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		31 659,75	31 659,75
	Recettes d'investissement – Total	1 555 869,45	303 354,71	1 859 224,16

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE**380 975,84**

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**2 240 200,00**

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	296 600,00	302 300,03	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	2 700,00	3 000,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équi	1 000,00	1 000,00	0,00
611	Sous-traitance générale	278 000,00	280 000,00	0,00
6135	Locations mobilières	100,00	1 000,00	0,00
61523	Entretien, réparations réseaux	10 000,00	10 000,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	300,00	300,03	0,00
6156	Maintenance	2 000,00	2 000,00	0,00
6168	Autres	500,00	500,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	1 000,00	1 000,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	0,00	0,00
63713	Redevance pour la performance des systèm	0,00	3 000,00	0,00
6378	Autres taxes et redevances	500,00	500,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	15 000,00	50 000,00	0,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	15 000,00	50 000,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 426,68	12 000,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00	6 000,00	0,00
6542	Créances éteintes	5 426,68	6 000,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION COURANTE		322 026,68	364 300,03	0,00
66	Charges financières (b) (8)	71 488,13	54 880,26	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	72 000,00	56 000,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-511,87	-1 119,74	0,00
67	Charges spécifiques (c)	3 000,00	5 000,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 000,00	5 000,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	3 000,00	170 000,00	0,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	3 000,00	170 000,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		399 514,81	594 180,29	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	31 659,75	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	177 485,19	171 694,96	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	177 485,19	171 694,96	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		177 485,19	203 354,71	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		177 485,19	203 354,71	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		577 000,00	797 535,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	797 535,00
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	13 385,17
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	14 504,91
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-1 119,74

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	495 931,87	498 000,03	0,00
704	Travaux	45 931,87	40 000,00	0,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	450 000,00	458 000,03	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION COURANTE		495 931,87	498 000,03	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		495 931,87	498 000,03	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	46 012,03	44 000,00	0,00
7588	Autres	0,00	44 000,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	46 012,03	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		46 012,03	44 000,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		541 943,90	542 000,03	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (10)	255 534,97
--	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	797 535,00
--	------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	773 351,24	1 880 200,00	0,00
21311	Bâtiments d'exploitation	120 000,00	1 520 000,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	623 351,24	297 200,00	0,00
21562	Service d'assainissement	30 000,00	63 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		773 351,24	1 880 200,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	116 000,00	116 000,00	0,00
1641	Emprunts en euros	116 000,00	116 000,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		116 000,00	116 000,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		889 351,24	1 996 200,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	46 012,03	44 000,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	46 012,03	44 000,00	0,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	12 843,95	12 000,00	0,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	7 105,83	8 000,00	0,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	7 535,78	8 000,00	0,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	6 542,30	7 000,00	0,00
139188	des tiers	9 854,91	6 000,00	0,00
13933	Sub. transf cpte résult. P.A.E.	2 129,26	3 000,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	50 000,00	100 000,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	50 000,00	100 000,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		96 012,03	144 000,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		985 363,27	2 140 200,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	100 000,00
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 240 200,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	50 000,00	1 477 864,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	77 864,00	0,00
1315	Subv. équipt Groupement de collectivités	50 000,00	0,00	0,00
13188	des tiers	0,00	1 400 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		50 000,00	1 477 864,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	40 000,00	50 005,45	0,00
10222	FCTVA	40 000,00	50 005,45	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		40 000,00	50 005,45	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		90 000,00	1 527 869,45	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	31 659,75	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	177 485,19	171 694,96	0,00
2801	Frais d'établissement	2 149,00	2 149,00	0,00
28131	Bâtiments	92 629,63	90 617,85	0,00
28138	Aménagement Autres constructions	1 199,93	1 199,97	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	61 049,56	64 180,93	0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	20 457,07	13 547,21	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		177 485,19	203 354,71	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	50 000,00	100 000,00	0,00
2031	Frais d'études	50 000,00	100 000,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		227 485,19	303 354,71	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		317 485,19	1 831 224,16	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	28 000,00
----------------------------------	------------------

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (9)	380 975,84
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 240 200,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 03/03/2026	
Reçu en préfecture le 03/03/2026	
Publié le	
ID : 083-218300317-20260225-2026_FIN_21-DE	

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					3 250 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					3 250 000,00									
5484840	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	07/04/2022	2022-04-29	01/06/2023	1 000 000,00	F		3,530	3,530	EURO	T	X Autres	N	A-1
CONTRAT N°00602788052	Crédit Agricole	11/12/2020	2020-12-31	31/03/2021	100 000,00	F		0,880	0,880	EURO	T	X Autres	N	A-1
EMPRUNT INVEST.2010 MON270256	DEXIA	11/06/2010	2010-06-26	01/12/2010	450 000,00	F		2,850	2,850	EURO	T	P	N	A-1
LT110142/01T	CALYON	11/04/2011	2011-05-24	15/05/2012	1 000 000,00	F		4,250	4,250	EURO	A	C	N	A-1
LT110143	CALYON	11/04/2011	2011-04-11	17/06/2013	700 000,00	F		2,800	2,800	EURO	T	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le

ID : 083-218300317-20260225-2026_FIN_21-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											dité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)		
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise							
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel								
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00												
1687 Autres dettes (total)					0,00												
Total général					3 250 000,00												

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		2 009 734,19					115 665,83	55 405,71	0,00	13 385,17
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 009 734,19					115 665,83	55 405,71	0,00	13 385,17
5484840	N	0,00	A-1	929 297,67	37,25	F		2,230	25 000,00	20 388,10	0,00	1 670,21
CONTRAT N°00602788052	N	0,00	A-1	83 333,40	25,25	F		0,880	3 333,32	722,33	0,00	0,00
EMPRUNT INVEST.2010 MON270256	N	0,00	A-1	214 103,12	9,75	F		2,850	19 332,51	5 896,53	0,00	462,58
LT110142/01T	N	0,00	A-1	440 000,00	11,00	F		4,250	40 000,00	18 959,72	0,00	10 909,38
LT110143	N	0,00	A-1	343 000,00	12,25	F		2,800	28 000,00	9 439,03	0,00	343,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		2 009 734,19					115 665,83	55 405,71	0,00	13 385,17

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire n° NOR : IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
A1.4

Nota. – Cette annexe retrace le stock de dette à la clôture après opérations de couverture éventuelles.

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	5	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 009 734,19	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS****A2****A2 – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS****CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1500 €	1	12/12/2008
L	21311 BATIMENT D'EXPLOITATION	15	12/12/2008
L	21311 (BFV) BATIMENT D'EXPLOITATION	1	12/12/2008
L	2138 AUTRES CONSTRUCTIONS	15	12/12/2008
L	2138 (BFV) AUTRES CONSTRUCTIONS	1	12/12/2008
L	21532 RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	60	12/12/2008
L	21562 (BFV) MATERIELS SPECIFIQUES ASSAINISSEMENT	1	12/12/2008
L	21562 MATERIELS SPECIFIQUES ASSAINISSEMENT	5	12/12/2008

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES

A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution de la section d'investissement 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	380 975,84	0,00
Solde des restes à réaliser (RAR) (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-72 000,00	-72 000,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	308 975,84	-72 000,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	308 975,84	-72 000,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	308 975,84	-72 000,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	160 000,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	253 360,16	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	93 360,16	0,00

(1) Tableaux à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES****A4.2****DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		160 000,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		116 000,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	116 000,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		44 000,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	44 000,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTESIV
A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		253 360,16	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		50 005,45	0,00
10222	FCTVA	50 005,45	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		203 354,71	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2801	Frais d'établissement	2 149,00	0,00
28131	Bâtiments	90 617,85	0,00
28138	Aménagement Autres constructions	1 199,97	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	64 180,93	0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	13 547,21	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	31 659,75	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

IV

B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT
(Articles L. 2252-1, L. 3231-4 et L. 4253-1 du CGCT)

	Valeur	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	171 071,54
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	171 071,54
Recettes réelles de fonctionnement	II	498 000,03

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	NaN
---	---------------	------------

(1) Hors opérations visées aux articles L. 2252-2 (pour les communes), L. 3231-4-1 (pour les départements) et L. 4253-2 (pour les régions) du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice (article D. 1511-32 du CGCT).

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N :
Détail des effectifs par emploi fonctionnel ou filière à la clôture

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif territorial principal de 1re classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché Principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		8,00	0,00	8,00	7,00	1,00	8,00
Adjoint technique territorial	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique territorial principal de 1re classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique territorial principal de 2e classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent de Maitrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de Maitrise Principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
INGENIEUR TERRITORIAL	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		11,00	0,00	11,00	10,00	1,00	11,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite) :
Détail des effectifs par type de recrutement

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint technique territorial				0,00	332-23-1°	CDD PEC
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap.
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap

A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L.332-8, L.332-13, L.332-14, L.326, L.352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles L.327-5, L.332-10 et L.332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L.332-23, L.332-24, L.333-1 à L.333-10 et L.333-12 du CGFP.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
 ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT
 EMPLOYE PAR LA REGIE**

C1.2

Nota. – Cet état n'est applicable qu'aux budgets de régies non personnalisées pour lesquels l'entité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

CADRE D'EMPLOI DE L'AGENT	CATEGORIE	EFFECTIFS	REMUNERATION
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Ce montant correspond aux dépenses imputées au compte 6215.

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> Envoyé en préfecture le 03/03/2026 Reçu en préfecture le 03/03/2026 Publié le 03/03/2026 ID : 083-218300317-20260225-2026_PU2D_22-DE </div> 
Séance n° 02 CM 25/02/2026	

CM_25022026

MAIRIE : LE CANNET DES MAURES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 FEVRIER 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27	Présents : 22	Pouvoirs : 05	Votants : 27
---	----------------------	----------------------	---------------------

L'an deux mille vingt-six et le mercredi vingt-cinq février à dix-huit heures (25/02/2026), le conseil municipal de la commune du Cannet des Maures, dûment convoqué le dix-neuf février (19/02), s'est réuni, en salle du conseil municipal sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR, Maire**.

ADJOINTS PRESENTS							
A. DEL PIA	C. MORETTI	JP. GROSSO	V. VESCOVI	P. MARTOS	S. PIN	P. GAUBERT	C. BOTRINI
CONSEILLERS PRESENTS							
J. DEGOUVE	G. DEBOVE	R. BAILE	JP. VINCENT	P. RAFFAELLI	D. BERTRAND	C. DUDON	
P. CANEPE	N. TITEUX	R. FOUQUET	S. MARCO	C. BOUCLY	C. RAFFAELLI		

ABSENTS (pouvoirs)	A. HERIN donne pouvoir à R. BAILE J. MORETTI donne pouvoir à C. BOTRINI B. VARENNE donne pouvoir à C. MORETTI R. SPINOSA donne pouvoir à S. PIN L. HAMANDA donne pouvoir à C. RAFFAELLI
ABSENTS NON EXCUSE	

AUTRES PARTICIPANTS
M. ARANCIBIA – directeur général des services
JL. RAVIOLA – directeur général adjoint des services
E. GARCIA – responsable du service finances et développement économique
A. SCAMPS – assistante du directeur général des services


Nomenclature 3.1

Objet : Approbation principe d'acquisition des parcelles cadastrées E 214 et E 217 sises Blégier [2026/pu2d/22]

VU la superficie des parcelles concernées d'une contenance totale de 140 330 m² ;

VU leur situation : parcelles en zonage naturel, sans habitation, boisées, en périmètre de défrichement et d'OLD ;

VU le Plan Local d'Urbanisme de la commune du Cannet des Maures et ses annexes ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 03/03/2026 Reçu en préfecture le 03/03/2026 Publié le ID : 083-218300317-20260225-2026_PU2D_22-DE
Séance n° 02 CM 25/02/2026	

CM_25022026

- VU** les plans de situation annexés à la présente délibération ;
VU la délibération n°2025/pu2d/82 du 26 novembre 2025 portant approbation principe d'acquisition des parcelles cadastrées E213, E214, E215, E216, E217, E43 et C62 sises Blégier ;
VU la note explicative portée dans la note de synthèse.

CONSIDÉRANT que la commune du Cannel des Maures applique depuis plusieurs années une politique de veille foncière active, à des fins de protection des terres agricoles et naturelles ;
CONSIDÉRANT que la commune est engagée dans une démarche de protection des espaces naturels boisés, des ripisylves et des espaces agricoles ;
CONSIDÉRANT que l'opportunité de cette acquisition par cession entre en adéquation avec les projets municipaux, la stratégie agricole et le projet « Ville Verte » et reste cohérente avec la volonté de développement durable et de régularisation foncière, permettant la préservation d'espaces naturels par la réalisation de plans de gestion et de préservation ;
CONSIDÉRANT que cette acquisition permettra de faciliter les aménagements nécessaires à l'aménagement de la ZAC VARECOPOLE et notamment, la réalisation du réseau d'eau potable et son réservoir.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU M. LE MAIRE EN SON EXPOSE, après en avoir délibéré :

- ✓ **ABROGE** la délibération n°2025/pu2d/82 portant approbation principe d'acquisition des parcelles cadastrées E213, E214, E215, E216, E217, E43 et C62 sises Blégier ;
- ✓ **ACCEPTE** l'accord de principe d'acquisition des parcelles cadastrées E 214 et E 217 (140 330 m²) au prix de 35 000 € ;
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer l'acte de vente et tous les documents nécessaires à l'acquisition des dites parcelles ;
- ✓ **PRÉVOIT** d'inscrire les dépenses à la ligne budgétaire dédiées aux acquisitions foncières.

Annexe : Courrier et plan

Pour	26
Contre	
Abstention	

Fait et délibéré les : jour, mois et an susdits
 Au registre suivent les signatures



Le Maire,
 Jean-Luc LONGOUR

Les conseillers municipaux doivent s'abstenir de participer à l'examen d'une affaire à laquelle ils sont intéressés, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires.

Ainsi : B. VARENNE ne prend part ni au vote, ni au débat.

Délais et voies de recours: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux introduit devant le Tribunal administratif de Toulon 5, rue Racine, 83000 Toulon, dans un délai de deux mois à compter de la publication par voie d'affichage notification, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



Stephane Varenne
Miolan Route du Thoronet
83340 Le Cannet-des-Maures

Le Cannet-des-Maures, le 25/11/2025

M. Pierre MARTOS
Adjoint délégué à l'Urbanisme et au Développement Durable
Mairie de Le Cannet des Maures
Hôtel de Ville – Parc Henri Pellegrini
83340 Le Cannet des Maures

Réf. : Accord de principe – Cession parcelles cadastrales E214 et E217

Objet : Accord de principe pour la cession des parcelles cadastrales E214 (5,9600 ha) et E217 (8,0730 ha) à la commune de Le Cannet des Maures

Monsieur l'Adjoint,

Suite à nos échanges et à votre demande du 7 novembre 2025, nous vous confirmons par la présente notre accord de principe pour la cession à la commune du Cannet des Maures des parcelles cadastrales suivantes, situées sur le territoire communal :

Parcelle 0214 (section E, superficie : 5,9600 ha) ;

Parcelle 0217 (section E, superficie : 8,0730 ha).

Cette cession serait réalisée pour un montant global de 35 000 € (trente-cinq mille euros), sous réserve de l'accord définitif des associés actuels.

Cet accord de principe est subordonné à :

- La validation formelle par les associés concernés ;
- La signature ultérieure d'un acte authentique notarié précisant les modalités définitives (prix, conditions de paiement, clauses suspensives, etc.) ;

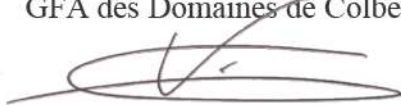
Ce document vise uniquement à faciliter la présentation d'une délibération de principe au conseil municipal, sans engagement contractuel ferme à ce stade. Nous restons à votre disposition pour toute précision complémentaire et pour avancer sur les étapes suivantes une fois l'accord des associés obtenu.

Veillez agréer, Monsieur l'Adjoint, l'expression de nos salutations distinguées.

Stéphane Varenne

Gérant

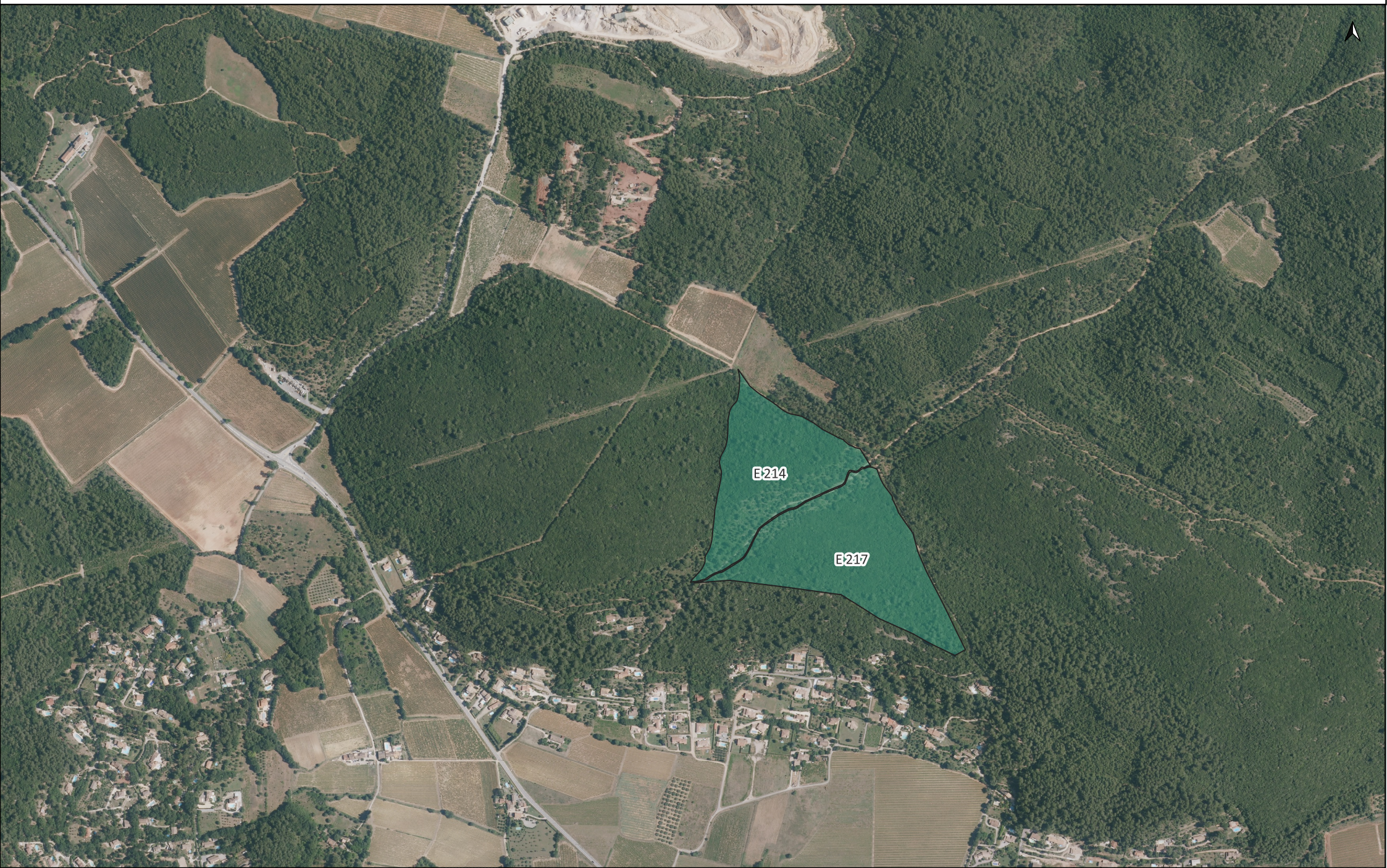
GFA des Domaines de Colbert





Parcelles E 214 - E 217

Blégier

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 083-218300317-20260225-2026_PU2D_22-DE



REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> Envoyé en préfecture le 03/03/2026 Reçu en préfecture le 03/03/2026 Publié le 03/03/2026 ID : 083-218300317-20260225-2026_PU2D_23-DE </div> 
Séance n° 02 CM 25/02/2026	

CM_25022026

MAIRIE : LE CANNET DES MAURES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 FEVRIER 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27	Présents : 22	Pouvoirs : 05	Votants : 27
---	----------------------	----------------------	---------------------

L'an deux mille vingt-six et le mercredi vingt-cinq février à dix-huit heures (25/02/2026), le conseil municipal de la commune du Cannet des Maures, dûment convoqué le dix-neuf février (19/02), s'est réuni, en salle du conseil municipal sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR, Maire**.

ADJOINTS PRESENTS							
A. DEL PIA	C. MORETTI	JP. GROSSO	V. VESCOVI	P. MARTOS	S. PIN	P. GAUBERT	C. BOTRINI
CONSEILLERS PRESENTS							
J. DEGOUVE	G. DEBOVE	R. BAILE	JP. VINCENT	P. RAFFAELLI	D. BERTRAND	C. DUDON	
P. CANEPE	N. TITEUX	R. FOUQUET	S. MARCO	C. BOUCLY	C. RAFFAELLI		

ABSENTS (pouvoirs)	A. HERIN donne pouvoir à R. BAILE J. MORETTI donne pouvoir à C. BOTRINI B. VARENNE donne pouvoir à C. MORETTI R. SPINOSA donne pouvoir à S. PIN L. HAMANDA donne pouvoir à C. RAFFAELLI
ABSENTS NON EXCUSE	

AUTRES PARTICIPANTS
M. ARANCIBIA – directeur général des services
JL. RAVIOLA – directeur général adjoint des services
E. GARCIA – responsable du service finances et développement économique
A. SCAMPS – assistante du directeur général des services


Nomenclature 8.8

Objet : Approbation de la convention de financement du renforcement de la station de traitement des eaux usées nécessaire au raccordement de la ZAC VARECOPOLE [2026/pu2d/23]

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.122-1 et R.122-7 ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 03/03/2026 Reçu en préfecture le 03/03/2026 Publié le ID : 083-218300317-20260225-2026_PU2D_23-DE
Séance n° 02 CM 25/02/2026	

CM_25022026

VU le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté de communes Cœur du Var approuvé le 12 avril 2016 ;

VU le Plan Local d'Urbanisme de la commune du Cannel des Maures approuvé le 05 février 2013 et modifié le 16 décembre 2015 ;

VU la délibération DEL 2011/11 du Conseil communautaire, datée du 08 Mars 2011, déclarant d'intérêt communautaire le projet d'aménagement de la ZAC VARECOPOLE ;

VU la délibération DEL 2018/128 du Conseil communautaire, en date du 23 octobre 2018 approuvant la création de la ZAC VARECOPOLE ;

VU la délibération DEL 2019/13 du Conseil communautaire, en date du 29 janvier 2019, approuvant le premier traité de concession d'aménagement de la ZAC VARECOPOLE et les documents qui y sont annexés et désignant la société publique locale AREA Sud Provence Alpes Côte d'Azur (devenue AREA Région Sud), dont la Communauté de communes Cœur du Var était actionnaire, pour la mise en œuvre de la concession d'aménagement de la ZAC VARECOPOLE ;

VU la délibération DEL 2022/51 du Conseil communautaire, datée du 29 mars 2022, approuvant la prescription de la révision n°1 du SCoT de la Communauté de communes Cœur du Var approuvé le 12 avril 2016, la détermination des objectifs poursuivis notamment sur la base de l'application du schéma, et la détermination des modalités de concertation durant la révision n°1 ;

VU la délibération DEL 2022/92 du Conseil communautaire, datée du 28 juin 2022, approuvant le lancement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) n°1 sur la commune du Cannel des Maures – Projet d'aménagement de la ZAC VARECOPOLE ;

VU la délibération du Conseil municipal, datée du 06 juillet 2022, approuvant la révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Cannel des Maures ;

VU la délibération DEL 2023/63 du Conseil communautaire, en date du 11 avril 2023, approuvant l'adhésion de la Communauté de communes Cœur du Var à la SPL SAGEP ;

VU la délibération DEL 2023/74 du Conseil communautaire, en date du 30 mai 2023, portant décision de résiliation amiable du traité de concession d'aménagement conclu avec l'AREA Région Sud, le 08 avril 2019, avec date d'effet au 01 juillet 2023 ;

VU la délibération DEL 2023/93 du Conseil communautaire, en date du 04 juillet 2023, portant approbation du second traité de concession d'aménagement de la ZAC VARECOPOLE et ses annexes, avec la SPL SAGEP ;

VU la délibération DEL 2023/92 du Conseil communautaire, en date du 04 juillet 2023 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC VARECOPOLE ;

VU le dossier de Déclaration d'Utilité Publique dans le cadre de la ZAC VarEcopole ;

VU la note explicative portée dans la note de synthèse.

CONSIDERANT que la Communauté de Communes Cœur du Var a confié l'aménagement et l'équipement de l'opération d'aménagement de la ZAC VARECOPOLE à la SPL SAGEP par concession d'aménagement en date du 1er août 2023 ;

CONSIDERANT que la concession d'aménagement a pour objet la réalisation de la ZAC, dont la réalisation d'un programme d'équipements publics, comprenant le renforcement de la station de traitement des eaux usées nécessaire au raccordement de la ZAC VARECOPOLE qui est de la compétence de la commune du Cannel des Maures ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 03/03/2026 Reçu en préfecture le 03/03/2026 Publié le ID : 083-218300317-20260225-2026_PU2D_23-DE
Séance n° 02 CM 25/02/2026	

CM_25022026

CONSIDERANT le dimensionnement des ouvrages nécessaires, ainsi que leur coût estimé à 1,3 million d'euros hors taxes ;

CONSIDERANT la nécessité d'établir une convention entre la Commune, la Communauté de Communes Cœur du Var et la SAGEP dans le cadre du financement à 100 % de cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU M. LE MAIRE EN SON EXPOSE, après en avoir délibéré :

- ✓ **APPROUVE** la convention de financement du renforcement de la station de traitement des eaux usées nécessaire au raccordement de la ZAC VARECOPOLE, annexée la présente délibération ;
- ✓ **APPROUVE** les différentes modalités fixées entre la SPL SAGEP, concessionnaire d'aménagement de la ZAC VARECOPOLE, la Commune du Cannet-des-Maures et la Communauté de Communes Cœur du Var, concédant, notamment le financement des dits-ouvrages cités ci-avant, le calendrier de réalisation des dits-ouvrages, prévus dans le cadre du Programme des Équipements Publics de la ZAC VARECOPOLE et de la Concession d'Aménagement, ainsi que l'échéancier et ses modalités de versement par la SPL SAGEP des sommes financières nécessaires à la réalisation des ouvrages auprès de la Commune du Cannet des Maures ;
- ✓ **INTEGRE** ces dépenses et recettes au sein du budget municipal ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire, à effectuer toutes démarches, formalités et à signer tous documents et actes administratifs, techniques ou financiers permettant d'assurer l'exécution et la mise en œuvre de la présente délibération.

Annexe : Convention de financement SAGEP pour le renforcement de station de traitement des eaux usées nécessaire au raccordement de la ZAC VARECOPOLE

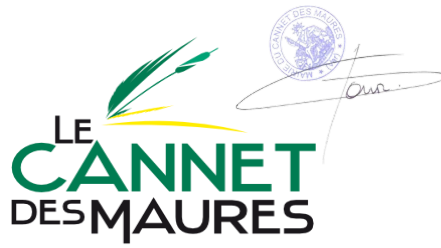
Pour	27
Contre	
Abstention	

Fait et délibéré les : jour, mois et an susdits
 Au registre suivent les signatures

Le Maire,
Jean-Luc LONGOUR



Délais et voies de recours: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux introduit devant le Tribunal administratif de Toulon 5, rue Racine, 83000 Toulon, dans un délai de deux mois à compter de la publication par voie d'affichage notification, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « *Télérecours Citoyens* » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 083-218300317-20260225-2026_PU2D_23-DE



ZAC VARECOPOLE

Renforcement de la station de traitement des eaux usées nécessaire au raccordement de la ZAC VARECOPOLE

Convention de financement

Janvier 2026

Entre les soussignés

La Commune du Cannet des Maures représentée par M Jean-Luc LONGOUR, dûment habilité à cet effet par la délibération 2020/admg/07 du Conseil Municipal en date du 27/05/2020,

Ci-après dénommée « *la Commune* »,

D'une part

La Communauté de Communes Cœur du Var, représentée par M..... agissant en vertu d'une délibération du... en date du....,

Ci-après dénommée « *le Concédant* »,

et

La SAGEP au capital de 500 000.00 €, inscrite au RCS de Toulon, sous le n°788 544 005 00010, dont le siège social est à 132 Rue le Corbusier – 83130 LA GARDE, représentée par M. Ignatoff son Directeur Général, habilité par une délibération du Conseil d'administration en date du 10/05/2017.

Ci-après dénommée « *l'Aménageur* ».

D'autre part

Il a d'abord été exposé ce qui suit :

La Communauté de Communes Cœur du Var a confié l'aménagement et l'équipement de l'opération d'aménagement de la ZAC VARECOPOLE à la SAGEP par concession d'aménagement en date du 1^{er} août 2023, conformément à l'article L. 300-4 du Code de l'Urbanisme, approuvée par délibération du Concédant en date du 4 juillet 2023.

La concession d'aménagement a pour objet la réalisation de la ZAC VARECOPOLE créée par délibération de la Communauté de Communes Cœur du Var en date du 23 octobre 2018.

Elle prévoit notamment la réalisation d'un programme d'équipements publics, comprenant le renforcement de la station d'épuration des eaux usées nécessaire au traitement des rejets induits par la ZAC. Cet équipement public, relève de la compétence de la Commune du Cannet des Maures.

Le dossier de réalisation de la ZAC et le Programme des Équipements Publics, approuvés par délibération de la Communauté de Communes Cœur du Var en date du 20 juillet 2023, prévoient que ce renforcement de la station d'épuration des eaux usées soit financé par les recettes de l'opération d'aménagement VARECOPOLE.

Pour ce qui concerne le réseau situé à l'intérieur du périmètre de la ZAC, les travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la SAGEP. Pour ce qui concerne le réseau situé à l'extérieur du périmètre de la ZAC VARECOPOLE, les éventuelles modifications apportées au réseau en entrée de la station pour l'accueil des effluents de ZAC seront réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la Commune du Cannet-des-Maures.

L'équipement à réaliser sous maîtrise d'ouvrage de la Commune du Cannet des Maures, est constitué de 3 principaux ouvrages :

- Un ajout d'équipement de filtration (membranes),
- Un remplacement de la presse à bande pour le séchage des boues par une centrifugeuse,
- Un remplacement de divers équipements nécessaire à l'augmentation de volume à traiter (poste de refoulement, filtre à tamis.)

Il est rappelé que le dossier de réalisation approuvé le 20 juillet 2023 détermine les prévisions de financement, échelonnées dans le temps. Ainsi, concernant la réalisation des ouvrages sous maîtrise d'ouvrage de la Commune du Cannet des Maures, il était prévu le versement des sommes suivantes :

- 500 000 € HT pour la fourniture et la mise en œuvre de nouveaux réacteurs membranaires,
- 500 000 € HT pour la fourniture et la pose d'une centrifugeuse en remplacement de la presse à bande concernant la déshydratation des boues,
- 240 000 € HT pour la fourniture et la mise en œuvre de divers équipements
- 60 000 € HT pour les études et la maîtrise d'œuvre des travaux précités ainsi que les honoraires de CSPS

Dans ce contexte, la présente convention a pour objet de préciser les modalités fixées entre la SAGEP et la Commune du Cannet des Maures pour le financement des ouvrages, en détaillant notamment l'échéancier de versement par la SAGEP des sommes nécessaires à la réalisation des ouvrages.

Tel est l'objet de la présente convention de financement à intervenir entre la Commune, le Concédant et l'Aménageur dans le cadre du renforcement de la station d'épuration d'eaux usées nécessaire à la ZAC VARECOPOLE.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA PRÉSENTE CONVENTION

Dans le cadre de la mise en œuvre de la concession d'aménagement de la ZAC VARECOPOLE, signée le 1^{er} août 2023 entre la Communauté Cœur du Var et la SAGEP, et conformément aux modalités prévisionnelles de financement prévues par le Dossier de Réalisation, la SAGEP s'engage à verser à la Commune du Cannet-des-Maures la somme nécessaire au renforcement de la station d'épuration d'eaux usées dont bénéficiera la ZAC dans les conditions précisées ci-après.

ARTICLE 2 – MONTANT PRÉVISIONNEL DU FINANCEMENT/MODALITÉS DE VERSEMENT DES FONDS

Le montant prévu d'être versé par la SAGEP à la Commune du Cannet des Maures s'élève à 1 300 000 € HT (un million trois cent mille euros hors taxe), TVA en sus au taux en vigueur, actuellement à titre indicatif au taux de 20 %, soit 1 560 000 € TTC (un million cinq cent soixante mille euros toutes taxes comprises)

Ce montant sera réadapté au vu des factures payées par la Commune du Cannet des Maures auprès des prestataires, bureaux d'études, maîtres d'œuvre ou entrepreneurs. Le montant sera également adapté au regard des éventuelles subventions qui auraient été perçues par le maître d'ouvrage. Ainsi, dans cette situation, le montant de ces subventions sera déduit du montant des travaux à financer. Un état liquidatif définitif sera arrêté et validé par la Commune du Cannet et la SAGEP en fin d'opération. Au vu de l'état liquidatif, un avenant à la présente convention arrêtera le montant définitif.

Le montant fera l'objet d'un échelonnement de paiement, établi en fonction du besoin de financement de l'opération objet de la présente convention d'une part, et en fonction des capacités de trésorerie de l'opération d'aménagement d'autre part, conformément aux Prévisions Recettes Dépenses 2026 et ainsi qu'aux prévisions du Compte Rendu Annuel à la Collectivité approuvées par le concédant.

Une première échéance, d'un montant de 100 000€, sera versée le 01/08/2026 au plus tard. L'échelonnement de paiement pour les années suivantes sera précisé dans le cadre d'un avenant à la présente convention.

Les sommes convenues feront l'objet d'un appel de fonds par la Commune du Cannet-des-Maures auprès de la SAGEP. À réception, la SAGEP procédera, dans un délai de 45 jours, au versement de la somme appelée sur le compte suivant joint en PJ :

Mairie du Cannet des Maures

IBAN : FR45 3000 1003 52E8 3400 0000 094

BIC : BDFEFRPPCT

ARTICLE 3 – CALENDRIER DE RÉALISATION DES OUVRAGES

Les fonds alloués aux travaux de renforcement la station d'épuration des eaux usées sous maîtrise d'ouvrage de la Commune du Cannet des Maures concernent la réalisation des ouvrages telle que rappelée ci-après :

- La fourniture et la mise en œuvre de nouveaux réacteurs membranaires,
- La fourniture et la pose d'une centrifugeuse en remplacement de la presse à bande,
- La fourniture et la mise en œuvre de divers équipements

Ces ouvrages, prévus dans le cadre du Programme des Équipements Publics de la ZAC et de la concession d'aménagement, devront être réalisés dans le respect du calendrier suivant :

- 3^{ème} trimestre 2026 : Sélection des prestataires en charge des études, dont maître d'œuvre, bureaux de contrôle technique et CSPS
- 3^{ème} trimestre 2026 : Réalisation des études d'avant-projet
- 4^{ème} trimestre 2026 : Finalisation du DCE et consultation des entreprises de travaux
- 1^{er} trimestre 2027 : Sélection des entreprises et notification des marchés de travaux
- 1^{er} trimestre 2027 au 2^{ème} trimestre 2028 : Réalisation des travaux
- Avril 2028 : Réception des ouvrages

Lors de l'établissement de l'avenant précisant l'échéancier de versement des fonds, la Commune du Cannet des Maures communiquera le plan de phasage des travaux, ainsi que les délais de réalisation prévisionnels et dépenses associées pour chacune des phases.

La Commune du Cannet des Maures s'engage à tenir la SAGEP informée d'éventuels retards dans l'obtention des autorisations administratives nécessaires, ou dans la survenue d'aléas de nature à compromettre le respect de ce planning, ou l'actualisation du coût global de l'opération, ainsi que de tout retard dans l'utilisation des sommes versées conformément à leur destination.

ARTICLE 4 – RÉCEPTION DES OUVRAGES

Les équipements publics seront réceptionnés par la Commune du Cannet des Maures en présence de la Communauté de Communes Cœur du Var et de la SAGEP.

La Commune du Cannet des Maures établira des « fiches d'ouvrage », précisant les caractéristiques suivantes :

- Identification de l'ouvrage
- Coût complet hors taxe de l'ouvrage incluant :
 - coût des travaux mis en œuvre pour la réalisation de l'ouvrage, et des honoraires techniques liés à ces travaux (maîtrise d'œuvre, SPS, bureau de contrôle...),
 - autres charges indirectes, tels qu'honoraires des tiers (études, expertises diverses) dont l'affectation se fera selon des clefs de répartition objectives.

ARTICLE 5 – AVANCEMENT ET SUIVI

Dans le cadre de la présente convention, la Commune du Cannet des Maures fera état de l'avancement des travaux, ainsi que de l'encaissement et de l'utilisation effective des sommes versées pour leur réalisation.

À cet effet, la Commune du Cannet des Maures adressera à la SAGEP au plus tard le 31 avril et le 31 septembre de chaque année, et cela jusqu'à totale utilisation des fonds, un rapport semestriel précisant :

- l'état d'avancement des ouvrages pour le financement desquelles les fonds ont été versés,
- le montant des fonds effectivement perçus, et la part effectivement utilisée ainsi que les modalités de son utilisation.

Ainsi que le prévoit la Concession d'Aménagement, la collectivité concédante a la possibilité d'exercer son droit de contrôle comptable et financier vis-à-vis de l'aménageur, en application de l'article L.300-5 du code de l'urbanisme. Il est ainsi prévu, à l'article 17 de la concession, qu'elle puisse exiger de la SAGEP toutes pièces de comptabilité nécessaires à la vérification des comptes. Sur demande de la Communauté de

Communes Cœur du Var, la SAGEP pourra ainsi être amenée à solliciter la Commune du Cannel des Maures à présenter les pièces de comptabilité relative à la réalisation des ouvrages.

Dans le cas où la Commune du Cannel des Maures serait amenée à reconsidérer le coût de ces ouvrages à la hausse, elle en informerait sans tarder l'aménageur et la collectivité concédante. Un avenant à la présente convention devra être réalisé, sans quoi, la commune se réservera le droit d'opérer un arrêt dans la réalisation des prestations.

ARTICLE 6 – DISPOSITIONS DIVERSES

Dans l'hypothèse où les fonds ne seraient pas utilisés conformément aux dispositions de l'article 3 ci-dessus, la SAGEP en réfèrera à la Communauté de Communes Cœur du Var, collectivité concédante de l'opération d'aménagement, qui pourra en exiger le remboursement après mise en demeure d'avoir à utiliser les sommes versées conformément à leur destination dans les délais qu'elle fixe.

Dans un tel cas, la mise en demeure sera effectuée par la SAGEP sous forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception

En cas de réalisation partielle des équipements publics, le remboursement sera opéré au prorata du degré de réalisation des équipements non réalisés, selon les mêmes modalités d'information des parties.

En cas de retard dans le versement de tout ou partie des fonds par la SAGEP, les délais de réalisation prévus à l'article 3 ci-dessus s'en trouveraient augmentés d'autant.

La Commune du Cannel des Maures ne pourra être tenue responsable des retards de réalisation relevant d'une cause de force majeure et de tout fait extérieur échappant à son contrôle.

En cas de recours gracieux ou contentieux exercé contre les autorisations, les parties à la présente convention de subvention s'engagent à définir par avenant les modalités de réalisation de la présente convention.

ARTICLE 7 – CONDITIONS ET DATE D'EFFET DE LA CONVENTION

Ainsi qu'exposé à l'article 2, les Prévisions Recettes Dépenses 2026 et les prévisions du Compte Rendu Annuel à la Collectivité approuvées par le concédant devront faire état du montant affecté à la réalisation des ouvrages objet de la présente convention. L'approbation de ces deux documents par la Communauté de Communes Cœur du Var constitue la condition suspensive de mise en œuvre de la convention.

La convention signée est rendue exécutoire dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et prendra effet à compter à la levée de la condition suspensive mentionnée ci-avant.



De façon générale, toute évolution ou modification des dispositions prévues par la présente convention ne pourra intervenir que dans le cadre d'un avenant.

Fait au Cannel des Maures, le.....en 3 exemplaires

Pour la Commune du Cannel des Maures

Pour la Communauté de Communes Cœur du Var

Pour la SAGEP

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 03/03/2026 Reçu en préfecture le 03/03/2026 Publié le 03/03/2026 ID : 083-218300317-20260225-2026_SPOR_24-DE 
Séance n° 02 CM 25/02/2026	

CM_25022026

MAIRIE : LE CANNET DES MAURES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 FEVRIER 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27	Présents : 22	Pouvoirs : 05	Votants : 27
---	----------------------	----------------------	---------------------

L'an deux mille vingt-six et le mercredi vingt-cinq février à dix-huit heures (25/02/2026), le conseil municipal de la commune du Cannet des Maures, dûment convoqué le dix-neuf février (19/02), s'est réuni, en salle du conseil municipal sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR, Maire**.

ADJOINTS PRESENTS							
A. DEL PIA	C. MORETTI	JP. GROSSO	V. VESCOVI	P. MARTOS	S. PIN	P. GAUBERT	C. BOTRINI
CONSEILLERS PRESENTS							
J. DEGOUVE	G. DEBOVE	R. BAILE	JP. VINCENT	P. RAFFAELLI	D. BERTRAND	C. DUDON	
P. CANEPE	N. TITEUX	R. FOUQUET	S. MARCO	C. BOUCLY	C. RAFFAELLI		


ABSENTS (pouvoirs)	A. HERIN donne pouvoir à R. BAILE J. MORETTI donne pouvoir à C. BOTRINI B. VARENNE donne pouvoir à C. MORETTI R. SPINOSA donne pouvoir à S. PIN L. HAMANDA donne pouvoir à C. RAFFAELLI
ABSENTS NON EXCUSE	

AUTRES PARTICIPANTS
M. ARANCIBIA – directeur général des services
JL. RAVIOLA – directeur général adjoint des services
E. GARCIA – responsable du service finances et développement économique
A. SCAMPS – assistante du directeur général des services

Nomenclature 7.5

Objet : Autorisation de signature d'une convention de partenariat d'objectifs et de financement avec le Comité d'Animation « CACM » – Année 2026 [2026/sport/24]

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques - JO du 10 juin 2001 ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 03/03/2026 Reçu en préfecture le 03/03/2026 Publié le ID : 083-218300317-20260225-2026_SPOR_24-DE
Séance n° 02 CM 25/02/2026	

CM_25022026

VU le dossier de demande de subvention présenté par le Comité d'animation du Cannel des Maures « CACM » ;

VU la note explicative portée dans la note de synthèse.

La municipalité et le Comité d'animation unissent leurs efforts pour animer le Cannel des Maures. Le projet de convention proposé répond à l'obligation de la commune du Cannel des Maures de conventionner avec les organismes de droit privé bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 euros. C'est dans ce contexte que la commune du Cannel des Maures, compte tenu des demandes formulées par l'association et de son projet associatif, souhaite lui apporter son soutien avec le triple souci de respecter sa liberté d'initiative et son autonomie, ainsi que de contrôler la bonne gestion des aides publiques.

Le projet de convention ci-joint a ainsi pour objet de définir les conditions dans lesquelles la collectivité apporte son soutien en nature (mise à disposition d'un local) et en numéraire *via* une subvention de cinquante mille euros (50 000 euros) aux activités d'intérêt général que l'association mettra en œuvre.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU M. LE MAIRE EN SON EXPOSE, et après en avoir délibéré :

- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer la convention ci-jointe et à exécuter les engagements pris par la commune du Cannel des Maures ;
- ✓ **AUTORISE** le versement d'une subvention de cinquante mille euros (50 000 euros) au titre de l'exercice 2026 ;
- ✓ **DIT** que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2026.

Annexe : Convention de partenariat CACM 2026

Pour	22
Contre	
Abstention	

Fait et délibéré les : jour, mois et an susdits
 Au registre suivent les signatures

Le Maire,
Jean-Luc LONGOUR



Il existe au CACM au moins un conseiller municipal en exercice siège au sein de l'organe décisionnel faisant peser le risque de conflit d'intérêts. Dans de telles conditions, les membres concernés par leur mandat associatif sortent de la salle du conseil afin qu'ils ne prennent part ni à la délibération, ni au vote.

Ainsi :

- G. DEBOVE - CACM
- JP. VINCENT - CACM
- P CANEPE - CACM
- A. HERIN - CACM
- JP GROSSO - CACM

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux introduit devant le Tribunal administratif de Toulon 5, rue Racine, 83000 Toulon, dans un délai de deux mois à compter de la publication par voie d'affichage notification, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2026

Entre les soussignés,

La commune du Cannet des Maures, représentée par son Maire M. Jean-Luc LONGOUR, agissant en vertu de la délibération [.....] adoptée en conseil municipal en date du **25 février 2026**, désignée ci-après par "la Commune",

d'une part,

Et le Comité d'animation du Cannet des Maures « CACM », association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 représentée par Monsieur Jean-Paul VINCENT, Président de l'association, désignée ci-après par "l'Association", d'autre part,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIIT :

Cette convention répond à l'obligation de la commune du Cannet des Maures de conventionner avec les organismes de droit privé bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 euros. (La Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatifs aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations).

C'est dans ce contexte que la ville du Cannet des Maures, compte tenu des demandes formulées par l'association et de son projet associatif, souhaite lui apporter son soutien avec le double souci :

- de respecter sa liberté d'initiative ainsi que son autonomie ;
- de contrôler la bonne gestion des aides publiques par la mise en place d'un dispositif de contrôle des comptes.

C'EST DANS CES CONDITIONS QU'IL A ETE CONVENU ENTRE LES PARTIES CE QUI SUIIT :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention d'objectifs a pour objet de préciser les termes dans lesquels la collectivité apporte son soutien aux activités d'intérêt général et local que l'association entend mettre en œuvre conformément à ses statuts.

Article 2 : Activités de l'association

Le Comité d'Animation a pour mission d'organiser les manifestations festives contribuant à l'animation de la ville du Cagnet des Maures et, plus particulièrement, aux fêtes locales traditionnelles définies par un calendrier prévisionnel établi lors de la demande de subvention.

La commune s'engage sur le principe du versement au Comité d'Animation d'une subvention visant à alléger ses charges de fonctionnement.

Par ailleurs, si l'association souhaite obtenir une subvention au titre d'une activité ou pour un événement exceptionnel, il lui appartiendra de procéder à cet effet à une demande auprès de la municipalité qui pourra, au vu de cette demande, lui accorder ou non une subvention complémentaire.

Article 3 : Prise d'effet – durée

La présente convention est valable pour l'exercice **2026**. Pour les exercices suivants, la commune fixera annuellement dans le cadre de sa préparation budgétaire, le montant du concours financier qu'elle décidera d'apporter à l'association.

La convention ne prendra irrémédiablement fin qu'après que l'ensemble des obligations des parties aura été satisfait (notamment la transmission des documents prévus à l'article 7).

Article 4 : Subvention de fonctionnement

4.1 Concours financiers

Afin de soutenir les actions de l'association mentionnées à l'article 2 ci-dessus, et à la condition que celle-ci respecte toutes les clauses de la présente convention, la commune s'engage à verser une subvention annuelle de fonctionnement (sous réserve du vote, chaque année, des crédits nécessaires par le Conseil municipal et dans le respect des textes législatifs et réglementaires en vigueur). Pour les activités se déroulant sur l'année **2026**, le montant de la subvention de fonctionnement que la commune s'engage à verser à l'association s'élève à : **50 000 €, soit cinquante mille euros**.

✓ Cette enveloppe sera distribuée en deux versements égaux en **mai 2026 et septembre 2026**.

Cette demande devra impérativement être accompagnée :

- du programme des actions connues pour l'année à venir ;
- d'un budget prévisionnel détaillé de l'association, établi au titre de l'année **2026**, dans lequel devront figurer notamment les financements et les subventions demandés auprès de tout autre organisme et partenaire. Si ce budget n'est que provisoire, l'association s'engage à faire parvenir au cours du 1^{er} semestre de l'année de la subvention un budget prévisionnel définitif. L'association s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour respecter ce budget prévisionnel.

4.2 – Contrôle

La commune peut suspendre ou diminuer le montant des avances et versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées, en cas de non-application, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la présente convention par l'association.

4.3 Mise à disposition de locaux

La commune met gratuitement à disposition de la structure pour dépôt de matériels :

- un petit local d'une surface de 8 m² situé parc Henri Pellegrin entre le Gand Foyer et le Petit Foyer ;
- un local de 90 m² sis cité Tissot, 145 avenue de la IV^{ème} République.

L'association prendra ses mesures pour assurer le matériel et les produits entreposés au travers d'assurances de type responsabilité civile et dommages aux biens.

Le renouvellement de la subvention ainsi accordée et de la mise à disposition des locaux ne constitue aucunement un droit.

Article 5 : Communication

L'association s'engage à valoriser le soutien de la commune sur tous les documents informatifs et supports promotionnels édités, présentant son activité ou diffusés à l'occasion d'une manifestation organisée par elle. Pour ce faire, le Comité d'Animation du Cannel des Maures prendra contact avec la collectivité pour définir de façon concertée les emplacements et les visuels à retenir sur l'ensemble des supports disponibles.

L'association devra informer la commune avant d'établir une convention avec d'autres partenaires publics ou privés et s'assurer de la compatibilité des différentes communications de ces partenaires. L'association devra se conformer à la législation relative à l'interdiction de l'affichage sauvage tant en termes d'esthétique environnementale (article L 581-29 du code de l'environnement) qu'en termes de sécurité routière et principalement sur les voies ouvertes à la circulation publique (Décret du 11 février 1976 relatif à la publicité et aux enseignes visibles des voies ouvertes à la circulation publique).

Article 6 : Engagements de l'association

L'association s'engage par ailleurs à :

- réaliser les objectifs conformes à son objet social ;
- favoriser la mixité sociale et la parité homme/femme ;
- participer aux actions et dispositifs mis en place par la ville pour favoriser l'accès à la culture pour tous ;
- mener un travail éducatif dans le cadre d'une démarche de sensibilisation des différents publics et notamment jeunes ou par une rencontre entre les générations ;
- travailler en synergie avec plusieurs structures : culturelles et sportives de la ville ;
- faire figurer dans les annexes comptables fournies à la commune les éléments permettant d'identifier l'origine, le montant total et la nature (fonctionnement ou équipement) de l'ensemble des subventions publiques reçues toutes provenances confondues ;
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur (registres, livres, pièces justificatives...) ;
- s'interdire la distribution (assimilable à une subvention, c'est à dire sans contrepartie véritable et conforme à son objet statutaire) de fonds publics à d'autres associations, collectivités privées ou œuvres, comme le stipule le décret-loi du 2 mai 1938, ainsi que tout prêt ou avance à des personnes physiques ou morales ;
- se conformer aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et à son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatifs à la transparence financière des aides octroyées par les Personnes Publiques ;
- tenir informée la commune, en temps réel, de toute situation déclarée de cessation de paiement ;
- transmettre à la commune, au plus tard dans les 7 jours, de son prononcé, tout document juridique entrant dans le cadre de la loi 85-98 du 25 janvier 1985 sur le redressement ou la liquidation judiciaire (jugement du tribunal constatant la cessation de paiement, le redressement judiciaire, la nomination d'un administrateur judiciaire, etc.) ;

Article 7 : Contrôle de la commune

L'association, au titre de l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités et à l'appui de sa demande de subvention, est tenue de fournir à la commune copies exhaustives des budgets et comptes annuels de l'exercice écoulé ainsi que les documents faisant connaître les résultats de son activité.

L'association transmettra à la commune chaque année et au plus tard dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel a été attribuée la subvention, les pièces suivantes :

- Les derniers comptes annuels détaillés (compte de résultat, bilan et annexes) approuvés par l'Assemblée Générale et certifiés par son président de l'association et obligatoirement établis selon le dernier plan comptable en vigueur ou établis par un expert-comptable agréé ;
- Au minimum, un compte de résultat détaillé établi selon une comptabilité de trésorerie ou un compte de résultat établi selon une comptabilité d'engagements. Ce compte de résultat sera établi dans le respect du dernier plan comptable en vigueur ;
- Le rapport d'activités ou de gestion relatif au dernier exercice connu et présenté à la dernière Assemblée Générale, reprenant notamment les actions financées par la présente ;
- Les statuts et toute modification statutaire ainsi que la liste à jour des membres du bureau et du Conseil d'Administration en cas de modification.

Tous les documents (rapport d'activité, comptes annuels, etc.) transmis à la commune devront être certifiés par son président et revêtus de son paraphe, représentant légal de l'association.

Article 8 : Assurances

L'association exerce ses activités sous sa responsabilité exclusive. Elle s'engage à souscrire toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de la commune ne puisse être recherchée. L'association s'engage à contracter toutes les polices d'assurances requises pour garantir sa responsabilité civile et notamment à garantir la commune du Cagnet des Maures contre tous recours liés à des sinistres dont l'association pourrait être responsable. Elle paiera les primes et cotisations de ces assurances de façon à ce que la commune ne puisse en aucun cas être inquiétée. L'association transmettra annuellement à la commune du Cagnet des Maures les attestations d'assurance correspondantes.

Article 9 : Résiliation

En cas de non-respect par l'une des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé réception. La résiliation par la commune ne pourra ouvrir droit à indemnisation.

Par ailleurs, le non-respect de la présente convention par l'association pourra impliquer également la restitution immédiate des subventions versées. Un titre de recette exécutoire sera alors émis à cet effet par la Commune. Chaque titre de recette devra être réglé dans un délai de 30 jours après émission sous peine d'application d'intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

La présente convention sera résiliée également de plein droit et sans indemnité des deux parties en cas d'impossibilité pour l'association d'achever sa mission.

Article 10 : Litige

En cas de difficulté portant sur l'application ou l'interprétation de la présente convention, les parties s'engagent à régler leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, les contestations seront soumises au Tribunal Administratif de Toulon.

Article 11 : Dettes, impôts et taxes



L'association se conformera aux prescriptions réglementaires relatives à l'exercice de son objet statutaire. En outre, elle fera son affaire personnelle de tous les impôts, taxes, cotisations et redevances, présents ou futurs, constituant ses obligations sociales et fiscales, de telle sorte que la commune ne puisse être inquiétée ou sa responsabilité recherchée, en aucune façon à ce sujet. Il en est de même pour toute autre dette ou engagement pouvant avoir des conséquences financières que l'association aurait contractées dans le cadre de son activité.

Fait au Cannet des Maures, le

**Pour l'association « CACM »
Le Président**

**Pour la commune du Cannet des Maures
Le Maire, Jean-Luc LONGOUR**



REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> Envoyé en préfecture le 03/03/2026 Reçu en préfecture le 03/03/2026 Publié le 03/03/2026 ID : 083-218300317-20260225-2026_SPORT_25-DE </div> 
Séance n° 02 CM 25/02/2026	

CM_25022026

MAIRIE : LE CANNET DES MAURES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 FEVRIER 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27	Présents : 22	Pouvoirs : 05	Votants : 27
---	----------------------	----------------------	---------------------

L'an deux mille vingt-six et le mercredi vingt-cinq février à dix-huit heures (25/02/2026), le conseil municipal de la commune du Cannet des Maures, dûment convoqué le dix-neuf février (19/02), s'est réuni, en salle du conseil municipal sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR, Maire**.

ADJOINTS PRESENTS							
A. DEL PIA	C. MORETTI	JP. GROSSO	V. VESCOVI	P. MARTOS	S. PIN	P. GAUBERT	C. BOTRINI
CONSEILLERS PRESENTS							
J. DEGOUVE	G. DEBOVE	R. BAILE	JP. VINCENT	P. RAFFAELLI	D. BERTRAND	C. DUDON	
P. CANEPE	N. TITEUX	R. FOUQUET	S. MARCO	C. BOUCLY	C. RAFFAELLI		

ABSENTS (pouvoirs)	A. HERIN donne pouvoir à R. BAILE J. MORETTI donne pouvoir à C. BOTRINI B. VARENNE donne pouvoir à C. MORETTI R. SPINOSA donne pouvoir à S. PIN L. HAMANDA donne pouvoir à C. RAFFAELLI
ABSENTS NON EXCUSE	

AUTRES PARTICIPANTS
M. ARANCIBIA – directeur général des services
JL. RAVIOLA – directeur général adjoint des services
E. GARCIA – responsable du service finances et développement économique
A. SCAMPS – assistante du directeur général des services

Nomenclature 7.5

Objet : Subventions de fonctionnement 2026 [2026/sport/25]

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2131-11 ;

VU le budget primitif 2025 en date du 25 février 2026 ;

VU la délibération du 25 février 2026 portant autorisation de signature d'une convention d'objectif et de financement avec le CACM pour une subvention annuelle de 50 000 euros ;

VU la note explicative portée dans la note de synthèse.

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 03/03/2026 Reçu en préfecture le 03/03/2026 Publié le ID : 083-218300317-20260225-2026_SPORT_25-DE
Séance n° 02 CM 25/02/2026	

CM_25022026

CONSIDÉRANT qu'il existe des associations locales dont au moins un conseiller municipal en exercice siège au sein des organes décisionnels faisant peser le risque de conflit d'intérêts ;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu dans de telles conditions que, « *les membres concernés par leur engagement associatif sortent de la salle du conseil afin qu'ils ne prennent ni part à la délibération, ni part au vote* ».

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2026 aux associations figurant ci-dessous :

	Dénomination associations	Montants 2026
1	AAPPMA Pêche et Pisciculture	500 euros
2	Taï Chi Chuan	350 euros
3	Anciens Combattants	400 euros
4	Association des parents d'élèves (réserve de 500 euros)	2000 euros
5	Arts Martiaux Centre Var	350 euros
6	Accueil des Villes Françaises	500 euros
7	Avec de ci de l'art	500 euros
8	Association sportive du Collège du Luc	400 euros
9	ADAMAVAR	150 euros
11	Club Athletic Cannetois CAC	19 000 euros
12	Club de la Gaieté	900 euros
13	Club Tous en Scène	500 euros
14	Debout les Maures	500 euros
15	Cœur du Var Hand ball	500 euros
16	Intégrale Bouliste	1 200 euros
17	Gymnastique Volontaire	700 euros
18	FNACA	400 euros
19	Judo Club Centre Var	2 200 euros
20	Jeunes agriculteurs Vidauban	300 euros
21	Les pinceaux du Cannet	300 euros
22	Les randonneurs cannetois	500 euros
23	Les Télédéclarants Cannetois	150 euros
24	L'Art Semeur	300 euros
25	Mouvement	350 euros
26	SANAVIE	500 euros
27	Solidarité paysanne	350 euros
28	Souvenir Français	200 euros

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 03/03/2026 Reçu en préfecture le 03/03/2026 Publié le ID : 083-218300317-20260225-2026_SPORT_25-DE
Séance n° 02 CM 25/02/2026	

CM_25022026

29	Raquette Club Cannetois	5 000 euros
30	Société de Chasse	1 700 euros
31	Rugby Centre Var	5000 euros
32	Syndicat Producteurs de Châtaignes	1000 euros
33	Var Alpine Club	600 euros
34	La revanche de l'Âne	200 euros
35	Chacun sa Voix	200 euros
TOTAL		47 700 euros

LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU M. LE MAIRE, EN SON EXPOSE, et après en avoir délibéré :

- ✓ **ACCORDE** les subventions aux associations telles qu'indiquées dans le tableau *supra* pour un montant total cumulé de quarante-sept mille sept cents euros (**47 700 €**) ;
- ✓ **PRECISE** que les crédits budgétaires sont prévus au budget 2026 à la ligne budgétaire - chapitre 011 article 6574 (Subventions de fonctionnement aux associations).

Pour	23
Contre	
Abstention	

Fait et délibéré les : jour, mois et an susdits
 Au registre suivent les signatures

Le Maire,
Jean-Luc LONGOUR



Il existe des associations locales dont au moins un conseiller municipal en exercice siège au sein des organes décisionnels, faisant peser le risque de conflit d'intérêts. Dans de telles conditions, les membres concernés par leur mandat associatif sortent de la salle du conseil afin qu'ils ne prennent part ni à la délibération, ni au vote.

Ainsi :

- **C. DUDON - Club de la Gaité,**
- **D. BERTRAND - Anciens combattants,**
- **R. FOUQUET - Anciens combattants**
- **J. DEGOUVE - Gym volontaire**

Délais et voies de recours: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux introduit devant le Tribunal administratif de Toulon 5, rue Racine, 83000 Toulon, dans un délai de deux mois à compter de la publication par voie d'affichage notification, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « *Télérecours Citoyens* » accessible par le site Internet www.telerecours.fr